[illegible] Royal 1817

OEUVRES

COMPLÈTES

DE 139

J. J. ROUSSEAU.

TOME PREMIER.

POLITIQUE. TOME PREMIER.

OEUVRES COMPLÈTES DE J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

POLITIQUE. TOME PREMIER.

AUX DEUX-PONTS,
CHEZ SANSON ET COMPAGNIE.

1792.

DÉDICACE

AUX MANES

DE

J. J. ROUSSEAU.

O Toi, dont l'ame sublime et pure, dégagée de ses liens terrestres, contemple sans nuage l'ÉTERNELLE VÉRITÉ, et repose à jamais dans le sein de la BONTÉ SUPRÊME : ROUSSEAU ! Ombre chere et sacrée ! si, des sources intarissables où tu puises la félicité, ton cœur toujours aimant se complaît

encore aux affections humaines, daigne entendre ma voix, et sourire à l'hommage que te présente aujourdui la sainte amitié.

Non, ce n'est ni à la Grandeur, ni à la Vanité, c'est à toi, JEAN-JACQUES, c'est à ta mémoire que tes amis élevent et consacrent ce monument, dépôt précieux des fruits de ton génie, et des émanations de ton cœur.

En vain de vils insectes acharnés sur ton cadavre, l'inondent des poisons infects dont ils font leur pâture : tes écrits immortels transmis à la postérité, vont porter d'âge en âge l'empreinte et la leçon des vertus dont ta vie fut l'exemple et le modèle.

Eh ! qu'importe à la VÉRITÉ l'erreur des hommes, et leur barbarie à la JUSTICE ? Vois d'un œil de compassion tes lâches ennemis. Tels que des coupables que la terreur accompagne et décèle, ils se troublent, ces hommes si vains qui se disent les Sages de la terre, et les précepteurs des nations : ils se troublent en voyant approcher le jour où sera arraché le masque dont ils couvrent leur difformité. Ils frémissent; et dans leur rage aveugle, forcénée, mais impuissante, ils croient déshonorer ton nom, lorsqu'ils n'avilissent que leur propre cœur.

Courageuse victime de ta sincérité, toi qui aux dépens du repos de tes jours plaças

la VÉRITÉ sur son trône, et préféras par amour pour elle, aux caresses, les outrages; à l'aisance, la pauvreté; aux honneurs, la flétrissure; à la liberté, les fers; ils t'appellent HYPOCRITE...... Eux qui regorgeant de fiel, d'orgueil et d'envie, prêchent la douceur, la modération, l'humanité; et couverts des livrées de la philosophie, marchent à leur but par des voies obliques, et tendent avec acharnement, mais sans se compromettre, à propager une doctrine meurtriere, qui réduit tout systême de morale à n'être qu'un leurre entre les mains des gens d'esprit, pour tirer parti de la crédulité des simples.

Toi qui, plein d'une noble sensibilité, repoussas les dons offerts par la vanité, ou présentés par la simple bienveillance, mais honoras du nom de bienfaits les plus légers services que te rendit l'amitié : condamné, poursuivi, persécuté sans relâche par la calomnie, l'intrigue et le fanatisme; ô toi! qui pleurant sur l'aveuglement des hommes, leur pardonnas le mal qu'ils t'avoient fait, et leur tins compte de tout celui qu'ils ne te faisoient pas; ils t'appellent INGRAT... Eux qui jouissent de l'existence, et voudroient anéantir l'auteur de toute existence!

Toi, dont le cœur toujours inaccessible à la cupidité, à la haine, à l'envie, déploya

sans crainte et sans personnalité sa foudroyante éloquence contre ces passions atroces : Toi dont l'ame ne fut jamais fermée à l'affligé, ni la main à l'indigent : Toi qui consacras tes talens et ta vie entiere à rappeler tes freres à la raison et au bonheur ; qui raffermis dans la carriere le pas chancelant de l'homme vertueux, et ramenas celui qui s'égaroit. Ils t'appellent SCÉLÉRAT.... Eux qui donnant l'exemple et le précepte, sappent par les fondemens le principe des mœurs, le lien des sociétés, et travaillent de sang-froid à délivrer l'homme puissant du seul frein qui l'arrête ; à priver le foible de son unique appui ; à enlever à l'opprimé son recours ; à l'infortuné, sa consolation ; au riche, sa sûreté ; au pauvre, son espérance.

Mais c'est trop souiller ma plume par ce monstrueux parallèle ; c'est trop long-temps contrister et profaner tes regards par le tableau de tant d'horreurs. Abandonnons ces méchans à leur perversité. Que dis-je ? ô bon Rousseau ! Tu ne te vengeras qu'en demandant à la Clémence infinie, que les remords ne punissent pas leur crime sans l'expier.

Soulage et purifie tes yeux en les portant sur ces grouppes d'enfans rendus heureux à ta voix ; de meres rappellées à la nature ;

de citoyens encouragés au culte des loix et de la liberté. Entends ce cri de reconnoissance que tous les cœurs honnêtes élancent vers toi. Il atteste à la terre que la vertu n'y est pas tout-à-fait étrangere. Perce l'avenir, et vois nos arriere-neveux devenus meilleurs par tes écrits, les méditer en bénissant ton nom, et célébrer ta mémoire en pratiquant tes leçons. Contemple enfin tes amis pleurant sur ta tombe, pleins de ton souvenir, nourris de tes maximes, ne trouver, ne chercher de consolation que dans leur union fraternelle, et leur zèle pour ta gloire. Ecoûte et reçois le vœu sacré qu'ils te renouvellent ici par ma bouche, d'aimer par-dessus tout, à ton exemple, la justice et la vérité.

Neufchâtel, 1779.

DU PEYROU.

DISCOURS
SUR L'ORIGINE
ET LES
FONDEMENS DE L'INÉGALITÉ
PARMI LES HOMMES.

PAR

J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

Non in depravatis, sed in his quæ benè secundum naturam, se habent, considerandum est quid sit naturale.

ARISTOT. Politic. L. I.

A LA RÉPUBLIQUE

DE GENÈVE.

MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS, ET SOUVERAINS SEIGNEURS,

CONVAINCU qu'il n'appartient qu'au Citoyen vertueux de rendre à sa Patrie des honneurs qu'elle puisse avouer, il y a trente ans que je travaille à mériter de vous offrir un hommage public ; et cette heureuse occasion suppléant en partie à ce que mes efforts n'ont pu faire, j'ai cru qu'il me seroit permis de consulter ici le zèle qui m'anime, plus que le droit qui devroit m'autoriser. Ayant eu le bonheur de naître parmi vous, comment pourrois-je méditer sur l'égalité que la nature a mise entre les hommes, et sur l'inégalité qu'ils ont instituée, sans penser à la profonde sagesse avec laquelle l'une

et l'autre, heureusement combinées dans cet état, concourent de la maniere la plus approchante de la loi naturelle, et la plus favorable à la société, au maintien de l'ordre public et au bonheur des particuliers? En recherchant les meilleures maximes que le bon sens puisse dicter sur la constitution d'un Gouvernement, j'ai été si frappé de les voir toutes en exécution dans le vôtre, que même sans être né dans vos murs, j'aurois cru ne pouvoir me dispenser d'offrir ce tableau de la société humaine à celui de tous les peuples qui me paroît en posséder les plus grands avantages, et en avoir le mieux prévenu les abus.

Si j'avois eu à choisir le lieu de ma naissance, j'aurois choisi une société d'une grandeur bornée par l'étendue des facultés humaines, c'est-à-dire, par la possibilité d'être bien gouvernée; et où chacun suffisant à son emploi, nul n'eût été contraint de commettre à d'autres les fonctions dont il étoit chargé: un Etat où tous les particuliers se connoissant entr'eux, les manœuvres obscures du vice ni la modestie de la vertu n'eussent pu se dérober aux regards et au jugement du public; et où cette douce habitude de se voir et de se connoître, fît de l'amour de la patrie, l'amour des citoyens plutôt que celui de la terre.

J'aurois voulu naître dans un pays où le souverain et le peuple ne pussent avoir qu'un seul et même intérêt, afin que tous les mouvemens de la machine ne tendissent jamais qu'au bonheur commun; ce qui ne pouvant se faire, à moins que le peuple et le souverain ne soient une même personne, il s'ensuit que j'aurois voulu naître sous un gouvernement démocratique sagement tempéré.

J'aurois voulu vivre et mourir libre, c'est-à-dire, tellement soumis aux loix, que ni moi ni personne n'en pût secouer l'honorable joug; ce joug salutaire et doux, que les têtes les plus fières portent d'autant plus docilement, qu'elles sont faites pour n'en porter aucun autre.

J'aurois donc voulu que personne dans l'Etat n'eût pu se dire au-dessus de la loi, et que personne au-dehors n'en pût imposer que l'Etat fût obligé de reconnoître : car, quelle que puisse être la constitution d'un gouvernement, s'il s'y trouve un homme qui ne soit pas soumis à la loi, tous les autres sont nécessairement à la discrétion de celui-là (1.*); et s'il y a un chef national et un autre chef étranger, quelque partage d'autorité qu'ils puissent faire, il est impossible que l'un et l'autre soient bien obéis, et que l'état soit bien gouverné.

Je n'aurois point voulu habiter une république de nouvelle institution, quelques bonnes loix qu'elle pût avoir, de peur que le gouvernement, autrefois constitué peut-être qu'il ne faudroit pour le moment, ne convenant pas aux nouveaux citoyens, ou les citoyens au nouveau gouvernement, l'Etat ne fût sujet à être ébranlé et détruit presque dès sa naissance. Car il en est de la liberté comme de ces alimens solides et succulens, ou de ces vins généreux, propres à nourrir et fortifier les tempéramens robustes qui en ont l'habitude, mais qui accablent, ruinent et enivrent les foibles et délicats qui n'y sont point faits. Les peuples une fois accoutumés à des maîtres, ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté, que, prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes. Le peuple Romain lui-même, ce modele de tous les peuples libres, ne fut point en état de se gouverner en sortant de l'oppression des Tarquins. Avili par l'esclavage et les travaux ignominieux qu'ils lui avoient imposés, ce n'étoit d'abord qu'une stupide populace qu'il falloit ménager et gouverner avec la plus grande sagesse,

afin que s'accoûtumant peu-à-peu à respirer l'air salutaire de la liberté, ces ames énervées ou plutôt abruties sous la tyrannie, acquissent par degrés cette sévérité de mœurs et cette fierté de courage qui en firent enfin le plus respectable de tous les peuples. J'aurois donc cherché pour ma patrie une heureuse et tranquille république, dont l'ancienneté se perdît en quelque sorte dans la nuit des temps, qui n'eût éprouvé que des atteintes propres à manifester et affermir dans ses habitans le courage et l'amour de la patrie, et où les citoyens, accoutumés de longue main à une sage indépendance fussent non-seulement libres, mais dignes de l'être.

J'aurois voulu me choisir une patrie détournée par une heureuse impuissance du féroce amour des conquêtes, et garantie par une position encore plus heureuse de la crainte de devenir elle-même la conquête d'un autre Etat; une ville libre, placée entre plusieurs peuples dont aucun n'eût intérêt à l'envahir, et dont chacun eût intérêt d'empêcher les autres de l'envahir eux-mêmes; une république, en un mot, qui ne tentât point l'ambition de ses voisins, et qui pût raisonnablement compter sur leurs secours au besoin. Il s'ensuit que, dans une position si heureuse, elle n'auroit eu rien

à craindre que d'elle-même, et que si ses citoyens s'étoient exercés aux armes, c'eût été plutôt pour entretenir chez eux cette ardeur guerriere et cette fierté de courage qui sied si bien à la liberté, et qui en nourrit le goût, que par la nécessité de pourvoir à leur propre défense.

J'aurois cherché un pays où le droit de législation fût commun à tous les citoyens : car qui peut mieux savoir qu'eux sous quelles conditions il leur convient de vivre ensemble dans une même société? Mais je n'aurois pas approuvé des Plébiscites semblables à ceux des Romains, où les chefs de l'Etat et les plus intéressés à sa conservation, étoient exclus des délibérations dont souvent dépendoit son salut, et où, par une absurde inconséquence, les magistrats étoient privés des droits dont jouissoient les simples citoyens.

Au contraire, j'aurois desiré que, pour arrêter les projets intéressés et mal conçus, et les innovations dangereuses qui perdirent enfin les Athéniens, chacun n'eût pas le pouvoir de proposer des loix à sa fantaisie; que ce droit appartînt aux seuls magistrats; qu'ils en usassent même avec tant de circonspection, que le peuple de son côté fût si réservé à donner son consentement à ces loix, et que la promulgation ne pût s'en

faire qu'avec tant de solemnité, qu'avant que la constitution fût ébranlée, on eût le temps de se convaincre que c'est surtout la grande antiquité des loix qui les rend saintes et vénérables ; que le peuple méprise bientôt celles qu'il voit changer tous les jours, et qu'en s'accoutumant à négliger les anciens usages, sous prétexte de faire mieux, on introduit souvent de grands maux pour en corriger de moindres.

J'aurois fui surtout, comme nécessairement mal gouvernée, une République où le peuple croyant pouvoir se passer de ses Magistrats ou ne leur laisser qu'une autorité précaire, auroit imprudemment gardé l'administration des affaires civiles et l'exécution de ses propres loix ; telle dut être la grossiere constitution des premiers Gouvernemens sortant immédiatement de l'état de nature ; et tel fut encore un des vices qui perdirent la République d'Athènes.

Mais j'aurois choisi celle où les particuliers se contentant de donner la sanction aux loix, et de décider en Corps et sur le rapport des Chefs les plus importantes affaires publiques, établiroient des Tribunaux respectés, en distingueroient avec soin les divers départemens, éliroient d'année en année les plus capables et les plus intègres de leurs Concitoyens pour admi-

nistrer la justice et gouverner l'Etat ; et où la vertu des Magistrats portant ainsi témoignage de la sagesse du peuple, les uns et les autres s'honoreroient mutuellement. De sorte que si jamais de funestes mal-entendus venoient à troubler la concorde publique, ces temps même d'aveuglement et d'erreurs fussent marqués par des témoignages de modération, d'estime réciproque, et d'un commun respect pour les loix, présages et garans d'une réconciliation sincere et perpétuelle.

Tels sont, MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS, les avantages que j'aurois recherchés dans la patrie que je me serois choisie. Que si la Providence y avoit ajouté de plus une situation charmante, un climat tempéré, un pays fertile et l'aspect le plus délicieux qui soit sous le Ciel, je n'aurois desiré, pour combler mon bonheur, que de jouir de tous ces biens dans le sein de cette heureuse patrie, vivant paisiblement dans une douce société avec mes concitoyens, exerçant envers eux à leur exemple, l'humanité, l'amitié et toutes les vertus, et laissant après moi l'honorable mémoire d'un homme de bien et d'un honnête et vertueux citoyen.

Si, moins heureux ou trop tard sage, je m'étois vu réduit à finir en d'autres climats une

une infirme et languissante carriere, regrettant inutilement le repos et la paix dont une jeunesse imprudente m'auroit privé; j'aurois du moins nourri dans mon ame ces mêmes sentimens dont je n'aurois pu faire usage dans mon pays; et pénétré d'une affection tendre et désintéressée pour mes concitoyens éloignés, je leur aurois adressé du fond de mon cœur à-peu-près le discours suivant:

Mes chers Concitoyens, ou plutôt mes freres, puisque les liens du sang ainsi que les loix nous unissent presque tous; il m'est doux de ne pouvoir penser à vous, sans penser en même temps à tous les biens dont vous jouissez, et dont nul de vous peut-être ne sent mieux le prix que moi qui les ai perdus. Plus je réfléchis sur votre situation politique et civile, et moins je puis imaginer que la nature des choses humaines puisse en comporter une meilleure. Dans tous les autres Gouvernemens, quand il est question d'assurer le plus grand bien de l'Etat, tout se borne toujours à des projets en idées, et tout au plus à de simples possibilités; pour vous, votre bonheur est tout fait, il ne faut qu'en jouir; et vous n'avez plus besoin, pour devenir parfaitement heureux, que de savoir vous contenter de l'être. Votre souveraineté acquise ou

recouvrée à la pointe de l'épé durant deux siecles à force de valeur et de sagesse, est enfin pleinement et universellement reconnue. Des traités honorables fixent vos limites, assurent vos droits, et affermissent votre repos. Votre constitution est excellente, dictée par la plus sublime raison, et garantie par des puissances amies et respectables; votre état est tranquille; vous n'avez ni gueres ni conquérans à craindre; vous n'avez point d'autres maîtres que de sages loix que vous avez faites, administrées par des Magistrats intègres qui sont de votre choix; vous n'êtes ni assez riches pour vous énerver par la mollesse, et perdre dans de vaines delices le goût du vrai bonheur et des solides vertus, ni assez pauvres pour avoir besoin de plus de secours étrangers que ne vous en procure votre industrie; et cette liberté précieuse qu'on ne maintient chez les grandes nations qu'avec des impôts exorbitans, ne vous coute presque rien à conserver.

Puisse durer toujours, pour le bonheur de ses Citoyens et l'exemple des Peuples, une République si sagement et si heureusement constituée! Voilà le seul vœu qui vous reste à faire, et le seul soin qui vous reste à prendre. C'est à vous seuls désormais, non à faire votre bonheur, vos ancêtres vous en ont évité la peine, mais à le

rendre durable par la sagesse d'en bien user. C'est de votre union perpétuelle, de votre obéissance aux loix, de votre respect pour leurs Ministres, que dépend votre conservation. S'il reste parmi vous le moindre germe d'aigreur ou de défiance, hâtez-vous de le détruire, comme un levain funeste d'où résulteroient tôt ou tard vos malheurs et la ruine de l'Etat. Je vous conjure de rentrer tous au fond de votre cœur, et de consulter la voix secrette de votre conscience. Quelqu'un parmi vous connoît-il dans l'univers un Corps plus intègre, plus éclairé, plus respectable que celui de votre Magistrature? Tous ses Membres ne vous donnent-ils pas l'exemple de la modération, de la simplicité de mœurs, du respect pour les loix, et de la plus sincere réconciliation? Rendez donc sans réserve à de si sages chefs cette salutaire confiance que la raison doit à la vertu; songez qu'ils sont de votre choix, qu'ils le justifient, et que les honneurs dûs à ceux que vous avez constitués en dignité, retombent nécessairement sur vous-mêmes. Nul de vous n'est assez peu éclairé pour ignorer qu'où cesse la rigueur des loix et l'autorité de leurs défenseurs, il ne peut y avoir ni sûreté ni liberté pour personne. De quoi s'agit-il donc entre vous, que de faire de bon cœur

et avec une juste confiance, ce que vous seriez toujours obligés de faire par un véritable intérêt, par devoir et pour la raison? Qu'une coupable et funeste indifférence pour le maintien de la constitution ne vous fasse jamais négliger au besoin les sages avis des plus éclairés et des plus zélés d'entre vous: mais que l'équité, la modération, la plus respectueuse fermeté continuent de régler toutes vos démarches, et de montrer en vous à tout l'univers l'exemple d'un peuple fier et modeste, aussi jaloux de sa gloire que de sa liberté. Gardez-vous surtout, et ce sera mon dernier conseil, d'écouter jamais des interprétations sinistres et des discours envenimés, dont les motifs secrets sont souvent plus dangereux que les actions qui en sont l'objet. Toute une maison s'éveille et se tient en alarmes aux premiers cris d'un bon et fidéle gardien qui n'aboie jamais qu'à l'approche des voleurs; mais on hait l'importunité de ces animaux bruyans qui troublent sans cesse le repos public, et dont les avertissemens continuels et déplacés ne se font pas même écouter au moment qu'ils sont nécessaires.

Et vous, MAGNIFIQUES ET TRÈS HONORÉS SEIGNEURS, vous dignes et respectables Magistrats d'un peuple libre, permettez-moi de vous offrir en particulier mes

hommages et mes devoirs. S'il y a dans le monde un rang propre à illustrer ceux qui l'occupent, c'est sans doute celui que donnent les talens et la vertu, celui dont vous vous êtes rendus dignes, et auquel vos concitoyens vous ont élevés. Leur propre mérite ajoute encore au vôtre un nouvel éclat; et choisis par des hommes capables d'en gouverner d'autres, pour les gouverner eux-mêmes, je vous trouve autant au-dessus des autres Magistrats, qu'un peuple libre, et surtout celui que vous avez l'honneur de conduire, est par ses lumieres et par sa raison au-dessus de la populace des autres Etats.

Qu'il me soit permis de citer un exemple dont il devroit rester de meilleures traces, et qui sera toujours présent à mon cœur. Je ne me rappelle point, sans la plus douce émotion, la mémoire du vertueux citoyen de qui j'ai reçu le jour, et qui souvent entretint mon enfance du respect qui vous étoit dû. Je le vois encore, vivant du travail de ses mains, et nourrissant son ame des vérités les plus sublimes. Je vois Tacite, Plutarque et Grotius mêlés devant lui avec les instrumens de son métier. Je vois à ses côtés un fils chéri, recevant avec trop peu de fruit les tendres instructions du meilleur des peres. Mais si les égare-

mens d'une folle jeunesse me firent oublier durant un temps de si sages leçons, j'ai le bonheur d'éprouver enfin que, quelque penchant qu'on ait vers le vice, il est difficile qu'une éducation dont le cœur se mêle, reste perdue pour toujours.

Tels sont, MAGNIFIQUES ET TRÈS HONORÉS SEIGNEURS, les citoyens et même les simples habitans nés dans l'Etat que vous gouvernez; tels sont ces hommes instruits et sensés dont, sous le nom d'ouvriers et de peuple, on a, chez les autres nations, des idées si basses et si fausses. Mon pere, je l'avoue avec joie, n'étoit point distingué parmi ses concitoyens, il n'étoit que ce qu'ils sont tous; et tel qu'il étoit, il n'y a point de pays où sa société n'eût été recherchée, cultivée, et même avec fruit, par les plus honnêtes gens. Il ne m'appartient pas, et, graces au Ciel, il n'est pas nécessaire de vous parler des égards que peuvent attendre de vous des hommes de cette trempe, vos égaux par l'éducation, ainsi que par les droits de la nature et de la naissance; vos inférieurs par leur volonté, par la préférence qu'ils devoient à votre mérite, qu'ils lui ont accordée, et pour laquelle vous leur devez à votre tour une sorte de reconnoissance. J'apprends avec une vive satisfaction, de

combien de douceur et de condescendance vous tempérez avec eux la gravité convenable aux Ministres des loix; combien vous leur rendez en estime et en attentions ce qu'ils vous doivent d'obéissance et de respects; conduite pleine de justice et de sagesse, propre à éloigner de plus en plus la mémoire des événemens malheureux qu'il faut oublier pour ne les revoir jamais: conduite d'autant plus judicieuse, que ce peuple équitable et généreux se fait un plaisir de son devoir, qu'il aime naturellement à vous honorer, et que les plus ardens à soutenir leurs droits, sont les plus portés à respecter les vôtres.

Il ne doit pas être étonnant que les chefs d'une société civile en aiment la gloire et le bonheur: mais il l'est trop pour le repos des hommes que ceux qui se regardent comme les Magistrats ou plutôt comme les Maîtres d'une patrie plus sainte et plus sublime, témoignent quelque amour pour la patrie terrestre qui les nourrit. Qu'il m'est doux de pouvoir faire en notre faveur une exception si rare, et placer au rang de nos meilleurs citoyens ces zélés dépositaires des dogmes sacrés autorisés par les loix, ces vénérables pasteurs des ames, dont la vive et douce éloquence porte d'autant mieux dans les cœurs les

maximes de l'Evangile, qu'ils commencent toujours par les pratiquer eux-mêmes! Tout le monde sait avec quel succès le grand art de la chaire est cultivé à Genève. Mais, trop accoutumés à nous dire d'une maniere et faire d'une autre, peu de gens savent jusqu'à quel point l'esprit du christianisme, la sainteté des mœurs, la sévérité pour soi-même et la douceur pour autrui, règnent dans le corps de nos Ministres. Peut-être appartient-il à la seule ville de Genève de montrer l'exemple édifiant d'une aussi parfaite union entre une société de Théologiens et de gens de lettres; c'est en grande partie sur leur sagesse et leur modération reconnues, c'est sur leur zèle pour la prospérité de l'Etat, que je fonde l'espoir de son éternelle tranquillité; et je remarque avec un plaisir mêlé d'étonnement et de respect, combien ils ont d'horreur pour les affreuses maximes de ces hommes sacrés et barbares dont l'histoire fournit plus d'un exemple; et qui, pour soutenir les prétendus droits de Dieu, c'est-à-dire, leurs intérêts, étoient d'autant moins avares du sang humain, qu'ils se flattoient que le leur seroit toujours respecté.

Pourrois-je oublier cette précieuse moitié de la République qui fait le bonheur de l'autre, et dont la douceur et la sagesse

gesse y maintiennent la paix et les bonnes mœurs ! Aimables et vertueuses Citoyennes, le sort de votre sexe sera toujours de gouverner le nôtre. Heureux ! quand votre chaste pouvoir exercé seulement dans l'union conjugale, ne se fait sentir que pour la gloire de l'Etat et le bonheur public. C'est ainsi que les femmes commandoient à Sparte, et c'est ainsi que vous méritez de commander à Genève. Quel homme barbare pourroit résister à la voix de l'honneur et de la raison dans la bouche d'une tendre épouse ? et qui ne mépriseroit un vain luxe, en voyant votre simple et modeste parure qui, par l'éclat qu'elle tient de vous, semble être la plus favorable à la beauté ? C'est à vous de maintenir toujours, par votre aimable et innocent empire, et par votre esprit insinuant, l'amour des loix dans l'Etat et la concorde parmi les citoyens ; de réunir, par d'heureux mariages, les familles divisées ; et sur-tout de corriger, par la persuasive douceur de vos leçons et par les graces modestes de votre entretien, les travers que nos jeunes gens vont prendre en d'autres pays, d'où au lieu de tant de choses utiles dont ils pourroient profiter, ils ne rapportent, avec un ton puérile et des airs ridicules pris parmi les femmes perdues, que l'admiration de je ne

sais quelles prétendues grandeurs, frivoles dédommagemens de la servitude, qui ne vaudront jamais l'auguste liberté. Soyez donc toujours ce que vous êtes, les chastes gardiennes des mœurs et les doux liens de la paix; et continuez de faire valoir, en toute occasion, les droits du cœur et de la nature, au profit du devoir et de la vertu.

Je me flatte de n'être point démenti par l'événement, en fondant sur de tels garans l'espoir du bonheur commun des citoyens et de la gloire de la République. J'avoue qu'avec tous ces avantages, elle ne brillera pas de cet éclat dont la plupart des yeux sont éblouis, et dont le puérile et funeste goût est le plus mortel ennemi de la liberté. Qu'une jeunesse dissolue aille chercher ailleurs des plaisirs faciles et de longs repentirs. Que les prétendus gens de goût admirent en d'autres lieux la grandeur des palais, la beauté des équipages, les superbes ameublemens, la pompe des spectacles, et tous les raffinemens de la mollesse et du luxe. A Genève, on ne trouvera que des hommes; mais pourtant un tel spectacle a bien son prix, et ceux qui le rechercheront, vaudront bien les admirateurs du reste.

Daignez, MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS, recevoir tous, avec la même bonté, les respectueux té-

moignages de l'intérêt que je prends à votre prospérité commune. Si j'étois assez malheureux pour être coupable de quelque transport indiscret dans cette vive effusion de mon cœur, je vous supplie de le pardonner à la tendre affection d'un vrai patriote, et au zèle ardent et légitime d'un homme qui n'envisage point de plus grand bonheur pour lui-même que celui de vous voir tous heureux.

Je suis avec le plus profond respect,

MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS et SOUVERAINS SEIGNEURS,

Votre très humble et très obéissant serviteur et concitoyen,

J. J. ROUSSEAU.

A Chambéry, le 12 *Juin* 1754.

PRÉFACE.

La plus utile et la moins avancée de toutes les connoissances humaines me paroît être celle de l-homme (2 *), et j'ose dire que la seule inscription du Temple de Delphes contenoit un précepte plus important et plus difficile que tous les gros livres des moralistes. Aussi je regarde le sujet de ce discours comme une des questions les plus intéressantes que la philosophie puisse proposer, et, malheureusement pour nous, comme une des plus épineuses que les philosophes puissent résoudre : car, comment connoître la source de l'inégalité parmi les hommes, si l'on ne commence par les connoître eux-mêmes ? Et comment l'homme viendra-t-il à bout de se voir tel que l'a formé la nature, à travers tous les changemens que la succession des temps et des choses a dû produire dans sa constitution originelle, et de démêler ce qu'il tient de son propre fonds d'avec ce que les circonstances et ses progrès ont ajouté ou changé à son état primitif ? Semblable à la statue de Glaucus que le temps, la mer et les orages avoient tellement défigurée, qu'elle ressembloit moins à un Dieu qu'à une bête féroce, l'ame humaine altérée au sein de la société par mille causes sans cesse renaissantes, par

l'acquisition d'une multitude de connoissances et d'erreurs, par les changemens arrivés à la constitution des corps, et par le choc continuel des passions, a, pour ainsi dire, changé d'apparence au point d'être presque méconnoissable; et l'on n'y trouve plus, au lieu d'un être agissant toujours par des principes certains et invariables, au lieu de cette céleste et majestueuse simplicité dont son auteur l'avoit empreinte, que le difforme contraste de la passion qui croit raisonner, et de l'entendement en délire.

Ce qu'il y a de plus cruel encore, c'est que tous les progrès de l'espèce humaine l'éloignant sans cesse de son état primitif, plus nous accumulons de nouvelles connoissances, et plus nous nous ôtons les moyens d'acquérir la plus importante de toutes; et que c'est en un sens à force d'étudier l'homme, que nous nous sommes mis hors d'état de le connoître.

Il est aisé de voir que c'est dans ces changemens successifs de la constitution humaine, qu'il faut chercher la premiere origine des différences qui distinguent les hommes, lesquels, d'un commun aveu, sont naturellement aussi égaux entr'eux que l'étoient les animaux de chaque espece, avant que diverses causes physiques eussent in-

troduit dans quelques-uns les variétés que nous y remarquons. En effet, il n'est pas concevable que ces premiers changemens, par quelque moyen qu'ils soient arrivés, aient altéré tout à la fois et de la même maniere tous les individus de l'espece; mais les uns s'étant perfectionnés ou détériorés, et ayant acquis diverses qualités, bonnes ou mauvaises, qui n'étoient point inhérentes à leur nature, les autres resterent plus long-temps dans leur état originel; et telle fut parmi les hommes la premiere source de l'inégalité, qu'il est plus aisé de démontrer ainsi en général, que d'en assigner avec précision les véritables causes.

Que mes lecteurs ne s'imaginent donc pas que j'ose me flatter d'avoir vu ce qui me paroît si difficile à voir. J'ai commencé quelques raisonnemens : j'ai hasardé quelques conjectures, moins dans l'espoir de résoudre la question, que dans l'intention de l'éclaircir et de la réduire à son véritable état. D'autres pourront aisément aller plus loin dans la même route, sans qu'il soit facile à personne d'arriver au terme; car ce n'est pas une légere entreprise de démêler ce qu'il y a d'originaire et d'artificiel dans la nature actuelle de l'homme, et de bien connoître un état qui n'existe plus, qui n'a peut-être point exis-

té, qui probablement n'existera jamais, et dont il est pourtant nécessaire d'avoir des notions justes pour bien juger de notre état présent. Il faudroit même plus de philosophie qu'on ne pense, à celui qui entreprendroit de déterminer exactement les précautions à prendre, pour faire sur ce sujet de solides observations; et une bonne solution du problême suivant ne me paroîtroit pas indigne des Aristotes et des Plines de notre siècle: *Quelles expériences seroient nécessaires pour parvenir à connoître l'homme naturel; et quels sont les moyens de faire ces expériences au sein de la société?* Loin d'entreprendre de résoudre ce problême, je crois en avoir assez médité le sujet pour oser répondre d'avance que les plus grands Philosophes ne seront pas trop bons pour diriger ces expériences, ni les plus puissans Souverains pour les faire; concours auquel il n'est gueres raisonnable de s'attendre, sur-tout avec la persévérance, ou plutôt la succession de lumieres et de bonne volonté nécessaire de part et d'autre pour arriver au succès.

Ces recherches si difficiles à faire, et auxquelles on a si peu songé jusqu'ici, sont pourtant les seuls moyens qui nous restent de lever une multitude de difficultés qui nous dérobent la connoissance des fondemens réels de la société humaine. C'est cette

ignorance de la nature de l'homme qui jette tant d'incertitude et d'obscurité sur la véritable définition du droit naturel : car l'idée du droit, dit M. Burlamaqui, et plus encore celle du droit naturel, sont manifestement des idées relatives à la nature de l'homme. C'est donc de cette nature même de l'homme, continue-t-il, de sa constitution et de son état qu'il faut déduire les principes de cette science.

Ce n'est point sans surprise et sans scandale qu'on remarque le peu d'accord qui regne sur cette importante matiere entre les divers auteurs qui en ont traité. Parmi les plus graves Ecrivains, à peine en trouve-t-on deux qui soient du même avis sur ce point. Sans parler des anciens Philosophes qui semblent avoir pris à tâche de se contredire entr'eux sur les principes les plus fondamentaux, les Jurisconsultes Romains assujettissent indifféremment l'homme et tous les autres animaux à la même loi naturelle, parce qu'ils considerent plutôt sous ce nom la loi que la nature s'impose à elle-même, que celle qu'elle prescrit ; ou plutôt à cause de l'acception particuliere selon laquelle ces Jurisconsultes entendent le mot de loi, qu'ils semblent n'avoir pris en cette occasion que pour l'expression des rapports généraux établis par la nature entre tous les

êtres animés, pour leur commune conservation. Les modernes ne reconnoissant, sous le nom de loi, qu'une regle prescrite à un être moral, c'est-à-dire, intelligent, libre, et considéré dans ses rapports avec d'autres êtres, bornent conséquemment au seul animal doué de raison, c'est-à-dire, à l'homme, la compétence de la loi naturelle; mais définissant cette loi chacun à sa mode, ils l'établissent tous sur des principes si métaphysiques, qu'il y a même parmi nous, bien peu de gens en état de comprendre ces principes, loin de pouvoir les trouver d'eux-mêmes. De sorte que toutes les définitions de ces savans hommes, d'ailleurs en perpétuelle contradiction entr'elles, s'accordent seulement en ceci, qu'il est impossible d'entendre la loi de nature, et par conséquent d'y obéir, sans être un très grand raisonneur et un profond métaphysicien : ce qui signifie précisément que les hommes ont dû employer pour l'établissement de la société, des lumieres qui ne se développent qu'avec beaucoup de peine, et pour fort peu de gens, dans le sein de la société même.

Connoissant si peu la nature, et s'accordant si mal sur le sens du mot LOI, il seroit bien difficile de convenir d'une bonne définition de la loi naturelle. Aussi toutes celles

qu'on trouve dans les livres, outre le défaut de n'être point uniformes, ont-elles encore celui d'être tirées de plusieurs connoissances que les hommes n'ont point naturellement, et des avantages dont ils ne peuvent concevoir l'idée, qu'après être sortis de l'état de nature. On commence par rechercher les regles dont, pour l'utilité commune, il seroit à propos que les hommes convinssent entr'eux, et puis on donne le nom de loi naturelle à la collection de ces regles, sans autre preuve que le bien qu'on trouve qui résulteroit de leur pratique universelle. Voilà assurément une maniere très commode de composer des définitions, et d'expliquer la nature des choses par des convenances presque arbitraires.

Mais tant que nous ne connoîtrons point l'homme naturel, c'est en vain que nous voudrons déterminer la loi qu'il a reçue, ou celle qui convient le mieux à sa constitution. Tout ce que nous pouvons voir très clairement au sujet de cette loi, c'est que non-seulement pour qu'elle soit loi, il faut que la volonté de celui qu'elle oblige puisse s'y soumettre avec connoissance; mais il faut encore, pour qu'elle soit naturelle, qu'elle parle immédiatement par la voix de la nature.

Laissant donc tous les livres scientifiques qui ne nous apprennent qu'à voir les hom-

mes tels qu'ils se sont faits, et méditant sur les premieres et plus simples opérations de l'ame humaine, j'y crois appercevoir deux principes antérieurs à la raison, dont l'un nous intéresse ardemment à notre bien-être et à la conservation de nous-mêmes, et l'autre nous inspire une répugnance naturelle à voir périr ou souffrir tout être sensible, et principalement nos semblables. C'est du concours et de la combinaison que notre esprit est en état de faire de ces deux principes, sans qu'il soit nécessaire d'y faire entrer celui de la sociabilité, que me paroissent découler toutes les regles du droit naturel; regles que la raison est ensuite forcée de rétablir sur d'autres fondemens, quand par ses développemens successifs elle est venue à bout d'étouffer la nature.

De cette maniere, on n'est point obligé de faire de l'homme un philosophe avant que d'en faire un homme; ses devoirs envers autrui ne lui sont pas uniquement dictés par les tardives leçons de la sagesse; et tant qu'il ne résistera point à l'impulsion intérieure de la commisération, il ne fera jamais du mal à un autre homme, ni même à aucun être sensible; excepté dans le cas légitime où sa conservation se trouvant intéressée, il est obligé de se donner la préférence à lui-même. Par ce moyen, on termine aussi les

anciennes disputes sur la participation des animaux à la loi naturelle : car il est clair que, dépourvus de lumieres et de liberté, ils ne peuvent reconnoître cette loi ; mais tenant en quelque chose à notre nature par la sensibilité dont ils sont doués, on jugera qu'ils doivent participer au droit naturel, et que l'homme est assujetti envers eux à quelque espèce de devoirs. Il semble en effet que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable, que parce qu'il est un être sensible ; qualité qui étant commune à la bête et à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre.

Cette même étude de l'homme originel, de ses vrais besoins, et des principes fondamentaux de ses devoirs, est encore le seul bon moyen qu'on puisse employer pour lever ces foules de difficultés qui se présentent sur l'origine de l'inégalité morale, sur les vrais fondemens du corps politique, sur les droits réciproques de ses membres, et sur mille autres questions semblables, aussi importantes que mal éclaircies.

En considérant la société humaine d'un regard tranquille et désintéressé, elle ne semble montrer d'abord que la violence des hommes puissans et l'oppression des foibles :

l'esprit se révolte contre la dureté des uns, ou est porté à déplorer l'aveuglement des autres; et comme rien n'est moins stable parmi les hommes que ces relations extérieures que le hasard produit plus souvent que la sagesse, et que l'on appelle foiblesse ou puissance, richesse ou pauvreté, les établissemens humains paroissent au premier coup-d'œil fondés sur des monceaux de sable mouvant: ce n'est qu'en les examinant de près, ce n'est qu'après avoir écarté la poussiere et le sable qui entourent l'édifice, qu'on apperçoit la base inébranlable sur laquelle il est élevé, et qu'on apprend à en respecter les fondemens. Or, sans l'étude sérieuse de l'homme, de ses facultés naturelles et de leurs développemens successifs, on ne viendra jamais à bout de faire ces distinctions, et de séparer, dans l'actuelle constitution des choses, ce qu'a fait la volonté divine, d'avec ce que l'art humain a prétendu faire. Les recherches politiques et morales, auxquelles donne lieu l'importante question que j'examine, sont donc utiles de toutes manieres; et l'histoire hypothétique des gouvernemens est pour l'homme une leçon instructive à tous égards. En considérant ce que nous serions devenus, abandonnés à nous-mêmes, nous devons apprendre à bénir celui dont la main baifaisante,

corrigeant nos institutions et leur donnant une assiette inébranlable, a prévenu les désordres qui devroient en résulter, et fait naître notre bonheur des moyens qui sembloient devoir combler notre misere.

Quem te Deus esse
Jussit, et humanâ quâ parte locatus es in re,
Disce.

AVERTISSEMENT

SUR LES NOTES.

J'ai ajouté quelques notes à cet ouvrage, selon ma coutume paresseuse de travailler à bâton rompu ; ces notes s'écartent quelquefois assez du sujet, pour n'être pas bonnes à lire avec le texte. Je les ai donc rejetées à la fin du discours, dans lequel j'ai tâché de suivre de mon mieux le plus droit chemin. Ceux qui auront le courage de recommencer, pourront s'amuser la seconde fois à battre les buissons, et tenter de parcourir les notes ; il y aura peu de mal que les autres ne les lisent point du tout.

QUESTION

QUESTION

PROPOSÉE PAR L'ACADÉMIE DE DIJON.

Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les Hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle?

DISCOURS

SUR L'ORIGINE

ET LES

FONDEMENS DE L'INÉGALITE

PARMI LES HOMMES.

C'EST de l'homme que j'ai à parler, et la question que j'examine m'apprend que je vais parler à des hommes ; car on n'en propose point de semblables quand on craint d'honorer la vérité. Je défendrai donc avec confiance la cause de l'humanité devant les Sages qui m'y invitent, et je ne serai pas mécontent de moi-même si je me rends digne de mon sujet et de mes juges.

Je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalité : l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps, et des qualités de l'esprit ou de l'ame : l'autre, qu'on peut appeller inégalité morale ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie, ou du moins autorisée, par le consentement des hommes. Celle-ci con-

siste dans les différens privileges dont quelques-uns jouissent au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissans qu'eux, ou même de s'en faire obéir.

On ne peut pas demander quelle est la source de l'inégalité naturelle, parce que la réponse se trouveroit énoncée dans la simple définition du mot. On peut encore moins chercher s'il n'y auroit point quelque liaison essentielle entre les deux inégalités; car ce seroit demander, en d'autres termes, si ceux qui commandent valent nécessairement mieux que ceux qui obéissent, et si la force du corps ou de l'esprit, la sagesse ou la vertu, se trouvent toujours dans les mêmes individus en proportion de la puissance ou de la richesse : question bonne, peut-être, à agiter entre des esclaves entendus de leurs maîtres, mais qui ne convient pas à des hommes raisonnables et libres qui cherchent la vérité.

De quoi s'agit-il donc précisément dans ce Discours ? de marquer, dans le progrès des choses, le moment où le droit succédant à la violence, la nature fut soumise à la loi; d'expliquer par quel enchaînement de prodiges le fort put se résoudre à servir le foible, et le peuple à acheter un repos en idée au prix d'une félicité réelle.

Les Philosophes qui ont examiné les fondemens de la société, ont tous senti la nécessité de remonter jusqu'à l'état de na-

ture, mais aucun d'eux n'y est arrivé. Les uns n'ont point balancé à supposer à l'homme dans cet état la notion du juste et de l'injuste, sans se soucier de montrer qu'il dût avoir cette notion, ni même qu'elle lui fût utile. D'autres ont parlé du droit naturel que chacun a de conserver ce qui lui appartient, sans expliquer ce qu'ils entendoient par appartenir. D'autres donnant d'abord au plus fort l'autorité sur le plus foible, ont aussi-tôt fait naître le Gouvernement, sans songer au temps qui dut s'écouler avant que le sens des mots d'autorité et de gouvernement pût exister parmi les hommes. Enfin tous, parlant sans cesse de besoin, d'avidité, d'oppression, de desirs, et d'orgueil, ont transporté à l'état de nature des idées qu'ils avoient prises dans la société; ils parloient de l'homme sauvage, et ils peignoient l'homme civil. Il n'est pas même venu dans l'esprit de la plupart des nôtres, de douter que l'état de nature eût existé, tandis qu'il est évident, par la lecture des Livres sacrés, que le premier homme ayant reçu immédiatement de Dieu des lumieres et des préceptes, n'étoit point lui-même dans cet état, et qu'en ajoutant aux écrits de Moïse la foi que leur doit tout philosophe chrétien, il faut nier que, même avant le déluge, les hommes se soient jamais trouvés dans le pur état de nature, à moins qu'ils n'y soient retombés par quelque événement extraor-

dinaire : paradoxe fort embarrassant à défendre, et tout-à-fait impossible à prouver.

Commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question. Il ne faut pas prendre les recherches dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet, pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnemens hypothétiques et conditionnels, plus propres à éclaircir la nature des choses qu'à en montrer la véritable origine, et semblables à ceux que font tous les jours nos physiciens sur la formation du monde. La religion nous ordonne de croire que Dieu lui-même ayant tiré les hommes de l'état de nature immédiatement après la création, ils sont inégaux parce qu'il a voulu qu'ils le fussent; mais elle ne nous défend pas de former des conjectures tirées de la seule nature de l'homme et des êtres qui l'environnent, sur ce qu'auroit pu devenir le genre-humain s'il fût resté abandonné à lui-même. Voilà ce qu'on me demande, et ce que je me propose d'examiner dans ce discours. Mon sujet intéressant l'homme en général, je tâcherai de prendre un langage qui convienne à toutes les nations; ou plutôt, oubliant le temps et les lieux, pour ne songer qu'aux hommes à qui je parle, je me supposerai dans le licée d'Athènes, répetant les leçons de mes maîtres, ayant les Platons et les Xénocrates pour juges, et le genre-humain pour auditeur.

O homme, de quelque contrée que tu sois, quelles que soient tes opinions, écoute; voici ton histoire, telle que j'ai cru la lire, non dans les livres de tes semblables qui sont menteurs, mais dans la nature qui ne ment jamais. Tout ce qui sera d'elle sera vrai: il n'y aura de faux que ce que j'y aurai mêlé du mien sans le vouloir. Les temps dont je vais parler sont bien éloignés: combien tu as changé de ce que tu étois! C'est, pour ainsi dire, la vie de ton espece que je te vais décrire d'après les qualités que tu as reçues, que ton éducation et tes habitudes ont pu dépraver, mais qu'elles n'ont pu détruire. Il y a, je le sens, un âge auquel l'homme individuel voudroit s'arrêter; tu chercheras l'âge auquel tu desirerois que ton espece se fût arrêtée. Mécontent de ton état présent, par des raisons qui annoncent à ta postérité malheureuse de plus grands mécontentemens encore, peut-être voudrois-tu pouvoir rétrograder; et ce sentiment doit faire l'éloge de tes premiers aïeux, la critique de tes contemporains, et l'effroi de ceux qui auront le malheur de vivre après toi.

PREMIERE PARTIE.

Quelque important qu'il soit, pour bien juger de l'état naturel de l'homme, de le considérer dès son origine, et de l'examiner, pour ainsi dire, dans le premier embryon de l'espece, je ne suivrai point son organisation à travers ses développemens successifs : je ne m'arrêterai pas à rechercher dans le système animal ce qu'il put être au commencement, pour devenir enfin ce qu'il est. Je n'examinerai pas si, comme le pense Aristote, ses ongles alongés ne furent point d'abord des griffes crochues; s'il n'étoit point velu comme un ours, et si, marchant à quatre pieds, (3.*) ses regards dirigés vers la terre, et bornés à un horizon de quelques pas, ne marquoient point à la fois le caractere et les limites de ses idées. Je ne pourrois former sur ce sujet que des conjectures vagues, et presque imaginaires. L'anatomie comparée a fait encore trop peu de progrès, les observations des Naturalistes sont encore trop incertaines, pour qu'on puisse établir sur de pareils fondemens la base d'un raisonnement solide; ainsi, sans avoir recours aux connoissances surnaturelles que nous avons sur ce point, et sans avoir égard aux changemens qui ont dû survenir dans la conformation tant intérieure qu'extérieure de l'homme, à mesure

qu'il

qu'il appliquoit ses membres à de nouveaux usages, et qu'il se nourrissoit de nouveaux alimens, je le supposerai conformé de tout temps comme je le vois aujourd'hui, marchant à deux pieds, se servant de ses mains comme nous faisons des nôtres, portant ses regards sur toute la nature, et mesurant des yeux la vaste étendue du ciel.

En dépouillant cet être, ainsi constitué, de tous les dons surnaturels qu'il a pu recevoir, et de toutes les facultés artificielles, qu'il n'a pu acquérir que par de longs progrès; en le considérant, en un mot, tel qu'il a dû sortir des mains de la nature, je vois un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais, à tout prendre, organisé le plus avantageusement de tous: je le vois se rassasiant sous un chêne, se désaltérant au premier ruisseau, trouvant son lit au pied du même arbre qui lui a fourni son repas; et voilà ses besoins satisfaits.

La terre abandonnée à sa fertilité naturelle (4.*), et couverte de forêts immenses que la coignée ne mutila jamais, offre à chaque pas des magasins et des retraites aux animaux de toute espèce. Les hommes dispersés parmi eux, observent, imitent leur industrie, et s'élevent ainsi jusqu'à l'instinct des bêtes, avec cet avantage que chaque espèce n'a que le sien propre, et que l'homme n'en ayant peut-être aucun qui lui appartienne, se les approprie tous, se

nourrit également de la plupart des alimens divers (5.*) que les autres animaux se partagent, et trouve par conséquent sa subsistance plus aisément que ne peut faire aucun d'eux.

Accoutumés dès l'enfance aux intempéries de l'air et à la rigueur des saisons, exercés à la fatigue, et forcés de défendre nuds et sans armes leur vie et leur proie contre les autres bêtes féroces, ou de leur échapper à la course, les hommes se forment un tempérament robuste et presque inaltérable; les enfans, apportant au monde l'excellente constitution de leurs peres, et la fortifiant par les mêmes exercices qui l'ont produite, acquierent ainsi toute la vigueur dont l'espece humaine est capable. La nature en use précisement avec eux comme la loi de Sparte avec les enfans des citoyens; elle rend forts et robustes ceux qui sont bien constitués, et fait périr tous les autres; différente en cela de nos sociétés, où l'Etat, en rendant les enfans onéreux aux peres, les tue indistinctement avant leur naissance.

Le corps de l'homme sauvage étant le seul instrument qu'il connoisse, il l'emploie à divers usages dont, par le défaut d'exercice, les nôtres sont incapables; et c'est notre industrie qui nous ôte la force et l'agilité que la nécessité l'oblige d'acquérir. S'il avoit eu une hache, son poignet romproit-il de si fortes branches? S'il avoit eu une fronde, lanceroit-il de la main une

pierre avec tant de roideur ? S'il avoit eu une échelle, grimperoit-il si légerement sur un arbre ? s'il avoit eu un cheval, seroit-il si vîte à la course ? Laissez à l'homme civilisé le temps de rassembler toutes ses machines autour de lui, on ne peut douter qu'il ne surmonte facilement l'homme sauvage ; mais si vous voulez voir un combat plus inégal encore, mettez-les nuds et désarmés vis-à-vis l'un de l'autre, et vous reconnoîtrez bientôt quel est l'avantage d'avoir sans cesse toutes ses forces à sa disposition, d'être toujours prêt à tout évenement, et de se porter, pour ainsi dire, toujours tout entier avec soi (6.*)

Hobbes prétend que l'homme est naturellement intrépide, et ne cherche qu'à attaquer et combattre. Un philosophe illustre pense au contraire, et Cumberland et Puffendorf l'assurent aussi, que rien n'est si timide que l'homme dans l'état de nature, et qu'il est toujours tremblant et prêt à fuir au moindre bruit qui le frappe, au moindre mouvement qu'il apperçoit. Cela peut être ainsi pour les objets qu'il ne connoît pas, et je ne doute point qu'il ne soit effrayé par tous les nouveaux spectacles qui s'offrent à lui, toutes les fois qu'il ne peut distinguer le bien et le mal physiques qu'il en doit attendre, ni comparer ses forces avec les dangers qu'il a à courir ; circonstances rares dans l'état de nature, où toutes choses marchent d'une maniere si uniforme, et où la

face de la terre n'est point sujette à ces changemens brusques et continuels qu'y causent les passions et l'inconstance des peuples réunis. Mais l'homme sauvage vivant dispersé parmi les animaux, et se trouvant de bonne heure dans le cas de se mesurer avec eux, il en fait bientôt la comparaison; et sentant qu'il les surpasse plus en adresse qu'ils ne le surpassent en force, il apprend à ne les plus craindre. Mettez un ours ou un loup aux prises avec un Sauvage robuste, agile, courageux comme ils sont tous, armé de pierres et d'un bon bâton, et vous verrez que le péril sera tout au moins réciproque, et qu'après plusieurs expériences pareilles, les bêtes féroces qui n'aiment point à s'attaquer l'une à l'autre, s'attaqueront peu volontiers à l'homme, qu'elles auront trouvé tout aussi féroce qu'elles. A l'égard des animaux qui ont réellement plus de force qu'il n'a d'adresse, il est vis-à-vis d'eux dans le cas des autres espèces plus foibles, qui ne laissent pas de subsister; avec cet avantage pour l'homme, que, non moins dispos qu'eux à la course, et trouvant sur les arbres un refuge presque assuré, il a par-tout le prendre et le laisser dans la rencontre, et le choix de la fuite ou du combat. Ajoutons qu'il ne paroît pas qu'aucun animal fasse naturellement la guerre à l'homme, hors le cas de sa propre défense ou d'une extrême faim, ni témoigne contre lui de ces violentes antipathies qui

semblent annoncer qu'une espèce est destinée par la nature à servir de pâture à l'autre.

Voilà sans doute les raisons pourquoi les Negres et les Sauvages se mettent si peu en peine des bêtes féroces qu'ils peuvent rencontrer dans les bois. Les Caraïbes de Venezuela vivent, entr'autres, à cet égard, dans la plus profonde sécurité et sans le moindre inconvénient. Quoiqu'ils soient presque nuds, dit François Corréal, ils ne laissent pas de s'exposer hardiment dans les bois, armés seulement de la fleche et de l'arc; mais on n'a jamais ouï dire qu'aucun d'eux ait été dévoré des bêtes.

D'autres ennemis plus redoutables et dont l'homme n'a pas les mêmes moyens de se défendre, sons les infirmités naturelles, l'enfance, la vieillesse et les maladies de toute espèce; tristes signes de notre foiblesse, dont les deux premiers sont communs à tous les animaux, et dont le dernier appartient principalement à l'homme vivant en société. J'observe même, au sujet de l'enfance, que la mere portant par-tout son enfant avec elle, a beaucoup plus de facilité à le nourrir que n'ont les femelles de plusieurs animaux, qui sont forcées d'aller et venir sans cesse avec beaucoup de fatigue, d'un côté pour chercher leur pâture, et de l'autre pour allaiter ou nourrir leurs petits. Il est vrai que si la femme vient à périr, l'enfant risque fort de périr avec elle; mais ce danger est commun à cent autres

espèces, dont les petits ne sont de longtemps en état d'aller chercher eux-mêmes leur nourriture; et si l'enfance est plus longue parmi nous, la vie étant plus longue aussi, tout est encore à-peu-près égal en ce point, (7.*) quoiqu'il y ait sur la durée du premier âge, et sur le nombre des petits, (8.*) d'autres regles qui ne sont pas de mon sujet. Chez les vieillards, qui agissent et transpirent peu, le besoin d'alimens diminue avec la faculté d'y pourvoir; et comme la vie sauvage éloigne d'eux la goutte et les rhumatismes, et que la vieillesse est de tous les maux celui que les secours humains peuvent le moins soulager, ils s'éteignent enfin, sans qu'on s'apperçoive qu'ils cessent d'être, et presque sans s'en appercevoir eux-mêmes.

A l'égard des maladies, je ne répéterai point les vaines et fausses déclamations que font contre la médecine la plupart des gens en santé; mais je demanderai s'il y a quelque observation solide de laquelle on puisse conclure que dans les pays où cet art est le plus négligé, la vie moyenne de l'homme soit plus courte que dans ceux où il est cultivé avec le plus de soin. Et comment cela pourroit-il être, si nous nous donnons plus de maux que la médecine ne peut nous fournir de remedes! L'extrême inégalité dans la maniere de vivre, l'excès d'oisiveté dans les uns, l'excès de travail dans les autres, la facilité d'irriter et de satisfaire nos appétits et

notre sensualité, les alimens trop recherchés des riches, qui les nourrissent de sucs échauffans et les accablent d'indigestions, la mauvaise nourriture des pauvres, dont ils manquent même le plus souvent, et dont le défaut les porte à surcharger avidement leur estomac dans l'occasion, les veilles, les excès de toutes espèces, les transports immodérés de toutes les passions, les fatigues et l'épuisement d'esprit, les chagrins et les peines sans nombre qu'on éprouve dans tous les états, et dont les ames sont perpétuellement rongées: voilà les funestes garans que la plupart de nos maux sont notre propre ouvrage, et que nous les aurions presque tous évités en conservant la maniere de vivre simple, uniforme, et solitaire, qui nous étoit préscrite par la nature. Si elle nous a destinés à être sains, j'osè presque assurer que l'état de réflexion est un état contre nature, et que l'homme qui médite est un animal dépravé. Quand on songe à la bonne constitution des Sauvages, au moins de ceux que nous n'avons pas perdus avec nos liqueurs fortes; quand on sait qu'ils ne connoissent presque d'autres maladies que les blessures et la vieillesse, on est très-porté à croire qu'on feroit aisément l'histoire des maladies humaines en suivant celle des sociétés civiles. C'est au moins l'avis de Platon, qui juge, sur certains remedes employés ou approuvés par Podalyre et Macaon au siége de Troye, que diverses maladies que ces reme-

des devoient exciter, n'étoient point encore alors connues parmi les hommes; et Celse rapporte que la diète, aujourd'hui si nécessaire, ne fut inventée que par Hipocrate.

Avec si peu de sources de maux, l'homme dans l'état de nature n'a donc gueres besoin de remedes, moins encore de médecins; l'espèce humaine n'est point non plus à cet égard de pire condition que toutes les autres, et il est aisé de savoir des chasseurs si dans leurs courses ils trouvent beaucoup d'animaux infirmes. Plusieurs en trouvent-ils qui ont reçu des blessures considérables très-bien cicatrisées, qui ont eu des os et même des membres rompus et repris sans autre chirurgien que le temps, sans autre régime que leur vie ordinaire, et qui n'en sont pas moins parfaitement guéris, pour n'avoir point été tourmentés d'incisions, empoisonnés de drogues, ni exténués de jeûnes. Enfin, quelque utile que puisse être parmi nous la médecine bien administrée, il est toujours certain que si le Sauvage malade, abandonné à lui-même, n'a rien à espérer que de la nature, en revanche il n'a rien à craindre que de son mal; ce qui rend souvent sa situation préférable à la nôtre.

Gardons-nous donc de confondre l'homme sauvage avec les hommes que nous avons sous les yeux. La nature traite tous les animaux abandonnés à ses soins avec une prédilection qui semble montrer combien elle

est jalouse de ce droit. Le cheval, le chat, le taureau, l'âne même, ont la plupart une taille plus haute, tous une constitution plus robuste, plus de vigueur, de force et de courage dans les forêts que dans nos maisons; ils perdent la moitié de ces avantages en devenant domestiques, et l'on diroit que tous nos soins à bien traiter et nourrir ces animaux, n'aboutissent qu'à les abâtardir. Il en est ainsi de l'homme même : en devenant sociable et esclave, il devient foible, craintif, rampant, et sa maniere de vivre molle et efféminée acheve d'énerver à la fois sa force et son courage. Ajoutons qu'entre les conditions sauvage et domestique, la différence d'homme à homme doit être plus grande encore que celle de bête à bête : car l'animal et l'homme ayant été traités également par la nature, toutes les commodités que l'homme se donne de plus qu'aux animaux qu'il apprivoise, sont autant de causes particulieres qui le font dégénérer plus sensiblement.

Ce n'est donc pas un si grand malheur à ces premiers hommes, ni surtout un si grand obstacle à leur conservation, que la nudité, le défaut d'habitation, et la privation de toutes ces inutilités que nous croyons si nécessaires. S'ils n'ont pas la peau velue, ils n'en ont aucun besoin dans les pays chauds; et ils savent bientôt, dans les pays froids, s'approprier celle des bêtes qu'ils ont vaincues : s'ils n'ont que deux pieds pour cou-

rir, ils ont deux bras pour pourvoir à leur défense et à leurs besoins. Leurs enfans marchent peut-être tard et avec peine, mais les meres les portent avec facilité; avantage qui manque aux autres espèces, où la mere étant poursuivie se voit contrainte d'abandonner ses petits, ou de régler son pas sur le leur (*). Enfin, à moins de supposer ces concours singuliers et fortuits de circonstances dont je parlerai dans la suite, et qui pouvoient fort bien ne jamais arriver, il est clair, en tout état de cause, que le premier qui se fit des habits ou un logement, se donna en cela des choses peu nécessaires, puisqu'il s'en étoit passé jusqu'alors, et qu'on ne voit pas pourquoi il n'eût pu supporter, homme fait, un genre de vie qu'il supportoit dès son enfance.

Seul, oisif, et toujours voisin du danger, l'homme sauvage doit aimer à dormir, et avoir le sommeil léger, comme les animaux qui, pensant peu, dorment, pour ainsi dire, tout le temps qu'ils ne pensent point. Sa propre conservation faisant presque son unique soin, ses facultés les plus exercées

(*) Il peut y avoir à ceci quelques exceptions; celle, par exemple, de cet animal de la province de Nicaraga, qui ressemble à un renard, qui a les pieds comme les mains d'un homme, et qui, selon Corréal, a sous le ventre un sac où la mere met ses petits lorsqu'elle est obligée de fuir. C'est sans doute le même animal qu'on appelle Tlaquatzin au Mexique, et à la femelle duquel Laët donne un semblable sac pour le même usage.

doivent être celles qui ont pour objet principal l'attaque et la défense, soit pour subjuguer sa proie, soit pour se garantir d'être celle d'un autre animal; au contraire, les organes qui ne se perfectionnent que par la mollesse et la sensualité, doivent rester dans un état de grossiéreté qui exclut en lui toute espèce de délicatesse; et ses sens se trouvant partagés sur ce point, il aura le toucher et le goût d'une rudesse extrême; la vue, l'ouïe et l'odorat de la plus grande subtilité. Tel est l'état animal en général, et c'est aussi, selon le rapport des voyageurs, celui de la plupart des peuples sauvages. Ainsi il ne faut point s'étonner que les Hottentots du cap de Bonne-Espérance, découvrent à la simple vue des vaisseaux en haute mer, d'aussi loin que les Hollandois avec des lunettes; ni que les Sauvages de l'Amérique sentissent les Espagnols à la piste, comme auroient pu faire les meilleurs chiens; ni que toutes ces nations barbares supportent sans peine leur nudité, aiguisent leur goût à force de piment, et boivent les liqueurs Européennes comme de l'eau.

Je n'ai considéré jusqu'ici que l'homme physique: tâchons de le regarder maintenant par le côté métaphysique et moral.

Je ne vois dans tout animal qu'une machine ingénieuse, à qui la nature a donné des sens pour se remonter elle-même, et pour se garantir, jusqu'à un certain point, de tout ce qui tend à la déranger. J'apper-

çois précisément les mêmes choses dans la machine humaine, avec cette différence que la nature seule fait tout dans les opérations de la bête, au lieu que l'homme concourt aux siennes en qualité d'agent libre. L'un choisit ou rejette par instinct, et l'autre par un acte de liberté; ce qui fait que la bête ne peut s'écarter de la regle qui lui est prescrite, même quand il lui seroit avantageux de le faire, et que l'homme s'en écarte souvent à son préjudice. C'est ainsi qu'un pigeon mourroit de faim près d'un bassin rempli des meilleures viandes, et un chat sur des tas de fruits ou de grain, quoique l'un et l'autre pût très-bien se nourrir de l'aliment qu'il dédaigne, s'il s'étoit avisé d'en essayer; c'est ainsi que les hommes dissolus se livrent à des excès qui leur causent la fièvre et la mort, parce que l'esprit déprave les sens, et que la volonté parle encore quand la nature se taît.

Tout animal a des idées, puisqu'il a des sens; il combine même ses idées jusqu'à un certain point; et l'homme ne diffère à cet égard de la bête que du plus au moins; quelques philosophes ont même avancé qu'il y a plus de différence de tel homme à tel homme, que de tel homme à telle bête. Ce n'est donc pas tant l'entendement qui fait, parmi les animaux, la distinction spécifique de l'homme, que sa qualité d'agent libre. La nature commande à tout animal, et la bête obéit. L'homme éprouve la même

impression, mais il se reconnoît libre d'aquiescer ou de résister; et c'est surtout dans la conscience de cette liberté que se montre la spiritualité de son ame : car la physique explique en quelque maniere le mécanisme des sens et la formation des idées ; mais dans la puissance de vouloir ou plutôt de choisir, et dans le sentiment de cette puissance, on ne trouve que des actes purement spirituels, dont on n'explique rien par les loix de la mécanique.

Mais, quand les difficultés qui environnent toutes ces questions, laisseroient quelque lieu de disputer sur cette différence de l'homme et de l'animal, il y a une autre qualité très spécifique qui les distingue, et sur laquelle il ne peut y avoir de contestation ; c'est la faculté de se perfectionner, faculté qui, à l'aide des circonstances, développe successivement toutes les autres, et réside parmi nous, tant dans l'espèce que dans l'individu ; au lieu qu'un animal est, au bout de quelques mois, ce qu'il sera toute sa vie, et son espèce, au bout de mille ans, ce qu'elle étoit la premiere année de ces mille ans. Pourquoi l'homme seul est-il sujet à devenir imbécille ? N'est-ce point qu'il retourne ainsi dans son état primitif, et que, tandis que la bête, qui n'a rien acquis et qui n'a rien non plus à perdre, reste toujours avec son instinct, l'homme reperdant par la vieillesse ou d'autres accidens tout ce que sa *perfectibilité* lui avoit fait ac-

quérir, retombe ainsi plus bas que la bête même ? Il seroit triste pour nous d'être forcés de convenir que cette faculté distinctive et presque illimitée, est la source de tous les malheurs de l'homme ; que c'est elle qui le tire, à force de temps, de cette condition originaire dans laquelle il couleroit des jours tranquilles et innocens ; que c'est elle qui, faisant éclore avec les siècles ses lumieres et ses erreurs, ses vices et ses vertus, le rend à la longue le tyran de lui-même et de la nature (9.*). Il seroit affreux d'être obligé de louer comme un être bienfaisant, celui qui le premier suggéra à l'habitant des rives de l'Orenoque l'usage de ces aïs qu'il applique sur les tempes de ses enfans, et qui leur assurent du moins une partie de leur imbécillité et de leur bonheur originel.

L'homme sauvage, livré par la nature au seul instinct, ou plutôt dédommagé de celui qui lui manque peut-être, par des facultés capables d'y suppléer d'abord, et de l'élever ensuite fort au-dessus de celle-là, commencera donc par les fonctions purement animales : (10.*) appercevoir et sentir sera son premier état, qui lui sera commun avec tous les animaux. Vouloir et ne pas vouloir, desirer et craindre, seront les premieres et presque les seules opérations de son ame, jusqu'à ce que de nouvelles circonstances y causent de nouveaux développemens.

Quoi qu'en disent les moralistes, l'entendement humain doit beaucoup aux passions,

qui, d'un commun aveu, lui doivent beaucoup aussi : c'est par leur activité que notre raison se perfectionne ; nous ne cherchons à connoître, que parce que nous desirons de jouir, et il n'est pas possible de concevoir pourquoi celui qui n'auroit ni desirs ni craintes, se donneroit la peine de raisonner. Les passions, à leur tour, tirent leur origine de nos besoins, et leur progrès de nos connoissances ; car on ne peut desirer ou craindre les choses, que sur les idées qu'on en peut avoir, ou par la simple impulsion de la nature ; et l'homme sauvage, privé de toute sorte de lumieres, n'éprouve que les passions de cette derniere espèce ; ses desirs ne passent pas ses besoins physiques ; (11.*) les seuls biens qu'il connoisse dans l'univers, sont la nourriture, une femelle et le repos ; les seuls maux qu'il craigne, sont la douleur et la faim. Je dis la douleur, et non la mort ; car jamais l'animal ne saura ce que c'est que mourir ; et la connoissance de la mort et de ses terreurs, est une des premieres acquisitions que l'homme ait faites en s'éloignaut de la condition animale.

Il me seroit aisé, si cela m'étoit nécessaire, d'appuyer ce sentiment par les faits, et de faire voir que chez toutes les nations du monde, les progrès de l'esprit sont précisément proportionnés aux besoins que les peuples avoient reçus de la nature, ou auxquels les circonstances les avoient assujettis, et par conséquent aux passions qui les por-

toient à pourvoir à ces besoins. Je montrerois en Egypte les arts naissant et s'étendant avec le débordement du Nil; je suivrois leur progrès chez les Grecs, où l'on les vit germer, croître et s'élever jusqu'aux cieux parmi les sables et les rochers de l'Attique, sans pouvoir prendre racine sur les bords fertiles de l'Eurotas; je remarquerois qu'en général les peuples du nord sont plus industrieux que ceux du midi, parce qu'ils peuvent moins se passer de l'être, comme si la nature vouloit ainsi égaliser les choses, en donnant aux esprits la fertilité qu'elle refuse à la terre.

Mais, sans recourir aux témoignages incertains de l'histoire, qui ne voit que tout semble éloigner de l'homme sauvage la tentation et les moyens de cesser de l'être? Son imagination ne lui peint rien; son cœur ne lui demande rien. Ses modiques besoins se trouvent si aisément sous sa main, et il est si loin du degré de connoissances nécessaires pour desirer d'en acquérir de plus grandes, qu'il ne peut avoir ni prévoyance ni curiosité. Le spectacle de la nature lui devient indifférent, à force de lui devenir familier. C'est toujours le même ordre, ce sont toujours les mêmes révolutions; il n'a pas l'esprit de s'étonner des plus grandes merveilles; et ce n'est pas chez lui qu'il faut chercher la philosophie dont l'homme a besoin, pour savoir observer une fois ce qu'il a vu tous les jours. Son ame, que rien n'agite,

n'agite, se livre au seul sentiment de son existence actuelle, sans aucune idée de l'avenir, quelque prochain qu'il puisse être; et ses projets, bornés comme ses vues, s'étendent à peine jusqu'à la fin de la journée, Tel est encore aujourd'hui le degré de prévoyance du Caraïbe : il vend le matin son lit de coton, et vient pleurer le soir pour le racheter, faute d'avoir prévu qu'il en auroit besoin pour la nuit prochaine.

Plus on médite sur ce sujet, plus la distance des pures sensations aux simples connoissances s'agrandit à nos regards; et il est impossible de concevoir comment un homme auroit pu, par ses seules forces, sans le secours de la communication, et sans l'aiguillon de la nécessité, franchir un si grand intervalle. Combien de siècles se sont peut-être écoulés avant que les hommes aient été à portée de voir d'autre feu que celui du ciel? Combien ne leur a-t-il pas fallu de différens hasards pour apprendre les usages les plus communs de cet élément? Combien de fois ne l'ont-ils pas laissé éteindre avant que d'avoir acquis l'art de le reproduire? Et combien de fois peut-être chacun de ces secrets n'est-il pas mort avec celui qui l'avoit découvert? Que dirons-nous de l'agriculture, art qui demande tant de travail et de prévoyance; qui tient à d'autres arts; qui très évidemment n'est praticable que dans une société, au moins commencée, et qui ne nous sert pas tant à

tirer de la terre des alimens qu'elle fourniroit bien sans cela, qu'à la forcer aux préférences qui sont le plus de notre goût? Mais supposons que les hommes eussent tellement multiplié que les productions naturelles n'eussent plus suffi pour les nourrir; supposition qui, pour le dire en passant, montreroit un grand avantage pour l'espèce humaine dans cette maniere de vivre: supposons que sans forges et sans atteliers, les instrumens du labourage fussent tombés du ciel entre les mains des Sauvages; que ces hommes eussent vaincu la haine mortelle qu'ils ont tous pour un travail continu; qu'ils eussent appris à prévoir de si loin leurs besoins; qu'ils eussent deviné comment il faut cultiver la terre, semer les grains et planter les arbres; qu'ils eussent trouvé l'art de moudre le bled, et de mettre le raisin en fermentation; toutes choses qu'il leur a fallu faire enseigner par les Dieux, faute de concevoir comment ils les auroient apprises d'eux-mêmes; quel seroit, après cela, l'homme assez insensé pour se tourmenter à la culture d'un champ qui sera dépouillé par le premier venu, homme ou bête indifféremment, à qui cette moisson conviendra? et comment chacun pourra-t-il se résoudre à passer sa vie à un travail pénible, dont il est d'autant plus sûr de ne pas recueillir le prix, qu'il lui sera plus nécessaire? En un mot, comment cette situation pourra-t-elle porter les hommes à cultiver la terre, tant

qu'elle ne sera point partagée entr'eux, c'est-à-dire, tant que l'état de nature ne sera point anéanti ?

Quand nous voudrions supposer un homme sauvage, aussi habile dans l'art de penser que nous le font nos philosophes ; quand nous en ferions, à leur exemple, un philosophe lui-même, découvrant seul les plus sublimes vérités, se faisant, par des suites de raisonnemens très abstraits, des maximes de justice et de raison tirées de l'amour de l'ordre en général, ou de la volonté connue de son créateur ; en un mot, quand nous lui supposerions dans l'esprit autant d'intelligence et de lumieres, qu'il doit avoir et qu'on lui trouve en effet de pesanteur et de stupidité ; quelle utilité retireroit l'espèce de toute cette métaphysique, qui ne pourroit se communiquer et qui périroit avec l'individu qui l'auroit inventée ? Quel progrès pourroit faire le genre-humain épars dans les bois parmi les animaux ? Et jusqu'à quel point pourroient se perfectionner et s'éclairer mutuellement des hommes qui, n'ayant ni domicile fixe, ni aucun besoin l'un de l'autre, se rencontreroient peut-être à peine deux fois en leur vie, sans se connoître et sans se parler ?

Qu'on songe de combien d'idées nous sommes redevables à l'usage de la parole ; combien la grammaire exerce et facilite les opérations de l'esprit ; et qu'on pense aux peines inconcevables et au temps infini qu'a

dû coûter la premiere invention des langues ; qu'on joigne ces réflexions aux précédentes, et l'on jugera combien il eût fallu de milliers de siècles pour développer successivement dans l'esprit humain les opérations dont il étoit capable.

Qu'il me soit permis de considérer un instant les embarras de l'origine des langues. Je pourrois me contenter de citer, ou de répéter ici les recherches que M. l'abbé de Condillac a faites sur cette matiere ; qui toutes confirment pleinement mon sentiment, et qui, peut-être, m'en ont donné la premiere idée. Mais la maniere dont ce philosophe résoud les difficultés qu'il se fait à lui-même sur l'origine des signes institués, montrant qu'il a supposé ce que je mets en question, savoir une sorte de société déjà établie entre les inventeurs du langage, je crois, en renvoyant à ses réflexions, devoir y joindre les miennes pour exposer les mêmes difficultés dans le jour qui convient à mon sujet. La premiere qui se présente est d'imaginer comment elles purent devenir nécessaires ; car les hommes n'ayant nulle correspondance entr'eux, ni aucun besoin d'en avoir, on ne conçoit ni la nécessité de cette invention, ni sa possibilité, si elle ne fut pas indispensable. Je dirois bien, comme beaucoup d'autres, que les langues sont nées dans le commerce domestique des peres, des meres et des enfans ; mais outre que cela ne résoudroit point les objections,

ce seroit commettre la faute de ceux qui, raisonnant sur l'état de nature, y transportent les idées prises dans la société, voient toujours la famille rassemblée dans une même habitation, et ses membres gardant entr'eux une union aussi intime et aussi permanente que parmi nous, où tant d'intérêts communs les réunissent; au lieu que dans cet état primitif, n'ayant ni maisons, ni cabanes, ni propriété d'aucune espèce, chacun se logeoit au hasard, et souvent pour une seule nuit; les mâles et les femelles s'unissoient fortuitement, selon la rencontre, l'occasion et le desir, sans que la parole fût un interprète fort nécessaire des choses qu'ils avoient à se dire : ils se quittoient avec la même facilité (12.*). La mere allaitoit d'abord ses enfans pour son propre besoin; puis l'habitude les lui ayant rendus chers, elle les nourrissoit ensuite pour le leur; sitôt qu'ils avoient la force de chercher leur pâture, ils ne tardoient pas à quitter la mere elle-même; et comme il n'y avoit presque point d'autre moyen de se retrouver que de ne se pas perdre de vue, ils en étoient bientôt au point de ne pas même se reconnoître les uns les autres. Remarquez encore que l'enfant ayant tous ses besoins à expliquer, et par conséquent plus de choses à dire à la mere, que la mere à l'enfant, c'est lui qui doit faire les plus grands frais de l'invention, et que la langue qu'il emploie doit être en grande partie son propre ouvrage; ce qui

multiplie autant les langues qu'il y a d'individus pour les parler : à quoi contribue encore la vie errante et vagabonde, qui ne laisse à aucun idiome le temps de prendre de la consistance ; car de dire que la mere dicte à l'enfant les mots dont il devra se servir pour lui demander telle ou telle chose, cela montre bien comment on enseigne des langues déjà formées ; mais cela n'apprend point comment elles se forment.

Supposons cette premiere difficulté vaincue : franchissons pour un moment l'espace immense qui dut se trouver entre le pur état de nature et le besoin des langues ; et cherchons, en les supposant nécessaires, (13.*) comment elles purent commencer à s'établir. Nouvelle difficulté pire encore que la précédente ; car si les hommes ont eu besoin de la parole pour apprendre à penser, ils ont eu bien plus besoin encore de savoir penser pour trouver l'art de la parole ; et quand on comprendroit comment les sons de la voix ont été pris pour les interprètes conventionnels de nos idées, il resteroit toujours à savoir quels ont pu être les interprètes même de cette convention pour les idées qui, n'ayant point un objet sensible, ne pouvoient s'indiquer ni par le geste, ni par la voix ; de sorte qu'à peine peut-on former des conjectures supportables sur la naissance de cet art de communiquer ses pensées, et d'établir un commerce entre les esprits : art sublime qui est déjà si loin de

son origine, mais que le philosophe voit encore à une si prodigieuse distance de sa perfection, qu'il n'y a point d'homme assez hardi pour assurer qu'il y arriveroit jamais, quand les révolutions que le temps amene nécessairement seroient suspendues en sa faveur, que les préjugés sortiroient des académies ou se tairoient devant elles, et qu'elles pourroient s'occuper de cet objet épineux durant des siècles entiers sans interruption.

Le premier langage de l'homme, le langage le plus universel, le plus énergique et le seul dont il eût besoin avant qu'il fallût persuader des hommes assemblés, est le cri de la nature. Comme ce cri n'étoit arraché que par une sorte d'instinct dans les occasions pressantes, pour implorer du secours dans les grands dangers, ou du soulagement dans les maux violens, il n'étoit pas d'un grand usage dans le cours ordinaire de la vie, où regnent des sentimens plus modérés. Quand les idées des hommes commencerent à s'étendre et à se multiplier, et qu'il s'établit entr'eux une communication plus étroite, ils chercherent des signes plus nombreux et un langage plus étendu : ils multiplierent les inflexions de la voix, et y joignirent les gestes, qui, par leur nature, sont plus expressifs, et dont le sens dépend moins d'une détermination antérieure. Ils exprimoient donc les objets visibles et mobiles par des gestes, et ceux qui frappent l'ouïe

par des sons imitatifs. Mais comme le geste n'indique gueres que les objets présens ou faciles à décrire, et les actions visibles ; qu'il n'est pas d'un usage universel, puisque l'obscurité ou l'interposition d'un corps le rendent inutile, et qu'il exige l'attention plutôt qu'il ne l'excite ; on s'avisa enfin de lui substituer les articulations de la voix, qui, sans avoir le même rapport avec certaines idées, sont plus propres à les représenter toutes comme signes institués ; substitution qui ne put se faire que d'un commun consentement, et d'une maniere assez difficile à pratiquer pour des hommes dont les organes grossiers n'avoient encore aucun exercice, et plus difficile encore à concevoir en elle-même, puisque cet accord unanime dut être motivé, et que la parole paroît avoir été fort nécessaire pour établir l'usage de la parole.

On doit juger que les premiers mots dont les hommes firent usage, eurent dans leur esprit une signification beaucoup plus étendue que n'ont ceux qu'on emploie dans les langues déjà formées ; et qu'ignorant la division du discours en ses parties constitutives, ils donnerent d'abord à chaque mot le sens d'une proposition entière. Quand ils commencerent à distinguer le sujet d'avec l'attribut, et le verbe d'avec le nom, ce qui ne fut pas un médiocre effort de génie, les substantifs ne furent d'abord qu'autant de noms propres ; le présent de l'infinitif fut le

seul

seul temps des verbes ; et à l'égard des adjectifs, la notion ne s'en dut développer que fort difficilement, parce que tout adjectif est un mot abstrait, et que les abstractions sont des opérations pénibles et peu naturelles.

Chaque objet reçut d'abord un nom particulier, sans égard aux genres et aux espèces, que ces premiers instituteurs n'étoient pas en état de distinguer ; et tous les individus se représenterent isolés à leur esprit, comme ils le sont dans le tableau de la nature. Si un chêne s'appelloit A ; un autre chêne s'appelloit B ; car la premiere idée qu'on tire de deux choses, c'est qu'elles ne sont pas la même ; et il faut souvent beaucoup de temps pour observer ce qu'elles ont de commun : de sorte que plus les connoissances étoient bornées, et plus le dictionnaire devint étendu. L'embarras de toute cette nomenclature ne put être levé facilement : car pour ranger les êtres sous des dénominations communes et génériques, il en falloit connoître les propriétés et les différences ; il falloit des observations et des définitions, c'est-à-dire, de l'histoire naturelle et de la métaphysique, beaucoup plus que les hommes de ce temps-là n'en pouvoient avoir.

D'ailleurs, les idées générales ne peuvent s'introduire dans l'esprit qu'à l'aide des mots, et l'entendement ne les saisit que par des propositions. C'est une des raisons

pourquoi les animaux ne sauroient se former de telles idées, ni jamais acquérir la perfectibilité qui en dépend. Quand un singe va sans hésiter d'une noix à l'autre, pense-t-on qu'il ait l'idée générale de cette sorte de fruit, et qu'il compare son archétype à ces deux individus? Non sans doute; mais la vue de l'une de ces noix rappelle à sa mémoire les sensations qu'il a reçues de l'autre; et ses yeux, modifiés d'une certaine maniere, annoncent à son goût la modification qu'il va recevoir. Toute idée générale est purement intellectuelle; pour peu que l'imagination s'en mêle, l'idée devient aussitôt particuliere. Essayez de vous tracer l'image d'un arbre en général, jamais vous n'en viendrez à bout; malgré vous, il faudra le voir petit ou grand, rare ou touffu, clair ou foncé; et s'il dépendoit de vous de n'y voir que ce qui se trouve en tout arbre, cette image ne ressembleroit plus à un arbre. Les êtres purement abstraits se voient de même, ou ne se conçoivent que par le discours. La définition seule du triangle vous en donne la véritable idée: si-tôt que vous en figurez un dans votre esprit, c'est un tel triangle et non pas un autre, et vous ne pouvez éviter d'en rendre les lignes sensibles ou le plan coloré. Il faut donc énoncer des propositions, il faut donc parler, pour avoir des idées générales: car si-tôt que l'imagination s'arrête, l'esprit ne marche plus qu'à l'aide du discours. Si donc les premiers inventeurs

n'ont pu donner des noms qu'aux idées qu'ils avoient déjà, il s'ensuit que les premiers substantifs n'ont jamais pu être que des noms propres.

Mais, lorsque par des moyens que je ne conçois pas, nos nouveaux grammairiens commencerent à étendre leurs idées et à généraliser leurs mots, l'ignorance des inventeurs dut assujettir cette méthode à des bornes fort étroites; et comme ils avoient d'abord trop multiplié les noms des individus, faute de connoître les genres et les espèces, ils firent ensuite trop peu d'espèces et de genres, faute d'avoir considéré les êtres par toutes leurs différences. Pour pousser les divisions assez loin, il eût fallu plus d'expérience et de lumiere qu'ils n'en pouvoient avoir, et plus de recherches et de travail qu'ils n'y en vouloient employer. Or si, même aujourd'hui, l'on découvre chaque jour de nouvelles espèces qui avoient échappé jusqu'ici à toutes nos observations, qu'on pense combien il dut s'en dérober à des hommes qui ne jugeoient des choses que sur le premier aspect! Quant aux classes primitives et aux notions les plus générales, il est superflu d'ajouter qu'elles dûrent leur échapper encore. Comment, par exemple, auroient-ils imaginé ou entendu les mots de matiere, d'esprit, de substance, de mode, de figure, de mouvement, puisque nos philosophes, qui s'en servent depuis si long-temps, ont bien de la peine à

les entendre eux-mêmes, et que les idées qu'on attache à ces mots étant purement métaphysiques, ils n'en trouvoient aucun modèle dans la nature.

Je m'arrête à ces premiers pas, et je supplie mes juges de suspendre ici leur lecture, pour considérer, sur l'invention des seuls substantifs physiques, c'est-à-dire, sur la partie de la langue la plus facile à trouver, le chemin qui lui reste à faire pour exprimer toutes les pensées des hommes, pour prendre une forme constante, pouvoir être parlée en public, et influer sur la société : je les supplie de réfléchir à ce qu'il a fallu de temps et de connoissances pour trouver les nombres, (14.*) les mots abstraits, les aoristes et tous les temps des verbes, les particules, la syntaxe, lier les propositions, les raisonnemens, et former toute la logique du discours. Quant à moi, effrayé des difficultés qui se multiplient, et convaincu de l'impossibilité presque démontrée que les langues aient pu naître et s'établir par des moyens purement humains, je laisse à qui voudra l'entreprendre, la discussion de ce difficile problême : lequel a été le plus nécessaire de la société déjà liée à l'institution des langues, ou des langues déjà inventées à l'établissement de la société ?

Quoi qu'il en soit de ces origines, on voit du moins, au peu de soin qu'a pris la nature de rapprocher les hommes par des besoins mutuels, et de leur faciliter l'usage

de la parole, combien elle a peu préparé leur sociabilité, et combien elle a peu mis du sien dans tout ce qu'ils ont fait pour en établir les liens. En effet, il est impossible d'imaginer pourquoi dans cet état primitif un homme auroit plutôt besoin d'un autre homme, qu'un singe ou un loup de son semblable; ni, ce besoin supposé, quel motif pourroit engager l'autre à y pourvoir; ni même, en ce dernier cas, comment ils pourroient convenir entr'eux des conditions. Je sais qu'on nous répète sans cesse que rien n'eût été si misérable que l'homme dans cet état; et s'il est vrai, comme je crois l'avoir prouvé, qu'il n'eût pu, qu'après bien des siècles, avoir le désir et l'occasion d'en sortir, ce seroit un procès à faire à la nature, et non à celui qu'elle auroit ainsi constitué. Mais, si j'entends bien ce terme de *misérable*, c'est un mot qui n'a aucun sens, ou qui ne signifie qu'une privation douloureuse et la souffrance du corps ou de l'ame; or je voudrois bien qu'on m'expliquât quel peut être le genre de misere d'un être libre, dont le cœur est en paix et le corps en santé. Je demande laquelle, de la vie civile ou naturelle, est la plus sujette à devenir insupportable à ceux qui en jouissent? Nous ne voyons presque autour de nous que des gens qui se plaignent de leur existence, plusieurs même qui s'en privent autant qu'il est en eux, et la réunion des loix divines et humaine suffit à peine pour

arrêter ce désordre. Je demande si jamais on a ouï dire qu'un Sauvage en liberté ait seulement songé à se plaindre de la vie et à se donner la mort ? Qu'on juge donc avec moins d'orgueil de quel côté est la véritable misere. Rien au contraire n'eût été si misérable que l'homme Sauvage, ébloui par des lumieres, tourmenté par des passions, raisonnant sur un état différent du sien. Ce fut par une providence très sage que les facultés qu'il avoit en sa puissance ne devoient se développer qu'avec les occasions de les exercer, afin qu'elles ne lui fussent ni superflues et à charge avant le temps, ni tardives et inutiles au besoin. Il avoit dans le seul instinct tout ce qu'il lui falloit pour vivre dans l'état de nature ; il n'a dans une raison cultivée que ce qu'il lui faut pour vivre en société.

Il paroît d'abord que les hommes dans cet état n'ayant entr'eux aucune sorte de relation morale, ni de devoirs connus, ne pouvoient être ni bons ni méchans, et n'avoient ni vices ni vertus ; à moins que, prenant ces mots dans un sens physique, on n'appelle vices, dans l'individu, les qualités qui peuvent nuire à sa propre conservation, et vertus celles qui peuvent y contribuer ; auquel cas il faudroit appeller le plus vertueux, celui qui résisteroit le moins aux simples impulsions de la nature. Mais, sans nous écarter du sens ordinaire, il est à propos de suspendre le jugement que nous

pourrions porter sur une telle situation, et de nous défier de nos préjugés jusqu'à ce que, la balance à la main, on ait examiné s'il y a plus de vertus que de vices parmi les hommes civilisés, ou si leurs vertus sont plus avantageuses que leurs vices ne sont funestes; ou si le progrès de leurs connoissances est un dédommagement suffisant des maux qu'ils se font mutuellement, à mesure qu'ils s'instruisent du bien qu'ils devroient faire, ou s'ils ne seroient pas, à tout prendre, dans une situation plus heureuse de n'avoir ni mal à craindre ni bien à espérer de personne, que de s'être soumis à une dépendance universelle, et de s'obliger à tout recevoir de ceux qui ne s'obligent à leur rien donner.

N'allons pas sur-tout conclure avec Hobbes, que pour n'avoir aucune idée de la bonté, l'homme soit naturellement méchant; qu'il soit vicieux parce qu'il ne connoît pas la vertu; qu'il refuse toujours à ses semblables des services qu'il ne croit pas leur devoir; ni qu'en vertu du droit qu'il s'attribue avec raison aux choses dont il a besoin, il s'imagine follement être le seul propriétaire de tout l'univers. Hobbes a très bien vu le défaut de toutes les définitions modernes du droit naturel: mais les conséquences qu'il tire de la sienne, montrent qu'il la prend dans un sens qui n'est pas moins faux. En raisonnant sur les principes qu'il établit, cet auteur devoit dire

que l'état de nature étant celui où le soin de notre conservation est le moins préjudiciable à celle d'autrui, cet état étoit par conséquent le plus propre à la paix, et le plus convenable au genre-humain. Il dit précisément le contraire, pour avoir fait entrer mal-à-propos dans le soin de la conservation de l'homme sauvage, le besoin de satisfaire une multitude de passions qui sont l'ouvrage de la société, et qui ont rendu les loix nécessaires. Le méchant, dit-il, est un enfant robuste. Il reste à savoir si l'homme sauvage est un enfant robuste. Quand on le lui accorderoit, qu'en concluroit-il ? Que si, quand il est robuste, cet homme étoit aussi dépendant des autres que quand il est foible, il n'y a sorte d'excès auxquels il ne se portât ; qu'il ne battît sa mere lorsqu'elle tarderoit trop à lui donner la mamelle ; qu'il n'étranglât un de ses jeunes freres, lorsqu'il en seroit incommodé ; qu'il ne mordît la jambe à l'autre, lorsqu'il en seroit heurté ou troublé : mais ce sont deux suppostions contradictoires dans l'état de nature qu'être robuste et dépendant. L'homme est foible quand il est dépendant, et il est émancipé avant que d'être robuste. Hobbes n'a pas vu, que la même cause qui empêche les sauvages d'user de leur raison, comme le prétendent nos Jurisconsultes, les empêche en même temps d'abuser de leurs facultés, comme il le prétend lui-même ; de sorte qu'on pourroit dire que les

sauvages ne sont pas méchans précisément parce qu'ils ne savent pas ce que c'est qu'être bons ; car ce n'est ni le développement des lumieres, ni le frein de la loi, mais le calme des passions et l'ignorance du vice qui les empêchent de mal faire : *Tantò plus in illis proficit vitiorum ignoratio, quàm in his cognitio virtutis.* Il y a d'ailleurs un autre principe que Hobbes n'a point apperçu, et qui, ayant été donné à l'homme pour adoucir, en certaines circonstances, la férocité de son amour-propre, ou le desir de se conserver avant la naissance de cet amour (* 15), tempere l'ardeur qu'il a pour son bien-être par une répugnance innée à voir souffrir son semblable. Je ne crois pas avoir aucune contradiction à caindre en accordant à l'homme la seule vertu naturelle qu'ait été forcé de reconnoître le détracteur le plus outré des vertus humaines. Je parle de la pitié, disposition convenable à des êtres aussi foibles et sujets à autant de maux que nous le sommes ; vertu d'autant plus universelle et d'autant plus utile à l'homme, qu'elle précede en lui l'usage de toute réflexion, et si naturelle, que les bêtes mêmes en donnent quelquefois des signes sensibles. Sans parler de la tendresse des meres pour leurs petits, et des périls qu'elles bravent pour les en garantir, on observe tous les jours la répugnance qu'ont les chevaux à fouler aux pieds un corps vivant. Un animal ne passe point sans inquié-

tude auprès d'un animal mort de son espèce : il y en a même qui leur donnent une sorte de sépulture; et les tristes mugissemens du bétail entrant dans une boucherie, annoncent l'impression qu'il reçoit de l'horrible spectacle qui le frappe. On voit avec plaisir l'auteur de la fable des abeilles, forcé de reconnoître l'homme pour un être compatissant et sensible, sortir, dans l'exemple qu'il en donne, de son style froid et subtil, pour nous offrir la pathétique image d'un homme enfermé, qui apperçoit audehors une bête féroce arrachant un enfant du sein de sa mere, brisant sous sa dent meurtriere ses foibles membres, et déchirant de ses ongles les entrailles palpitantes de cet enfant. Quelle affreuse agitation n'éprouve point ce témoin d'un événement auquel il ne prend aucun intérêt personnel! Quelles angoisses ne souffre-t-il pas à cette vue, de ne pouvoir porter aucun secours à la mere évanouie, ni à l'enfant expirant!

Tel est le pur mouvement de la nature, antérieure à toute réflexion : telle est la force de la pitié naturelle, que les mœurs les plus dépravées ont encore peine à détruire, puisqu'on voit tous les jours dans nos spectacles s'attendrir et pleurer aux malheurs d'un infortuné, tel qui, s'il étoit à la place du tyran, aggraveroit encore les tourmens de son ennemi; semblable au sanguinaire Sylla, si sensible aux maux qu'il n'avoit pas causés, ou à cet Alexandre

de Phère, qui n'osoit assister à la représentation d'aucune tragédie, de peur qu'on ne le vît gémir avec Andromaque et Priam, tandis qu'il écoutoit sans émotion les cris de tant de citoyens qu'on égorgeoit tous les jours par ses ordres.

Mollissima corda
Humano generi dare se natura fatetur,
Quæ lacrymas dedit.

Mandeville a bien senti qu'avec toute leur morale les hommes n'eussent jamais été que des monstres, si la nature ne leur eût donné la pitié à l'appui de la raison ; mais il n'a pas vu que de cette seule qualité découlent toutes les vertus sociales qu'il veut disputer aux hommes. En effet, qu'est-ce que la générosité, la clémence, l'humanité, sinon la pitié appliquée aux foibles, aux coupables, ou à l'espece humaine en général ? La bienveillance et l'amitié même sont, à le bien prendre, des productions d'une pitié constante, fixée sur un objet particulier : car desirer que quelqu'un ne souffre point, qu'est-ce autre chose que desirer qu'il soit heureux ? Quand il seroit vrai que la commisération ne seroit qu'un sentiment qui nous met à la place de celui qui souffre, sentiment obscur et vif dans l'homme sauvage, développé, mais foible dans l'homme civil, qu'importeroit cette idée à la vérité de ce que je dis, sinon de lui donner plus de force ? En effet, la commisération sera

d'autant plus énergique, que l'animal spectateur s'identifiera plus intimement avec l'animal souffrant ; or il est évident que cette identification a dû être infiniment plus étroite dans l'état de nature que dans l'état de raisonnement. C'est la raison qui engendre l'amour-propre, et c'est la réflexion qui le fortifie ; c'est elle qui replie l'homme sur lui-même ; c'est elle qui le sépare de tout ce qui le gêne et l'afflige. C'est la philosophie qui l'isole ; c'est par elle qu'il dit en secret, à l'aspect d'un homme souffrant : péris, si tu veux ; je suis en sûreté. Il n'y a plus que les dangers de la société entiere qui troublent le sommeil tranquille du philosophe, et qui l'arrachent de son lit. On peut impunément égorger son semblable sous sa fenêtre ; il n'a qu'à mettre ses mains sur ses oreilles et s'argumenter un peu, pour empêcher la nature qui se révolte en lui de l'identifier avec celui qu'on assassine. L'homme sauvage n'a point cet admirable talent ; et faute de sagesse et de raison, on le voit toujours se livrer étourdiment au premier sentiment de l'humanité. Dans les émeutes, dans les querelles des rues, la populace s'assemble, l'homme prudent s'éloigne : c'est la canaille, ce sont les femmes des halles qui séparent les combattans, et qui empêchent les honnêtes gens de s'entr'égorger.

Il est donc bien certain que la pitié est un sentiment naturel, qui modérant dans chaque individu l'activité de soi-même, con-

court à la conservation mutuelle de toute l'espèce. C'est elle qui nous porte sans réflexion au secours de ceux que nous voyons souffrir; c'est elle qui, dans l'état de nature, tient lieu de loix, de mœurs et de vertu, avec cet avantage que nul n'est tenté de désobéir à sa douce voix : c'est elle qui détournera tout sauvage robuste d'enlever à un foible enfant, ou à un vieillard infirme, sa subsistance acquise avec peine, si lui-même espere pouvoir trouver la sienne ailleurs : c'est elle qui, au lieu de cette maxime sublime de justice raisonnée, *fais à autrui comme tu veux qu'on te fasse*, inspire à tous les hommes cette autre maxime de bonté naturelle, bien moins parfaite, mais plus utile peut-être que la précédente : *fais ton bien avec le moindre mal d'autrui qu'il est possible.* C'est, en un mot, dans ce sentiment naturel, plutôt que dans les argumens subtils, qu'il faut chercher la cause de la répugnance que tout homme éprouveroit à mal faire, même indépendamment des maximes de l'éducation. Quoiqu'il puisse appartenir à Socrate et aux esprits de sa trempe, d'acquérir de la vertu par la raison, il y a long-temps que le genre-humain ne seroit plus, si sa conservation n'eût dépendu que des raisonnemens de ceux qui le composent.

Avec des passions si peu actives, et un frein si salutaire, les hommes, plutôt farouches que méchans, et plus attentifs à se

garantir du mal qu'ils pouvoient recevoir, que tentés d'en faire à autrui, n'étoient pas sujets à des démêlés fort dangereux : comme ils n'avoient entr'eux aucune espèce de commerce ; qu'ils ne connoissoient par conséquent ni la vanité, ni la considération, ni l'estime, ni le mépris ; qu'ils n'avoient pas la moindre notion du tien et du mien, ni aucune véritable idée de la justice ; qu'ils regardoient les violences qu'ils pouvoient essuyer comme un mal facile à réparer, et non comme une injure qu'il faut punir ; et qu'ils ne songeoient pas même à la vengeance, si ce n'est peut-être machinalement et sur le champ, comme le chien qui mord la pierre qu'on lui jette ; leurs disputes eussent eu rarement des suites sanglantes, si elles n'eussent point eu de sujet plus sensible que la pâture : mais j'en vois un plus dangereux dont il me reste à parler.

Parmi les passions qui agitent le cœur de l'homme, il en est une ardente, impétueuse, qui rend un sexe nécessaire à l'autre ; passion terrible, qui brave tous les dangers, renverse tous les obstacles, et qui dans ses fureurs, semble propre à détruire le genre-humain qu'elle est destinée à conserver. Que deviendront les hommes en proie à cette rage effrénée et brutale, sans pudeur, sans retenue, et se disputant chaque jour leurs amours au prix de leur sang ?

Il faut convenir d'abord que plus les passions sont violentes, plus les loix sont né-

cessaires pour les contenir : mais outre que les désordres et les crimes que celle-ci cause tous les jours parmi nous, montrent assez l'insuffisance des loix à cet égard, il seroit encore bon d'examiner si ces désordres ne sont point nés avec les loix mêmes ; car alors, quand elles seroient capables de les réprimer, ce seroit bien le moins qu'on en dût exiger, que d'arrêter un mal qui n'existeroit point sans elles.

Commençons par distinguer le moral du physique dans le sentiment de l'amour. Le physique est ce desir général qui porte un sexe à s'unir à l'autre. Le moral est ce qui détermine ce desir et le fixe sur un seul objet exclusivement, ou qui du moins lui donne pour cet objet préféré, un plus grand degré d'énergie. Or, il est facile de voir que le moral de l'amour est un sentiment factice, né de l'usage de la société, et célébré par les femmes avec beaucoup d'habileté et de soin pour établir leur empire, et rendre dominant le sexe qui devoit obéir. Ce sentiment étant fondé sur certaines notions du mérite ou de la beauté, qu'un sauvage n'est point en état d'avoir, et sur des comparaisons qu'il n'est point en état de faire, doit être presque nul pour lui : car comme son esprit n'a pu se former des idées abstraites de régularité et de proportion, son cœur n'est point non plus susceptible des sentimens d'admiration et d'amour, qui, même sans qu'on s'en apper-

çoive, naissent de l'application de ces idées; il écoute uniquement le tempérament qu'il a reçu de la nature, et non le dégoût qu'il n'a pu acquérir; et toute femme est bonne pour lui.

Bornés au seul physique de l'amour, et assez heureux pour ignorer ces préférences qui en irritent le sentiment et en augmentent les difficultés, les hommes doivent sentir moins fréquemment et moins vivement les ardeurs du tempérament, et par conséquent avoir entr'eux des disputes plus rares et moins cruelles. L'imagination qui fait tant de ravages parmi nous, ne parle point à des cœurs sauvages : chacun attend paisiblement l'impulsion de la nature, s'y livre sans choix, avec plus de plaisir que de fureur; et, le besoin satisfait, tout le desir est éteint.

C'est donc une chose incontestable, que l'amour même, ainsi que toutes les autres passions, n'a acquis, que dans la société cette ardeur impétueuse qui le rend si souvent funeste aux hommes; et il est d'autant plus ridicule de représenter les sauvages comme s'entr'égorgeant sans cesse pour assouvir leur brutalité, que cette opinion est directement contraire à l'expérience, et que les Caraïbes, celui de tous les peuples existans qui jusqu'ici s'est écarté le moins de l'état de nature, sont précisément les plus paisibles dans leurs amours, et les moins sujets à la jalousie, quoique vivant

sous

sous un climat brûlant qui semble toujours donner à ces passions une plus grande activité.

A l'égard des inductions qu'on pourroit tirer, dans plusieurs espèces d'animaux, des combats des mâles qui ensanglantent en tout temps nos basse-cours, ou qui font retentir au printemps les forêts de leurs cris, en se disputant la femelle, il faut commencer par exclure toutes les espèces où la nature a manifestement établi dans la puissance relative des sexes, d'autres rapports que parmi nous : ainsi les combats des coqs ne forment point une induction pour l'espèce humaine. Dans les espèces où la proportion est mieux observée, ces combats ne peuvent avoir pour causes que la rareté des femelles, eu égard au nombre des mâles, ou les intervalles exclusifs, durant lesquels la femelle refuse constamment l'approche du mâle, ce qui revient à la premiere cause ; car si chaque femelle ne souffre le mâle que durant deux mois de l'année, c'est à cet égard comme si le nombre des femelles étoit moindre des cinq sixiemes. Or, aucun de ces deux cas n'est applicable à l'espèce humaine, où le nombre des femelles surpasse généralement celui des mâles, et où l'on n'a jamais observé que, même parmi les sauvages, les femelles aient, comme celles des autres espèces, des temps de chaleur et d'exclusion. De plus, parmi plusieurs de ces animaux, toute l'espèce en-

trant à la fois en effervescence, il vient un moment terrible d'ardeur commune, de tumulte, de désordre et de combat : moment qui n'a point lieu parmi l'espèce humaine, où l'amour n'est jamais périodique. On ne peut donc pas conclure des combats de certains animaux pour la possession des femelles, que la même chose arriveroit à l'homme dans l'état de nature; et quand même on pourroit tirer cette conclusion, comme ces dissentions ne détruisent point les autres espèces, on doit penser au moins qu'elles ne seroient pas plus funestes à la nôtre, et il est très apparent qu'elles y causeroient encore moins de ravages qu'elles ne font dans la société, sur-tout dans les pays où les mœurs étant encore comptées pour quelque chose, la jalousie des amans et la vengeance des époux causent chaque jour des duels, des meurtres, et pis encore; où le devoir d'une éternelle fidélité ne sert qu'à faire des adulteres, et où les loix même de la continence et de l'honneur, étendent nécessairement la débauche et multiplient les avortemens.

Concluons qu'errant dans les forêts, sans industrie, sans parole, sans domicile, sans guerre et sans liaison, sans nul besoin de ses semblables, comme sans nul desir de leur nuire, peut-être même sans jamais en reconnoître aucun individuellement, l'homme sauvage, sujet à peu de passions, et se suffisant à lui-même, n'avoit que les sen-

timens et les lumieres propres à cet état; qu'il ne sentoit que ses vrais besoins, ne regardoit que ce qu'il croyoit avoir intérêt de voir, et que son intelligence ne faisoit pas plus de progrès que sa vanité. Si par hasard il faisoit quelque découverte, il pouvoit d'autant moins la communiquer qu'il ne reconnoissoit pas même ses enfans. L'art périssoit avec l'inventeur. Il n'y avoit ni éducation, ni progrès; les générations se multiplioient inutilement; et chacun partant toujours du même point, les siècles s'écouloient dans toute la grossiereté des premiers âges; l'espèce étoit déjà vieille, et l'homme restoit toujours enfant.

Si je me suis étendu si long-temps sur la supposition de cette condition primitive, c'est qu'ayant des anciennes erreurs et des préjugés invétérés à détruire, j'ai cru devoir creuser jusqu'à la racine, et montrer dans le tableau du véritable état de nature, combien l'inégalité, même naturelle, est loin d'avoir dans cet état autant de réalité et d'influence que le prétendent nos Ecrivains.

En effet, il est aisé de voir qu'entre les différences qui distinguent les hommes, plusieurs passent pour naturelles, qui sont uniquement l'ouvrage de l'habitude et des divers genres de vie que les hommes adoptent dans la société. Ainsi, un tempérament robuste ou délicat, la force ou la foiblesse qui en dépendent, viennent sou-

vent plus de la maniere dure ou efféminée dont on a été élevé, que de la constitution primitive des corps. Il en est de même des forces de l'esprit; et non-seulement l'éducation met de la différence entre les esprits cultivés, et ceux qui ne le sont pas, mais elle augmente celle qui se trouve entre les premiers à proportion de la culture; car qu'un géant et un nain marchent sur la même route, chaque pas qu'ils feront l'un et l'autre donnera un nouvel avantage au géant. Or, si l'on compare la diversité prodigieuse d'éducations et de genres de vie qui regne dans les différens ordres de l'état civil, avec la simplicité et l'uniformité de la vie animale et sauvage, où tous se nourrissent des mêmes alimens, vivent de la même maniere, et font exactement les mêmes choses, on comprendra combien la différence d'homme à homme doit être moindre dans l'état de nature que dans celui de société, et combien l'inégalité naturelle doit augmenter dans l'espèce humaine par l'inégalité d'institution.

Mais, quand la nature affecteroit dans la distribution de ses dons autant de préférences qu'on le prétend, quel avantage les plus favorisés en tireroient-ils au préjudice des autres, dans un état de choses qui n'admettroit presque aucune sorte de relation entr'eux? Là où il n'y a point d'amour, de quoi servira la beauté? Que sert l'esprit à des gens qui ne parlent point, et la ruse à

ceux qui n'ont point d'affaires ? J'entends toujours répéter que les plus forts opprimeront les foibles : mais qu'on m'explique ce qu'on veut dire par ce mot d'oppression ? Les uns domineront avec violence, les autres gémiront asservis à tous leurs caprices ! Voilà précisément ce que j'observe parmi nous ; mais je ne vois pas comment cela pourroit se dire des hommes sauvages, à qui l'on auroit même bien de la peine à faire entendre ce que c'est que servitude et domination. Un homme pourra bien s'emparer des fruits qu'un autre a cueillis, du gibier qu'il a tué, de l'antre qui lui servoit d'asyle ; mais comment viendra-t-il jamais à bout de s'en faire obéir, et quelles pourront être les chaînes de la dépendance parmi des hommes qui ne possedent rien ? Si l'on me chasse d'un arbre, j'en suis quitte pour aller à un autre ; si l'on me tourmente dans un lieu, qui m'empêchera de passer ailleurs ? Se trouve-t-il un homme d'une force assez supérieure à la mienne, et de plus, assez dépravé, assez paresseux et assez féroce, pour me contraindre à pourvoir à sa subsistance pendant qu'il demeure oisif ? il faut qu'il se résolve à ne me pas perdre de vue un seul instant, à me tenir lié avec un très grand soin durant son sommeil, de peur que je ne m'échappe ou que je ne le tue, c'est-à-dire, qu'il est obligé de s'exposer volontairement à une peine beaucoup plus grande que celle qu'il veut éviter, et

que celle qu'il me donne à moi-même. Après tout cela sa vigilance se relâche-t-elle un moment ; un bruit imprévu lui fait-il détourner la tête ? je fais vingt pas dans la forêt, mes fers sont brisés, et il ne me revoit de sa vie.

Sans prolonger inutilement ces détails, chacun doit voir que les liens de la servitude n'étant formés que de la dépendance mutuelle des hommes, et des besoins réciproques qui les unissent, il est impossible d'asservir un homme sans l'avoir mis auparavant dans le cas de ne pouvoir se passer d'un autre ; situation qui n'existant pas dans l'état de nature, y laisse chacun libre du joug et rend vaine la loi du plus fort.

Après avoir prouvé que l'inégalité est à peine sensible dans l'état de nature, et que son influence y est presque nulle, il me reste à montrer son origine et ses progrès dans les développemens successifs de l'esprit humain. Après avoir montré que la *perfectibilité*, les vertus sociales, et les autres facultés que l'homme naturel avoit reçues en puissance, ne pouvoient jamais se développer d'elles-mêmes, qu'elles avoient besoin pour cela du concours fortuit de plusieurs causes étrangeres qui pouvoient ne jamais naître, et sans lesquelles il fût demeuré éternellement dans sa constitution primitive ; il me reste à considérer et à rapprocher les différens hasards qui ont pu perfectionner la raison humaine, en dété-

riorant l'espèce, rendre un être méchant, en le rendant sociable, et d'un terme si éloigné amener enfin l'homme et le monde au point où nous les voyons.

J'avoue que les événemens que j'ai à décrire ayant pu arriver de plusieurs manieres, je ne puis me déterminer sur le choix que par des conjectures ; mais outre que ces conjectures deviennent des raisons quand elles sont les plus probables qu'on puisse tirer de la nature des choses, et les seuls moyens qu'on puisse avoir de découvrir la vérité, les conséquences que je veux déduire des miennes ne seront point pour cela conjecturales, puisque, sur les principes que je viens d'établir, on ne sauroit former aucun autre systême, qui ne me fournisse les mêmes résultats, et dont je ne puisse tirer les mêmes conclusions.

Ceci me dispensera d'étendre mes réflexions sur la maniere dont le laps de temps compense le peu de vraisemblance des événemens ; sur la puissance surprenante des causes très légeres, lorsquelles agissent sans relâche ; sur l'impossibilité où l'on est, d'un côté, de détruire certaines hypothèses, si de l'autre on se trouve hors d'état de leur donner le degré de certitude des faits ; sur ce que deux faits étant donnés comme réels à lier par une suite de faits intermédiaires, inconnus ou regardés comme tels, c'est à l'histoire, quand on l'a, de donner des faits qui les lient; c'est à la

philosophie, à son défaut, de déterminer les faits semblables qui peuvent les lier; enfin sur ce qu'en matiere d'événemens, la similitude réduit les faits à un beaucoup plus petit nombre de classes différentes qu'on ne se l'imagine. Il me suffit d'offrir ces objets à la considération de mes juges; il me suffit d'avoir fait en sorte, que les lecteurs vulgaires n'eussent pas besoin de les considérer.

SECONDE PARTIE.

Le premier qui ayant enclos un terrein, s'avisa de dire, *ceci est à moi*, & trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de miseres et d'horreurs, n'eût point épargnés au genre-humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne! Mais il y a grande apparence qu'alors les choses en étoient déjà venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étoient : car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont pu naître que successivement, ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit humain : il fallut faire bien des

progrès,

progrès, acquérir bien de l'industrie et des lumieres, les transmettre et les augmenter d'âge en âge, avant que d'arriver à ce dernier terme de l'état de nature. Reprenons donc les choses de plus haut, et tâchons de rassembler, sous un seul point de vue, cette lente succession d'événemens et de connoissances dans leur ordre le plus naturel.

Le premier sentiment de l'homme fut celui de son existence, son premier soin celui de sa conservation. Les productions de la terre lui fournissoient tous les secours nécessaires, l'instinct le porta à en faire usage. La faim, d'autres appétits lui faisant éprouver tour-à-tour diverses manieres d'exister, il y en eut une qui l'invita à perpétuer son espèce; et ce penchant aveugle, dépourvu de tout sentiment du cœur, ne produisoit qu'un acte purement animal. Le besoin satisfait, les deux sexes ne se reconnoissoient plus; et l'enfant même n'étoit plus rien à la mere, sitôt qu'il pouvoit se passer d'elle.

Telle fut la condition de l'homme naissant; telle fut la vie d'un animal borné d'abord aux pures sensations, et profitant à peine des dons que lui offroit la nature, loin de songer à lui rien arracher. Mais il se présenta bientôt des difficultés; il fallut apprendre à les vaincre: la hauteur des arbres qui l'empêchoit d'atteindre à leurs fruits, la concurrence des animaux qui

cherchoient à s'en nourrir, la férocité de ceux qui en vouloient à sa propre vie, tout l'obligea de s'appliquer aux exercices du corps; il fallut se rendre agile, vîte à la course, vigoureux au combat. Les armes naturelles qui sont les branches d'arbres et les pierres, se trouverent bientôt sous sa main. Il apprit à surmonter les obstacles de la nature, à combattre au besoin les autres animaux, à disputer sa subsistance aux hommes mêmes, ou à se dédommager de ce qu'il falloit céder au plus fort.

A mesure que le genre-humain s'étendit, les peines se multiplierent avec les hommes. La différence des terrains, des climats, des saisons, put les forcer à en mettre dans leurs manieres de vivre. Des années stériles, des hivers longs et rudes, des étés brûlans qui consument tout, exigerent d'eux une nouvelle industrie. Le long de la mer et des rivieres, ils inventerent la ligne et l'hameçon, et devinrent pêcheurs et ichtyophages. Dans les forêts ils se firent des arcs et des flèches, et devinrent chasseurs et guerriers. Dans les pays froids ils se couvrirent des peaux des bêtes qu'ils avoient tuées. Le tonnerre, un volcan, ou quelque heureux hasard leur fit connoître le feu, nouvelle ressource contre la rigueur de l'hiver: ils apprirent à conserver cet élément, puis à le reproduire, et enfin à en préparer les viandes qu'auparavant ils dévoroient crues.

Cette application réitérée des êtres divers

à lui-même, et des uns aux autres, doit naturellement engendrer dans l'esprit de l'homme les perceptions de certains rapports. Ces relations que nous exprimons par les mots de grand, de petit, de fort, de foible, de vîte, de lent, de peureux, de hardi, et d'autres idées pareilles, comparées au besoin et presque sans y songer, produisirent enfin chez lui quelque sorte de réflexion, ou plutôt une prudence machinale qui lui indiquoit les précautions les plus nécessaires à sa sûreté.

Les nouvelles lumieres qui résulterent de ce développement, augmenterent sa supériorité sur les autres animaux, en la lui faisant connoître. Il s'exerça à leur dresser des pièges, il leur donna le change en mille manieres; et quoique plusieurs le surpassassent en force au combat, ou en vîtesse à la course, de ceux qui pouvoient lui servir ou lui nuire, il devint avec le temps le maître des uns et le fléau des autres. C'est ainsi que le premier regard qu'il porta sur lui-même, y produisit le premier mouvement d'orgueil; c'est ainsi que sachant encore à peine distinguer les rangs, et se contemplant au premier par son espèce, il se préparoit de loin à y prétendre par son individu.

Quoique ses semblables ne fussent pas pour lui ce qu'ils sont pour nous, et qu'il n'eût gueres plus de commerce avec eux qu'avec les autres animaux, ils ne furent

pas oubliés dans ses observations. Les conformités que le temps put lui faire appercevoir entr'eux, sa femelle et lui-même, le firent juger de celles qu'il n'appercevoit pas; et voyant qu'ils se conduisoient tous comme il auroit fait en de pareilles circonstances, il conclut que leur maniere de penser et de sentir étoit entiérement conforme à la sienne; et cette importante vérité, bien établie dans son esprit, lui fit suivre, par un pressentiment aussi sûr et plus prompt que la dialectique, les meilleures règles de conduite que, pour son avantage et sa sûreté, il lui convînt de garder avec eux.

Instruit par l'expérience que l'amour du bien-être est le seul mobile des actions humaines, il se trouva en état de distinguer les occasions rares où l'intérêt commun devoit le faire compter sur l'assistance de ses semblables; et celles plus rares encore où la concurrence devoit le faire défier d'eux. Dans le premier cas, il s'unissoit avec eux en troupeau, ou tout au plus par quelque sorte d'association libre qui n'obligeoit personne, et qui ne duroit qu'autant que le besoin passager qui l'avoit formée. Dans le second, chacun cherchoit à prendre ses avantages, soit à force ouverte, s'il croyoit le pouvoir; soit par adresse et subtilité, s'il se sentoit le plus foible.

Voilà comment les hommes purent insensiblement acquérir quelque idée grossière des engagemens mutuels, et de l'avantage

de les remplir, mais seulement autant que pouvoit l'exiger l'intérêt présent et sensible : car la prévoyance n'étoit rien pour eux ; et loin de s'occuper d'un avenir éloigné, ils ne songeoient pas même au lendemain. S'agissoit-il de prendre un cerf ? chacun sentoit bien qu'il devoit pour cela garder fidèlement son poste ; mais si un lièvre venoit à passer à la portée de l'un d'eux, il ne faut pas douter qu'il ne le poursuivît sans scrupule, et qu'ayant atteint sa proie, il ne se souciât fort peu de faire manquer la leur à ses compagnons.

Il est aisé de comprendre qu'un pareil commerce n'exigeoit pas un langage beaucoup plus rafiné, que celui des corneilles ou des singes qui s'attroupent à peu-près de même. Des cris inarticulés, beaucoup de gestes, et quelques bruits imitatifs dûrent composer pendant long-temps la langue universelle ; à quoi joignant dans chaque contrée quelques sons articulés et conventionnels dont, comme je l'ai déjà dit, il n'est pas trop facile d'expliquer l'institution, on eut des langues particulieres, mais grossieres, imparfaites, et telles à peu près qu'en ont aujourd'hui diverses nations sauvages.

Je parcours comme un trait des multitudes de siècles, forcé par le temps qui s'écoule, par l'abondance des choses que j'ai à dire, et par le progrès presqu'insensible des commencemens ; car plus les événemens

étoient lents à se succéder, plus ils sont prompts à décrire.

Ces premiers progrès mirent enfin l'homme à portée d'en faire de plus rapides. Plus l'esprit s'éclairoit, et plus l'industrie se perfectionna. Bientôt cessant de s'endormir sous le premier arbre, ou de se retirer dans des cavernes, on trouva quelques sortes de haches de pierres dures et tranchantes qui servirent à couper du bois, creuser la terre, et faire des huttes de branchages, qu'on s'avisa ensuite d'enduire d'argile et de boue. Ce fut-là l'époque d'une premiere révolution qui forma l'établissement et la distinction des familles, et qui introduisit une sorte de propriété, d'où peut-être naquirent déjà bien des querelles et des combats. Cependant comme les plus forts furent vraisemblablement les premiers à se faire des logemens qu'ils se sentoient capables de défendre, il est à croire que les foibles trouverent plus court et plus sûr de les imiter que de tenter de les déloger : et quant à ceux qui avoient déjà des cabanes, chacun dut peu chercher à s'approprier celle de son voisin, moins parce qu'elle ne lui appartenoit pas, que parce qu'elle lui étoit inutile, et qu'il ne pouvoit s'en emparer sans s'exposer à un combat très vif avec la famille qui l'occupoit.

Les premiers développemens du cœur furent l'effet d'une situation nouvelle qui réunissoit, dans une habitation commune,

les maris et les femmes, les peres et les enfans : l'habitude de vivre ensemble fit naître les plus doux sentimens qui soient connus des hommes, l'amour conjugal et l'amour paternel. Chaque famille devint une petite société d'autant mieux unie, que l'attachement réciproque et la liberté en étoient les seuls liens ; et ce fut alors que s'établit la premiere différence dans la maniere de vivre des deux sexes, qui jusqu'ici n'en avoient eu qu'une. Les femmes devinrent plus sédentaires et s'accoutumerent à garder la cabane et les enfans, tandis que l'homme alloit chercher la subsistance commune. Les deux sexes commencerent aussi par une vie un peu plus molle à perdre quelque chose de leur férocité et de leur vigueur : mais si chacun séparément devint moins propre à combattre les bêtes sauvages, en revanche il fut plus aisé de s'assembler pour leur résister en commun.

Dans ce nouvel état, avec une vie simple et solitaire, des besoins très bornés, et les instrumens qu'ils avoient inventés pour y pourvoir, les hommes jouissant d'un fort grand loisir, l'employerent à se procurer plusieurs sortes de commodités inconnues à leurs peres ; et ce fut-là le premier joug qu'ils s'imposerent sans y songer, et la premiere source des maux qu'ils préparerent à leurs descendans : car outre qu'ils continuerent ainsi à s'amollir le corps et l'esprit, ces commodités ayant par l'habitude perdu

presque tout leur agrément, et étant en même temps dégénérées en de vrais besoins, la privation en devint beaucoup plus cruelle que la possession n'en étoit douce, et l'on étoit malheureux de les perdre, sans être heureux de les posséder.

On entrevoit un peu mieux ici comment l'usage de la parole s'établit ou se perfectionna insensiblement dans le sein de chaque famille ; et l'on peut conjecturer encore comment diverses causes particulieres purent étendre le langage, et en accélérer le progrès en le rendant plus nécessaire. De grandes inondations ou des tremblemens de terre environnèrent d'eaux ou de précipices des cantons habités ; des révolutions du globe détacherent et couperent en Isles des portions du Continent. On conçoit qu'entre des hommes ainsi rapprochés, et forcés de vivre ensemble, il dut se former un idiome commun, plutôt qu'entre ceux qui erroient librement dans les forêts de la terre ferme. Ainsi, il est très possible qu'après leurs premiers essais de navigation, des insulaires aient porté parmi nous l'usage de la parole ; et il est au moins très vraisemblable que la société et les langues ont pris naissance dans les Isles, et s'y sont perfectionnées avant que d'être connues dans le Continent.

Tout commence à changer de face. Les hommes errans jusqu'ici dans les bois, ayant pris une assiette plus fixe, se rappro-

chent lentement, se réunissent en diverses troupes, et forment enfin dans chaque contrée, une nation particuliere, unie de mœurs et de caractères, non par des réglemens et des loix, mais par le même genre de vie et d'alimens, et par l'influence commune du climat. Un voisinage permanent ne peut manquer d'engendrer enfin quelque liaison entre diverses familles. De jeunes gens de différens sexes habitent des cabanes voisines; le commerce passager que demande la nature en amene bientôt un autre, non moins doux et plus permanent par la fréquentation mutuelle. On s'accoutume à considérer différens objets, et à faire des comparaisons; on acquiert insensiblement des idées de mérite et de beauté qui produisent des sentimens de préférence. A force de se voir, on ne peut plus se passer de se voir encore. Un sentiment tendre et doux s'insinue dans l'ame, et par la moindre opposition devient une fureur impétueuse: la jalousie s'éveille avec l'amour; la discorde triomphe, et la plus douce des passions reçoit des sacrifices de sang humain.

A mesure que les idées et les sentimens se succédent, que l'esprit et le cœur s'exercent, le genre-humain continue à s'apprivoiser, les liaisons s'étendent et les liens se resserrent. On s'accoutuma à s'assembler devant les cabanes ou autour d'un grand arbre: le chant et la danse, vrais enfans de l'amour et du loisir, devinrent l'amusement

ou plutôt l'occupation des hommes et des femmes oisifs et attroupés. Chacun commença à regarder les autres et à vouloir être regardé soi-même, et l'estime publique eut un prix. Celui qui chantoit ou dansoit le mieux, le plus beau, le plus fort, le plus adroit ou le plus éloquent, devint le plus considéré, et ce fut-là le premier pas vers l'inégalité, et vers le vice en même temps : de ces premieres préférences naquirent d'un côté la vanité et le mépris, de l'autre la honte et l'envie : et la fermentation causée par ces nouveaux levains, produisit enfin des composés funestes au bonheur et à l'innocence.

Si-tôt que les hommes eurent commencé à s'apprécier mutuellement, et que l'idée de la considération fut formée dans leur esprit, chacun prétendit y avoir droit, et il ne fut plus possible d'en manquer impunément pour personne. De-là sortirent les premiers devoirs de la civilité, même parmi les Sauvages, et de-là tout tort volontaire devint un outrage, parce qu'avec le mal qui résultoit de l'injure, l'offensé y voyoit le mépris de sa personne souvent plus insupportable que le mal même. C'est ainsi que chacun punissant le mépris qu'on lui avoit témoigné d'une maniere proportionnée au cas qu'il faisoit de lui-même, les vengeances devinrent terribles et les hommes sanguinaires et cruels. Voilà précisément le degré où étoient parvenus la plupart des peuples

sauvages qui nous sont connus ; et c'est faute d'avoir suffisamment distingué les idées, et remarqué combien ces peuples étoient déjà loin du premier état de nature, que plusieurs se sont hâtés de conclure que l'homme est naturellement cruel, et qu'il a besoin de police pour l'adoucir, tandis que rien n'est si doux que lui dans son état primitif, lorsque, placé par la nature à des distances égales de la stupidité des brutes et des lumieres funestes de l'homme civil, et borné également par l'instinct et par la raison à se garantir du mal qui le menace, il est retenu par la pitié naturelle de faire lui-même du mal à personne, sans y être porté par rien, même après en avoir reçu. Car, selon l'axiome du sage Locke, *il ne sauroit y avoir d'injure où il n'y a point de propriété.*

Mais il faut remarquer que la société commencée et les relations déjà établies entre les hommes, exigeoient en eux des qualités différentes de celles qu'ils tenoient de leur constitution primitive ; que la moralité commençant à s'introduire dans les actions humaines, et chacun avant les loix étant seul juge et vengeur des offenses qu'il avoit reçues, la bonté convenable au pur état de nature n'étoit plus celle qui convenoit à la société naissante ; qu'il falloit que les punitions devinssent plus sévères à mesure que les occasions d'offenser devenoient plus fréquentes, et que c'étoit à la terreur

des vengeances de tenir lieu du frein des des loix. Ainsi, quoique les hommes fussent devenus moins endurans, et que la pitié naturelle eût déjà souffert quelque altération, ce période du développement des facultés humaines, tenant un juste milieu entre l'indolence de l'état primitif et la pétulante activité de notre amour-propre, dut être l'époque la plus heureuse et la plus durable. Plus on y réfléchit, plus on trouve que cet état étoit le moins sujet aux révolutions, le meilleur à l'homme, (16.*) et qu'il n'en a dû sortir que par quelque funeste hasard, qui, pour l'utilité commune, eût dû ne jamais arriver. L'exemple des Sauvages qu'on a presque tous trouvés à ce point, semble confirmer que le genre-humain étoit fait pour y rester toujours, que cet état est la véritable jeunesse du monde, et que tous les progrès ultérieurs ont été en apparence autant de pas vers la perfection de l'individu, et en effet vers la décrépitude de l'espèce.

Tant que les hommes se contenterent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornerent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes, à se parer de plumes et de coquillages, à se peindre le corps de diverses couleurs, à perfectionner ou embellir leurs arcs et leurs flèches, à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs, ou quelques grossiers instrumens de musique; en un mot, tant qu'ils

ne s'appliquerent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvoit faire, et qu'à des arts qui n'avoient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains, bons et heureux autant qu'ils pouvoient l'être par leur nature, et continuerent à jouir entr'eux des douceurs d'un commerce indépendant. Mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre, dès qu'on s'apperçut qu'il étoit utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire, et les vastes forêts se changerent en des campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons.

La métallurgie et l'agriculture furent les deux arts dont l'invention produisit cette grande révolution. Pour le poëte, c'est l'or et l'argent; mais pour le philosophe, ce sont le fer et le bled qui ont civilisé les hommes, et perdu le genre-humain. Aussi l'un et l'autre étoient-ils inconnus aux Sauvages de l'Amérique, qui pour cela sont toujours demeurés tels; les autres peuples semblent même être restés barbares tant qu'ils ont pratiqué l'un de ces arts sans l'autre. Et l'une des meilleures raisons peut-être pourquoi l'Europe a été, sinon plutôt, du moins constamment et mieux policée que les autres parties du monde, c'est qu'elle est à la fois la plus abondante en fer et la plus fertile en bled.

Il est très difficile de conjecturer comment les hommes sont parvenus à connoître et employer le fer : car il n'est pas croyable qu'ils aient imaginé d'eux-mêmes de tirer la matière de la mine, et de lui donner les préparations nécessaires pour la mettre en fusion avant que de savoir ce qui en résulteroit. D'un autre côté, on peut d'autant moins attribuer cette découverte à quelque incendie accidentel, que les mines ne se forment que dans les lieux arides, et dénués d'arbres et de plantes ; de sorte qu'on diroit que la nature avoit pris des précautions pour nous dérober ce fatal secret. Il ne reste donc que la circonstance extraordinaire de quelque volcan, qui, vomissant des matières métalliques en fusion, aura donné aux observateurs l'idée d'imiter cette opération de la nature ; encore faut-il leur supposer bien du courage et de la prévoyance pour entreprendre un travail aussi pénible, et envisager d'aussi loin les avantages qu'ils en pouvoient retirer : ce qui ne convient gueres qu'à des esprits déjà plus exercés que ceux-ci ne le devoient être.

Quant à l'agriculture, le principe en fut connu long-temps avant que la pratique en fût établie ; et il n'est gueres possible que les hommes, sans cesse occupés à tirer leur subsistance des arbres et des plantes, n'eussent assez promptement l'idée des voies que la nature emploie pour la génération des végétaux. Mais leur industrie ne se tourna

probablement que fort tard de ce côté-là, soit parce que les arbres qui, avec la chasse et la pêche, fournissoient à leur nourriture, n'avoient pas besoin de leurs soins, soit faute de connoître l'usage du bled, soit faute d'instrumens pour le cultiver, soit faute de prévoyance pour le besoin à venir, soit enfin faute de moyens pour empêcher les autres de s'approprier le fruit de leur travail. Devenus plus industrieux, on peut croire qu'avec des pierres aiguës et des bâtons pointus, ils commencerent par cultiver quelques légumes ou racines autour de leurs cabanes, long-temps avant de savoir préparer le bled, et d'avoir des instrumens nécessaires pour la culture en grand; sans compter que pour se livrer à cette occupation et ensemencer des terres, il faut se résoudre à perdre d'abord quelque chose pour gagner beaucoup dans la suite; précaution fort éloignée du tour d'esprit de l'homme sauvage, qui, comme je l'ai dit, a bien de la peine à songer le matin à ses besoins du soir.

L'invention des autres arts fut donc nécessaire pour forcer le genre-humain de s'appliquer à celui de l'agriculture. Dès qu'il fallut des hommes pour fondre et forger le fer, il fallut d'autres hommes pour nourrir ceux-là. Plus le nombre des ouvriers vint à se multiplier, moins il y eut de mains employées à fournir à la subsistance commune, sans qu'il y eût moins de bou-

ches pour la consommer; et comme il fallut aux uns des denrées en échange de leur fer, les autres trouverent enfin le secret d'employer le fer à la multiplication des denrées. De-là naquirent d'un côté le labourage et l'agriculture, et de l'autre l'art de travailler les métaux et d'en multiplier les usages.

De la culture des terres s'ensuivit nécessairement leur partage; et de la propriété une fois reconnue, les premieres règles de justice: car pour rendre à chacun le sien, il faut que chacun puisse avoir quelque chose. De plus, les hommes commençant à porter leurs vues dans l'avenir, et se voyant tous quelques biens à perdre, il n'y en avoit aucun qui n'eût à craindre pour soi la représaille des torts qu'il pouvoit faire à autrui. Cette origine est d'autant plus naturelle qu'il est impossible de concevoir l'idée de la propriété naissante d'ailleurs que de la main d'œuvre; car on ne voit pas ce que, pour s'approprier les choses qu'il n'a point faites, l'homme y peut mettre de plus que son travail. C'est le seul travail qui donnant droit au cultivateur sur le produit de la terre qu'il a labourée, lui en donne par conséquent sur le fonds, au moins jusqu'à la récolte, et ainsi d'année en année: ce qui faisant une possesion continue, se transforme aisément en propriété. Lorsque les anciens, dit Grotius, ont donné à Cérès l'épithete de législatrice, et à une fête célébrée en son honneur, le

nom

nom de Tesmophories, ils ont fait entendre par-là que le partage des terres a produit une nouvelle sorte de droit, c'est-à-dire, le droit de propriété différent de celui qui résulte de la loi naturelle.

Les choses en cet état eussent pu demeurer égales, si les talens eussent été égaux, et que, par exemple, l'emploi du fer et la consommation des denrées eussent toujours fait une balance exacte : mais la proportion que rien ne maintenoit, fut bientôt rompue; le plus fort faisoit plus d'ouvrage; le plus adroit tiroit meilleur parti du sien; le plus ingénieux trouvoit des moyens d'abréger le travail : le laboureur avoit plus besoin de fer, ou le forgeron plus besoin de bled; et en travaillant également, l'un gagnoit beaucoup, tandis que l'autre avoit peine à vivre. C'est ainsi que l'inégalité naturelle se déploie insensiblement avec celle de combinaison, que les différences des hommes développées par celles des circonstances, se rendent plus sensibles, plus permanentes dans leurs effets, et commencent à influer dans la même proportion sur le sort des particuliers.

Les choses étant parvenues à ce point, il est facile d'imaginer le reste. Je ne m'arrêterai pas à décrire l'invention successive des autres arts, les progrès des langues, l'épreuve et l'emploi des talens, l'inégalité des fortunes, l'usage ou l'abus des richesses, ni tous les détails qui suivent ceux-ci

et que chacun peut aisément suppléer. Je me bornerai seulement à jeter un coup-d'œil sur le genre-humain placé dans ce nouvel ordre de choses.

Voilà donc toutes nos facultés développées, la mémoire et l'imagination en jeu, l'amour-propre intéressé, la raison rendue active, et l'esprit arrivé presque au terme de la perfection dont il est susceptible. Voilà toutes les qualités naturelles mises en action; le rang et le sort de chaque homme établi, non-seulement sur la quantité des biens et le pouvoir de servir ou de nuire, mais sur l'esprit, la beauté, la force ou l'adresse, sur le mérite ou les talens; et ces qualités étant les seules qui pouvoient attirer de la considération, il fallut bientôt les avoir ou les affecter. Il fallut pour son avantage se montrer autre que ce qu'on étoit en effet. Etre et paroître devinrent deux choses tout-à-fait différentes; et de cette distinction sortirent le faste imposant, la ruse trompeuse, et tous les vices qui en sont le cortege. D'un autre côté, de libre et indépendant qu'étoit auparavant l'homme, le voilà par une multitude de nouveaux besoins assujetti, pour ainsi dire, à toute la nature, et sur-tout à ses semblables, dont il devient l'esclave en un sens, même en devenant leur maître : riche, il a besoin de leurs services; pauvre, il a besoin de leurs secours; et la médiocrité ne le met point en état de se

passer d'eux. Il faut donc qu'il cherche sans cesse à les intéresser à son sort, et à leur faire trouver en effet ou en apparence leur profit à travailler pour le sien : ce qui le rend fourbe et artificieux avec les uns, impérieux et dur avec les autres, et le met dans la nécessité d'abuser tous ceux dont il a besoin, quand il ne peut s'en faire craindre, et qu'il ne trouve pas son intérêt à les servir utilement. Enfin, l'ambition dévorante, l'ardeur d'élever sa fortune relative, moins par un véritable besoin que pour se mettre au-dessus des autres, inspirent à tous les hommes un noir penchant à se nuire mutuellement, une jalousie secrette d'autant plus dangereuse que, pour faire son coup plus en sûreté, elle prend souvent le masque de la bienveillance : en un mot, concurrence et rivalité d'une part, de l'autre opposition d'intérêts, et toujours le desir caché de faire son profit aux dépens d'autrui ; tous ces maux sont le premier effet de la propriété et le cortege inséparable de l'inégalité naissante.

Avant qu'on eût inventé les signes représentatifs des richesses, elles ne pouvoient gueres consister qu'en terres et en bestiaux, les seuls biens réels que les hommes puissent posséder. Or, quand les héritages se furent accrus en nombre et en étendue au point de couvrir le sol entier et de se toucher tous, les unes ne purent plus s'agrandir qu'aux dépens des autres ; et les

surnuméraires que la foiblesse ou l'indolence avoient empêchés d'en acquérir à leur tour, devenus pauvres sans avoir rien perdu, parce que tout changeant autour d'eux, eux seuls n'avoient point changé, furent obligés de recevoir ou de ravir leur subsistance de la main des riches ; et de-là commencerent à naître, selon les divers caracteres des uns et des autres, la domination et la servitude, ou la violence et les rapines. Les riches de leur côté connurent à peine le plaisir de dominer, qu'ils dédaignerent bientôt tous les autres, et se servant de leurs anciens esclaves pour en soumettre de nouveaux, ils ne songerent qu'à subjuguer et asservir leurs voisins ; semblables à ces loups affamés qui ayant une fois goûté de la chair humaine, rebutent toute autre nourriture, et ne veulent plus que dévorer des hommes.

C'est ainsi que les plus puissans ou les plus misérables, se faisant de leur force ou de leurs besoins une sorte de droit au bien d'autrui, équivalent, selon eux, à celui de propriété, l'égalité rompue fut suivie du plus affreux désordre; c'est ainsi que les usurpations des riches, les brigandages des pauvres, les passions effrénées de tous, étouffant la pitié naturelle et la voix encore foible de la justice, rendirent les hommes avares, ambitieux et méchans. Il s'élevoit entre le droit du plus fort et le droit du premier occupant un conflit perpétuel

qui ne se terminoit que par des combats et des meurtres (17*.) La société naissante fit place au plus horrible état de guerre : le genre-humain avili et désolé ne pouvant plus retourner sur ses pas, ni renoncer aux acquisitions malheureuses qu'il avoit faites, et ne travaillant qu'à sa honte par l'abus des facultés qui l'honorent, se mit lui-même à la veille de sa ruine.

Attonitus novitate mali, divesque, miserque,
Effugere optat opes, et quæ modò voverat, odit.

Il n'est pas possible que les hommes n'aient fait enfin des réflexions sur une situation aussi misérable, et sur les calamités dont ils étoient accablés. Les riches surtout dûrent bientôt sentir combien leur étoit désavantageuse une guerre perpétuelle dont ils faisoient seuls tous les frais, et dans laquelle le risque de la vie étoit commun, et celui des biens particulier. D'ailleurs, quelque couleur qu'ils pussent donner à leurs usurpations, ils sentoient assez qu'elles n'étoient établies que sur un droit précaire et abusif, et que n'ayant été acquises que par la force, la force pouvoit les leur ôter sans qu'ils eussent raison de s'en plaindre. Ceux même que la seule industrie avoit enrichis, ne pouvoient gueres fonder leur propriété sur de meilleurs titres. Ils avoient beau dire : C'est moi qui ai bâti ce mur ; j'ai gagné ce terrain par mon tra-

vail. Qui vous a donné les alignemens, leur pouvoit-on répondre, et en vertu de quoi prétendez-vous être payé à nos dépens d'un travail que nous ne vous avons point imposé ? Ignorez-vous qu'une multitude de vos freres périt ou souffre du besoin de ce que vous avez de trop, et qu'il vous falloit un consentement exprès et unanime du genre-humain pour vous approprier sur la subsistance commune tout ce qui alloit au-delà de la vôtre ? Destitué de raisons valables pour se justifier, et de forces suffisantes pour se défendre, écrasant facilement un particulier, mais écrasé lui-même par des troupes de bandits ; seul contre tous, et ne pouvant à cause des jalousies mutuelles, s'unir avec ses égaux contre des ennemis unis par l'espoir commun du pillage, le riche pressé par la nécessité, conçut enfin le projet le plus réfléchi qui soit jamais entré dans l'esprit humain ; ce fut d'employer en sa faveur les forces même de ceux qui l'attaquoient, de faire ses défenseurs de ses adversaires, de leur inspirer d'autres maximes, et de leur donner d'autres institutions qui lui fussent aussi favorables que le droit naturel lui étoit contraire.

Dans cette vue, après avoir exposé à ses voisins l'horreur d'une situation qui les armoit tous les uns contre les autres, qui leur rendoit leurs possessions aussi onéreuses que leurs besoins, et où nul ne

trouvoit sa sûreté ni dans la pauvreté, ni dans la richesse, il inventa aisément des raisons spécieuses pour les amener à son but. » Unissons-nous, leur dit-il, pour garantir » de l'oppression les foibles, contenir les » ambitieux, et assurer à chacun la possession de ce qui lui appartient; instituons » des réglemens de justice et de paix auxquels tous soient obligés de se conformer, qui ne fassent acception de personne, et qui réparent en quelque sorte » les caprices de la fortune, en soumettant » également le puissant et le foible à des » devoirs mutuels. En un mot, au lieu » de tourner nos forces contre nous-mêmes, » rassemblons-les en un pouvoir suprême » qui nous gouverne selon de sages loix, » qui protege et défende tous les membres » de l'association, repousse les ennemis » communs, et nous maintienne dans une » concorde éternelle. »

Il en fallut beaucoup moins que l'équivalent de ce discours pour entraîner des hommes grossiers, faciles à séduire, qui d'ailleurs avoient trop d'affaires à démêler entr'eux pour pouvoir se passer d'arbritres, et trop d'avarice et d'ambition pour pouvoir long-temps se passer de maîtres. Tous coururent au-devant de leurs fers, croyant assurer leur liberté; car avec assez de raison pour sentir les avantages d'un établissement politique, ils n'avoient pas assez d'expérience pour en prévoir les dangers.

Les plus capables de pressentir les abus, étoient précisément ceux qui comptoient d'en profiter ; et les sages même virent qu'il falloit se résoudre à sacrifier une partie de leur liberté à la conservation de l'autre, comme un blessé se fait couper le bras pour sauver le reste du corps.

Telle fut ou dut être l'origine de la société et des loix, qui donnerent de nouvelles entraves au foible et de nouvelles forces au riche (18*.), détruisirent sans retour la liberté naturelle, fixerent pour jamais la loi de la propriété et de l'inégalité ; d'une adroite usurpation firent un droit irrévocable, et, pour le profit de quelques ambitieux, assujettirent désormais tout le genre-humain au travail, à la servitude et à la misere. On voit aisément comment l'établissement d'une seule société rendit indispensable celui de toutes les autres, et comment, pour faire tête à des forces unies, il fallut s'unir à son tour. Les sociétés se multipliant ou s'étendant rapidement, couvrirent bientôt toute la surface de la terre ; et il ne fut plus possible de trouver un seul coin dans l'univers où l'on pût s'affranchir du joug, et soustraire sa tête au glaive souvent mal conduit que chaque homme vit perpétuellement suspendu sur la sienne. Le droit civil étant ainsi devenu la regle commune des citoyens, la loi de nature n'eut plus lieu qu'entre les diverses sociétés, où, sous le nom de droit des

gens,

gens, elle fut tempérée par quelques conventions tacites, pour rendre le commerce possible et suppléer à la commisération naturelle, qui, perdant de société à société presque toute la force qu'elle avoit d'homme à homme, ne réside plus que dans quelques grandes ames cosmopolites, qui franchissent les barrieres imaginaires qui séparent les peuples, et qui, à l'exemple de l'Etre souverain qui les a créés, embrassent tout le genre-humain dans leur bienveillance.

Les Corps politiques restant ainsi entr'eux dans l'état de nature, se ressentirent bientôt des inconvéniens qui avoient forcé les particuliers d'en sortir; et cet état devint encore plus funeste entre ces grands Corps qu'il ne l'avoit été auparavant entre les individus dont ils étoient composés. De-là sortirent les guerres nationales, les batailles, les meurtres, les représailles, qui font frémir la nature et choquent la raison; et tous ces préjugés horribles qui placent au rang des vertus l'honneur de répandre le sang humain. Les plus honnêtes gens apprirent à compter parmi leurs devoirs celui d'égorger leurs semblables: on vit enfin les hommes se massacrer par milliers sans savoir pourquoi; et il se commettoit plus de meurtres en un seul jour de combat, et plus d'horreurs à la prise d'une seule ville, qu'il ne s'en étoit commis dans l'état de nature durant des siècles entiers sur toute la face de la terre. Tels sont

les premiers effets qu'on entrevoit de la division du genre-humain en différentes sociétés. Revenons à leur institution.

Je sais que plusieurs ont donné d'autres origines aux sociétés politiques, comme les conquêtes du plus puissant ou l'union des foibles ; et le choix entre ces causes est indifférent à ce que je veux établir. Cependant celle que je viens d'exposer me paroît la plus naturelle par les raisons suivantes. 1°. Que dans le premier cas, le droit de conquête n'étant point un droit, n'en a pu fonder aucun autre, le conquérant et les peuples conquis restant toujours entr'eux dans l'état de guerre, à moins que la nation remise en pleine liberté ne choisisse volontairement son vainqueur pour son chef. Jusques-là, quelques capitulations qu'on ait faites, comme elles n'ont été fondées que sur la violence, et que par conséquent elles sont nulles par le fait même, il ne peut y avoir dans cette hypothèse ni véritable société, ni corps politique, ni d'autre loi que celle du plus fort. 2°. Que ces mots de *fort* et de *foible* sont équivoques dans le second cas; que dans l'intervalle qui se trouve entre l'établissement du droit de propriété ou du premier occupant, et celui des gouvernemens politiques, le sens de ces termes est mieux rendu par ceux de *pauvre* et de *riche*, parce qu'en effet un homme n'avoit point, avant les loix, d'autre moyen d'assujettir ses

égaux qu'en attaquant leur bien, ou leur faisant quelque part du sien. 3°. Que les pauvres n'ayant rien à perdre que leur liberté, c'eût été une grande folie à eux de s'ôter volontairement le seul bien qui leur restoit pour ne rien gagner en échange; qu'au contraire les riches étant, pour ainsi dire, sensibles dans toutes les parties de leurs biens, il étoit beaucoup plus aisé de leur faire du mal, qu'ils avoient par conséquent plus de précautions à prendre pour s'en garantir; et qu'enfin il est raisonnable de croire qu'une chose a été inventée par ceux à qui elle est utile, plutôt que par ceux à qui elle fait du tort.

Le gouvernement naissant n'eut point une forme constante et réguliere. Le défaut de philosophie et d'expérience ne laissoit appercevoir que les inconvéniens présens; et l'on ne songeoit à remédier aux autres qu'à mesure qu'ils se présentoient. Malgré tous les travaux des plus sages législateurs, l'état politique demeura toujours imparfait, parce qu'il étoit presque l'ouvrage du hazard, et que, mal commencé, le temps en découvrant les défauts et suggérant des remedes, ne put jamais réparer les vices de la constitution : on raccommodoit sans cesse, au lieu qu'il eût fallu commencer par nettoyer l'aire et écarter tous les vieux matériaux, comme fit Lycurgue à Sparte, pour élever ensuite un bon édifice. La société ne consista d'abord qu'en quelques

conventions générales que tous les particuliers s'engageoient à observer, et dont la communauté se rendoit garante envers chacun d'eux. Il fallut que l'expérience montrât combien une pareille constitution étoit foible, et combien il étoit facile aux infracteurs d'éviter la conviction ou le châtiment des fautes dont le public seul devoit être le témoin et le juge; il fallut que la loi fût éludée de mille manieres; il fallut que les inconvéniens et les désordres se multipliassent continuellement, pour qu'on songeât enfin à confier à des particuliers le dangereux dépôt de l'autorité publique, et qu'on commît à des magistrats le soin de faire observer les délibérations du peuple: car de dire que les chefs furent choisis avant que la confédération fût faite, et que les ministres des loix existerent avant les loix mêmes, c'est une supposition qu'il n'est pas permis de combattre sérieusement.

Il ne seroit pas plus raisonnable de croire que les peuples se sont d'abord jetés entre les bras d'un maître absolu, sans conditions et sans retour, et que le premier moyen de pourvoir à la sûreté commune qu'aient imaginé des hommes fiers et indomptés, a été de se précipiter dans l'esclavage. En effet, pourquoi se sont-ils donné des supérieurs, si ce n'est pour les défendre contre l'oppression, et protéger leurs biens, leurs libertés et leurs vies, qui sont, pour ainsi dire, les élémens constitutifs de leur

être? Or, dans les relations d'homme à homme, le pis qui puisse arriver à l'un étant de se voir à la discrétion de l'autre, n'eût-il pas été contre le bons sens de commencer par se dépouiller, entre les mains d'un chef, des seules choses pour la conservation desquelles ils avoient besoin de son secours? Quel équivalent eût-il pu leur offrir pour la concession d'un si beau droit? et s'il eût osé l'exiger sous le prétexte de les défendre, n'eût-il pas aussitôt reçu la réponse de l'apologue : Que nous fera de plus l'ennemi? Il est donc incontestable, et c'est la maxime fondamentale de tout le droit politique, que les peuples se sont donné des chefs pour défendre leur liberté et non pour les asservir. *Si nous avons un Prince*, disoit Pline à Trajan, *c'est afin qu'il nous préserve d'avoir un maître.*

Nos politiques font sur l'amour de la liberté les mêmes sophismes que nos Philosophes ont faits sur l'état de nature; par les choses qu'ils voient, ils jugent des choses très différentes qu'ils n'ont pas vues; et ils attribuent aux hommes un penchant naturel à la servitude, par la patience avec laquelle ceux qu'ils ont sous les yeux supportent la leur; sans songer qu'il en est de la liberté, comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne sent le prix qu'autant qu'on en jouit soi-même, et dont le goût se perd sitôt qu'on les a perdues. Je con-

nois les délices de ton pays, disoit Brasidas à un Satrape qui comparoit la vie de Sparte à celle de Persépolis; mais tu ne peux connoître les plaisirs du mien.

Comme un coursier indompté hérisse ses crins, frappe la terre du pied et se débat impétueusement à la seule approche du mords, tandis qu'un cheval dressé souffre patiemment la verge et l'éperon, l'homme barbare ne plie point sa tête au joug que l'homme civilisé porte sans murmure, et il préfere la plus orageuse liberté à un assujettissement tranquille. Ce n'est donc pas par l'avilissement des peuples asservis qu'il faut juger des dispositions naturelles de l'homme pour ou contre la servitude, mais par les prodiges qu'ont faits tous les peuples libres pour se garantir de l'oppression. Je sais que les premiers ne font que vanter sans cesse la paix et le repos dont ils jouissent dans leurs fers, et que *miserrimam servitutem pacem appellant* : mais quand je vois les autres sacrifier les plaisirs, le repos, la richesse, la puissance et la vie même à la conservation de ce seul bien si dédaigné de ceux qui l'ont perdu; quand je vois des animaux nés libres et abhorrant la captivité, se briser la tête contre les barreaux de leur prison; quand je vois des multitudes de sauvages tout nuds mépriser les voluptés Européennes, et braver la faim, le fer et la mort pour ne conserver que leur indépendance, je sens que ce n'est

pas à des esclaves qu'il appartient de raisonner de liberté.

Quant à l'autorité paternelle, dont plusieurs ont fait dériver le gouvernement absolu et toute la société, sans recourir aux preuves contraires de Locke et de Sidney, il suffit de remarquer que rien au monde n'est plus éloigné de l'esprit féroce du despotisme, que la douceur de cette autorité, qui regarde plus à l'avantage de celui qui obéit, qu'à l'utilité de celui qui commande; que par la loi de la nature le pere n'est le maître de l'enfant, qu'aussi long-temps que son secours lui est nécessaire, qu'au-delà de ce terme ils deviennent égaux, et qu'alors le fils parfaitement indépendant du pere, ne lui doit que du repect et non de l'obéissance; car la reconnoissance est bien un devoir qu'il faut rendre, mais non pas un droit qu'on puisse exiger. Au lieu de dire que la société civile dérive du pouvoir paternel, il falloit dire au contraire que c'est d'elle que ce pouvoir tire sa principale force: un individu ne fut reconnu pour le pere de plusieurs que quand ils resterent assemblés autour de lui. Les biens du pere, dont il est véritablement le maître, sont les liens qui retiennent ses enfans dans sa dépendance, et il peut ne leur donner part à sa succession qu'à proportion qu'ils auront bien mérité de lui par une continuelle déférence à ses volontés. Or, loin que les sujets aient quelque faveur semblable à attendre

de leur despote, comme ils lui appartiennent en propre, eux et tout ce qu'ils possèdent, ou du moins qu'il le prétend ainsi, ils sont réduits à recevoir comme une faveur ce qu'il leur laisse de leur propre bien ; il fait justice quand il les dépouille ; il fait grace quand il les laisse vivre.

En continuant d'examiner ainsi les faits par le droit, on ne trouveroit pas plus de solidité que de vérité dans l'établissement volontaire de la tyrannie, et il seroit difficile de montrer la validité d'un contrat qui n'obligeroit qu'une des parties, où l'on mettroit tout d'un côté et rien de l'autre, et qui ne tourneroit qu'au préjudice de celui qui s'engage. Ce systême odieux est bien éloigné d'être même aujourd'hui celui des sages et bons monarques, et sur-tout des rois de France, comme on peut le voir en divers endroits de leurs édits, et en particulier dans le passage suivant d'un écrit célèbre, publié en 1667 au nom et par les ordres de Louis XIV. *Qu'on ne dise donc point que le Souverain ne soit pas sujet aux loix de son Etat, puisque la proposition contraire est une vérité du droit des gens que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons princes ont toujours défendue comme une divinité tutélaire de leurs Etats. Combien est-il plus légitime de dire avec le sage Platon, que la parfaite félicité d'un royaume est qu'un Prince soit obéi de ses sujets, que le Prince obéisse à la loi, et que la loi soit droite et toujours dirigée*

au bien public. Je ne m'arrêterai point à rechercher si la liberté étant la plus noble des facultés de l'homme, ce n'est pas dégrader sa nature, se mettre au niveau des bêtes esclaves de l'instinct, offenser même l'auteur de son être, que de renoncer sans réserve au plus précieux de tous ses dons, que de se soumettre à commettre tous les crimes qu'il nous défend, pour complaire à un maître féroce ou insensé, et si cet ouvrier sublime doit être plus irrité de voir détruire que déshonorer son plus bel ouvrage. Je négligerai, si l'on veut, l'autorité de Barbeyrac, qui déclare nettement d'après Locke, que nul ne peut vendre sa liberté jusqu'à se soumettre à une puissance arbitraire qui le traite à sa fantaisie : *Car*, ajoute-t-il, *ce seroit vendre sa propre vie, dont on n'est pas le maître.* Je demanderai seulement de quel droit ceux qui n'ont pas craint de s'avilir eux-mêmes jusqu'à ce point, ont pu soumettre leur postérité à la même ignominie, et renoncer pour elle à des biens qu'elle ne tient point de leur libéralité, et sans lesquels la vie est même onéreuse à tous ceux qui en sont dignes ?

Puffendorf dit, que tout de même qu'on transfere son bien à autrui par des conventions et des contrats, on peut aussi se dépouiller de sa liberté en faveur de quelqu'un. C'est-là, ce me semble, un fort mauvais raisonnement : car premierement, le bien que j'aliène me devient une chose

tout-à-fait étrangere, et dont l'abus m'est indifférent; mais il m'importe qu'on n'abuse point de ma liberté, et je ne puis, sans me rendre coupable du mal qu'on me forcera de faire, m'exposer à devenir l'instrument du crime. De plus, le droit de propriété n'étant que de convention et d'institution humaine, tout homme peut à son gré disposer de ce qu'il possede; mais il n'en est pas de même des dons essentiels de la nature, tels que la vie et la liberté, dont il est permis à chacun de jouir, et dont il est au moins douteux qu'on ait droit de se dépouiller: en s'ôtant l'une, on dégrade son être; en s'ôtant l'autre, on l'anéantit autant qu'il est en soi; et comme nul bien temporel ne peut dédommager de l'une et de l'autre, ce seroit offenser à la fois la nature et la raison que d'y renoncer à quelque prix que ce fût. Mais quand on pourroit aliéner sa liberté comme ses biens, la différence seroit très grande pour les enfans, qui ne jouissent des biens du pere que par transmission de son droit, au lieu que la liberté étant un don qu'ils tiennent de la nature en qualité d'hommes, leurs parens n'ont eu aucun droit de les en dépouiller; de sorte que comme pour établir l'esclavage il a fallu faire violence à la nature, il a fallu la changer pour perpétuer ce droit; et les jurisconsultes qui ont gravement prononcé que l'enfant d'un esclave naîtroit esclave, ont décidé en d'autres termes, qu'un homme ne naîtroit pas homme.

Il me paroît donc certain, que non-seulement les gouvernemens n'ont point commencé par le pouvoir arbitraire, qui n'en est que la corruption, le terme extrême, et qui les ramene enfin à la seule loi du plus fort dont ils furent d'abord le remede ; mais encore que quand même ils auroient ainsi commencé, ce pouvoir étant par sa nature illégitime, n'a pu servir de fondement aux droits de la société, ni par conséquent à l'inégalité d'institution.

Sans entrer aujourd'hui dans les recherches qui sont encore à faire sur la nature du pacte fondamental de tout gouvernement, je me borne, en suivant l'opinion commune, à considérer ici l'établissement du corps politique comme un vrai contrat entre le peuple et les chefs qu'il se choisit ; contrat par lequel les deux parties s'obligent à l'observation des loix qui y sont stipulées et qui forment les liens de leur union. Le peuple ayant, au sujet des relations sociales, réuni toutes ses volontés en une seule, tous les articles sur lesquels cette volonté s'explique, deviennent autant de loix fondamentales qui obligent tous les membres de l'état sans exception, et l'une desquelles règle le choix et le pouvoir des magistrats chargés de veiller à l'exécution des autres. Ce pouvoir s'étend à tout ce qui peut maintenir la constitution, sans aller jusqu'à la changer. On y joint des honneurs qui rendent respectables les loix et leurs ministres,

et pour ceux-ci personnellement des prérogatives qui les dédommagent des pénibles travaux que coûte une bonne administration. Le magistrat, de son côté, s'oblige à n'user du pouvoir qui lui est confié que selon l'intention des commettans, à maintenir chacun dans la paisible jouissance de ce qui lui appartient, et à préférer en toute occasion l'utilité publique à son propre intérêt.

Avant que l'expérience eût montré, ou que la connoissance du cœur humain eût fait prévoir les abus inévitables d'une telle constitution, elle dut paroître d'autant meilleure, que ceux qui étoient chargés de veiller à sa conservation y étoient eux-mêmes les plus intéressés : car la magistrature et ses droits n'étant établis que sur les loix fondamentales, aussi-tôt qu'elles seroient détruites les magistrats cesseroient d'être légitimes, le peuple ne seroit plus tenu de leur obéir ; et comme ce n'auroit pas été le magistrat, mais la loi qui auroit constitué l'essence de l'état, chacun rentreroit de droit dans sa liberté naturelle.

Pour peu qu'on y réfléchît attentivement, ceci se confirmeroit par de nouvelles raisons, et par la nature du contrat on verroit qu'il ne sauroit être irrévocable : car s'il n'y avoit point de pouvoir supérieur qui pût être garant de la fidélité des contractans, ni les forcer à remplir leurs engagemens réciproques, les parties demeureroient seuls juges dans leur propre cause ; et chacune

d'elles auroit toujours le droit de renoncer au contrat, si-tôt qu'elle trouveroit que l'autre en enfreint les conditions, ou qu'elles cesseroient de lui convenir. C'est sur ce principe qu'il semble que le droit d'abdiquer peut être fondé. Or, à ne considérer, comme nous faisons, que l'institution humaine, si le magistrat qui a tout le pouvoir en main et qui s'approprie tous les avantages du contrat, avoit pourtant le droit de renoncer à l'autorité, à plus forte raison le peuple qui paie toutes les fautes des chefs, devroit avoir le droit de renoncer à la dépendance. Mais les dissentions affreuses, les désordres infinis qu'entraîneroit nécessairement ce dangereux pouvoir, montrent plus que toute autre chose combien les gouvernemens humains avoient besoin d'une base plus solide que la seule raison, et combien il étoit nécessaire au repos public que la volonté divine intervînt pour donner à l'autorité souveraine un caractère sacré et inviolable qui ôtât aux sujets le funeste droit d'en disposer. Quand la religion n'auroit fait que ce bien aux hommes, c'en seroit assez pour qu'ils dussent tous la chérir et l'adopter, même avec ses abus, puisqu'elle épargne encore plus de sang que le fanatisme n'en fait couler : mais suivons le fil de notre hypothèse.

Les diverses formes de gouvernemens tirent leur origine des différences plus ou moins grandes qui se trouverent entre les

particuliers au moment de l'institution. Un homme étoit-il éminent en pouvoir, en vertu, en richesse ou en crédit ? il fut seul élu magistrat, et l'état devint monarchique. Si plusieurs à-peu-près égaux entr'eux l'emportoient sur tous les autres, ils furent élus conjointement, et l'on eut une aristocratie. Ceux dont la fortune ou les talens étoient moins disproportionnés, et qui s'étoient le moins éloignés de l'état de nature garderent en commun l'administration suprême et formerent une démocratie. Le temps vérifia laquelle de ces formes étoit la plus avantageuse aux hommes. Les uns resterent uniquement soumis aux loix, les autres obéirent bientôt à des maîtres. Les citoyens voulurent garder leur liberté ; les sujets ne songerent qu'à l'ôter à leurs voisins, ne pouvant souffrir que d'autres jouissent d'un bien dont ils ne jouissoient plus eux-mêmes. En un mot, d'un côté furent les richesses et les conquêtes, et de l'autre le bonheur et la vertu.

Dans ces divers gouvernemens toutes les magistratures furent d'abord électives ; et quand la richesse ne l'emportoit pas, la préférence étoit accordée au mérite qui donne un ascendant naturel, et à l'âge qui donne l'expérience dans les affaires et le sang-froid dans les délibérations. Les Anciens des Hébreux, les Gérontes de Sparte, le Sénat de Rome, et l'étymologie même de notre mot *Seigneur*, montrent combien au-

trefois la vieillesse étoit respectée. Plus les élections tomboient sur des hommes avancés en âge, plus elles devenoient fréquentes, et plus leurs embarras se faisoient sentir; les brigues s'introduisirent, les factions se formerent, les partis s'aigrirent, les guerres civiles s'allumerent, enfin le sang des citoyens fut sacrifié au prétendu bonheur de l'état, et l'on fut à la veille de retomber dans l'anarchie des temps antérieurs. L'ambition des principaux profita de ces circonstances pour perpétuer leurs charges dans leurs familles : le peuple déjà accoutumé à la dépendance, au repos et aux commodités de la vie, et déjà hors d'état de briser ses fers, consentit à laisser augmenter sa servitude pour affermir sa tranquillité; et c'est ainsi que les chefs devenus héréditaires s'accoutumerent à regarder la magistrature comme un bien de famille, à se regarder eux-mêmes comme les propriétaires de l'état dont ils n'étoient d'abord que les officiers, à appeller leurs concitoyens leurs esclaves, à les compter, comme du bétail, au nombre des choses qui leur appartenoient, et à s'appeller eux-mêmes égaux aux Dieux et Rois des Rois.

Si nous suivons le progrès de l'inégalité dans ces différentes révolutions, nous trouverons que l'établissement de la loi et du droit de propriété fut son premier terme, l'institution de la magistrature le second, que le troisieme et dernier fut le change-

ment du pouvoir légitime en pouvoir arbitraire; en sorte que l'état de riche et de pauvre fut autorisé par la premiere époque, celui de puissant et de foible par la seconde, et par la troisieme celui de maître et d'esclave qui est le dernier degré de l'inégalité et le terme auquel aboutissent enfin tous les autres, jusqu'à ce que de nouvelles révolutions dissolvent tout-à-fait le gouvernement, ou le rapprochent de l'institution légitime.

Pour comprendre la nécessité de ce progrès, il faut moins considérer les motifs de l'établissement du corps politique, que la forme qu'il prend dans son exécution et les inconvéniens qu'il entraîne après lui : car les vices qui rendent nécessaires les institutions sociales, sont les mêmes qui en rendent l'abus inévitable; et comme, excepté la seule Sparte, où la loi veilloit principalement à l'éducation des enfans, et où Lycurgue établit des mœurs qui les dispensoient presque d'y ajouter des loix, les loix en général moins fortes que les passions contiennent les hommes sans les changer, il seroit aisé de prouver que tout gouvernement qui, sans se corrompre ni s'altérer, marcheroit toujours exactement selon la fin de son institution, auroit été institué sans nécessité, et qu'un pays où personne n'éluderoit les loix et n'abuseroit de la magistrature, n'auroit besoin ni de magistrats ni de loix.

Les

Les distinctions politiques amenent nécessairement les distinctions civiles. L'inégalité croissant entre le peuple et ses chefs, se fait bientôt sentir parmi les particuliers, et s'y modifie en mille manieres selon les passions, les talens et les occurences. Le magistrat ne sauroit usurper un pouvoir illégitime sans se faire des créatures auxquelles il est forcé d'en céder quelque partie. D'ailleurs, les citoyens ne se laissent opprimer qu'autant qu'entraînés par une aveugle ambition, et regardant plus au-dessous qu'au-dessus d'eux, la domination leur devient plus chere que l'indépendance, et qu'ils consentent à porter des fers pour en pouvoir donner à leur tour. Il est très-difficile de réduire à l'obéissance celui qui ne cherche point à commander; et le politique le plus adroit ne viendroit pas à bout d'assujettir des hommes qui ne voudroient qu'être libres; mais l'inégalité s'étend sans peine parmi des ames ambitieuses et lâches, toujours prêtes à courir les risques de la fortune, et à dominer ou servir presque indifféremment selon qu'elle leur devient favorable ou contraire. C'est ainsi qu'il dut venir un temps où les yeux du peuple furent fascinés à tel point, que ses conducteurs n'avoient qu'à dire au plus petit des hommes : sois grand, toi et toute ta race; aussitôt il paroissoit grand à tout le monde, ainsi qu'à ses propres yeux, et ses descendans s'élevoient encore à mesure qu'ils s'éloignoient

de lui : plus la cause étoit reculée et incertaine, plus l'effet augmentoit; plus on pouvoit compter de fainéans dans dans une famille, et plus elle devenoit illustre.

Si c'étoit ici le lieu d'entrer en des détails, j'expliquerois facilement comment, sans même que le gouvernement s'en mêle, l'inégalité de crédit et d'autorité devient inévitable entre les particuliers (19.*), sitôt que réunis en une même société, ils sont forcés de se comparer entr'eux, et de tenir compte des différences qu'ils trouvent dans l'usage continuel qu'ils ont à faire les uns des autres. Ces différences sont de plusieurs espèces; mais en général, la richesse, la noblesse ou le rang, la puissance et le mérite personnel, étant les distinctions principales par lesquelles on se mesure dans la société, je prouverois que l'accord ou le conflit de ces forces diverses est l'indication la plus sûre d'un Etat bien ou mal constitué : je ferois voir qu'entre ces quatre sortes d'inégalité, les qualités personnelles étant l'origine de toutes les autres, la richesse est la derniere à laquelle elles se réduisent à la fin, parce qu'étant la plus immédiatement utile au bien-être, et la plus facile à communiquer, on s'en sert aisément pour acheter tout le reste. Observation qui peut faire juger assez exactement de la mesure dont chaque peuple s'est éloigné de son institution primitive, et du chemin qu'il a fait vers le terme extrême de la corruption.

Je remarquerois combien ce desir universel de réputation, d'honneurs et de préférences, qui nous dévore tous, exerce et compare les talens et les forces, combien il excite et multiplie les passions, et combien rendant tous les hommes concurrens, rivaux, ou plutôt ennemis, il cause tous les jours de revers, de succès et de castastrophes de toute espèce, en faisant courir la même lice à tant de prétendans. Je montrerois que c'est à cette ardeur de faire parler de soi, à cette fureur de se distinguer qui nous tient presque toujours hors de nous-mêmes, que nous devons ce qu'il y a de meilleur et de pire parmi les hommes, nos vertus et nos vices, nos sciences et nos erreurs, nos conquérans et nos philosophes, c'est-à-dire, une multitude de mauvaises choses sur un petit nombre de bonnes. Je prouverois enfin que si l'on voit une poignée de puissans et de riches au faîte des grandeurs et de la fortune, tandis que la foule rampe dans l'obscurité et dans la misère, c'est que les premiers n'estiment les choses dont ils jouissent qu'autant que les autres en sont privés, et que, sans changer d'état, ils cesseroient d'être heureux si le peuple cessoit d'être misérable.

Mais ces détails seroient seuls la matiere d'un ouvrage considérable dans lequel on peseroit les avantages et les inconvéniens de tout gouvernement, relativement aux droits de l'état de nature, et où l'on dévoi-

M 2

leroit toutes les faces différentes sous lesquelles l'inégalité s'est montrée jusqu'à ce jour, et pourra se montrer dans les siècles futurs, selon la nature de ces gouvernemens, et les révolutions que le temps y amenera nécessairement. On verroit la multiude opprimée au-dedans par une suite des précautions mêmes qu'elle avoit prises contre ce qui la menaçoit au-dehors; on verroit l'oppression s'accroître continuellement sans que les opprimés pussent jamais savoir quel terme elle auroit, ni quels moyens légitimes il leur resteroit pour l'arrêter; on verroit les droits des citoyens et les libertés nationales s'éteindre peu-à-peu, et les réclamations des foibles traités de murmures séditieux; on verroit la politique restreindre à une portion mercenaire du peuple l'honneur de défendre la cause commune; on verroit de-là sortir la nécessité des impôts; le cultivateur découragé quitter son champ même durant la paix et laisser la charrue pour ceindre l'épée; on verroit naître les règles funestes et bizarres du point d'honneur; on verroit les défenseurs de la patrie en devenir tôt ou tard les ennemis, tenir sans cesse le poignard levé sur leurs concitoyens; et il viendroit un temps où on les entendroit dire à l'oppresseur de leur pays:

PECTORE si fatris gladium juguloque parentis
Condere me jubeas, gravidæque in viscera partu
Conjugis, invitâ peragam tamen omnia dextrâ.

De l'extrême inégalité des conditions et des fortunes, de la diversité des passions et des talens, des arts inutiles, des arts pernicieux, des sciences frivoles sortiroient des foules de préjugés, également contraires à la raison, au bonheur et à la vertu; on verroit fomenter par les chefs tout ce qui peut affoiblir des hommes rassemblés en les désunissant, tout ce qui peut donner à la société un air de concorde apparente et y semer un germe de division réelle, tout ce qui peut inspirer aux différens ordres une défiance et une haine mutuelle par l'opposition de leurs droits et de leurs intérêts, et fortifier par conséquent le pouvoir qui les contient tous.

C'est du sein de ce désordre et de ces révolutions que le despotisme élevant par degrés sa tête hideuse, et dévorant tout ce qu'il auroit apperçu de bon et de sain dans toutes les parties de l'Etat, parviendroit enfin à fouler aux pieds les loix et le peuple, et à s'établir sur les ruines de la république. Les temps qui précéderoient ce dernier changement seroient des temps de troubles et de calamités; mais à la fin tout seroit englouti par le monstre, et les peuples n'auroient plus de chefs ni de loix, mais seulement des tyrans. Dès cet instant aussi il cesseroit d'être question de mœurs et de vertu : car par-tout où règne le despotisme *cui ex honesto nulla est spes*, il ne souffre aucun autre maître ; si-tôt qu'il parle, il

n'y a ni probité ni devoir à consulter, et la plus aveugle obéissance est la seule vertu qui reste aux esclaves.

C'est ici le dernier terme de l'inégalité, et le point extrême qui ferme le cercle et touche au point d'où nous sommes partis : c'est ici que tous les particuliers redeviennent égaux, parce qu'ils ne sont rien ; et que les sujets n'ayant plus d'autre loi que la volonté du maître, ni le maître d'autre règle que ses passions, les notions du bien et les principes de la justice s'évanouissent derechef. C'est ici que tout se ramene à la seule loi du plus fort, et par conséquent à un nouvel état de nature différent de celui par lequel nous avons commencé, en ce que l'un étoit l'état de nature dans sa pureté, et que ce dernier est le fruit d'un excès de corruption. Il y a si peu de différence d'ailleurs entre ces deux états, et le contrat de gouvernement est tellement dissous par le despotisme, que le despote n'est le maître qu'aussi long-temps qu'il est le plus fort, et que si-tôt qu'on peut l'expulser il n'a point à réclamer contre la violence. L'émeute qui finit par étrangler ou détrôner un Sultan, est un acte aussi juridique que ceux par lesquels il disposoit la veille des vies et des biens de ses sujets. La seule force le maintenoit, la seule force le renverse ; toutes choses se passent ainsi selon l'ordre naturel ; et quel que puisse être l'événement de ces courtes et fréquen-

tes révolutions, nul ne peut se plaindre de l'injustice d'autrui, mais seulement de sa propre imprudence ou de son malheur.

En découvrant et suivant ainsi les routes oubliées et perdues, qui de l'état naturel ont dû mener l'homme à l'état civil; en rétablissant, avec les positions intermédiaires que je viens de marquer, celles que le temps qui me presse m'a fait supprimer, ou que l'imagination ne m'a point suggérées, tout lecteur attentif ne pourra qu'être frappé de l'espace immense qui sépare ces deux états. C'est dans cette lente succession des choses qu'il verra la solution d'une infinité de problêmes de morale et de politique que les philosophes ne peuvent résoudre. Il sentira que le genre-humain d'un âge n'étant pas le genre-humain d'un autre âge, la raison pourquoi Diogène ne trouvoit point d'homme, c'est qu'il cherchoit parmi ses contemporains l'homme d'un temps qui n'étoit plus. Caton, dira-t-il, périt avec Rome et la liberté, parce qu'il fut déplacé dans son siècle; et le plus grand des hommes ne fit qu'étonner le monde qu'il eût gouverné cinq cents ans plutôt. En un mot, il expliquera comment l'ame et les passions humaines s'altérant insensiblement, changent pour ainsi dire de nature; pourquoi nos besoins et nos plaisirs changent d'objets à la longue; pourquoi l'homme originel s'évanouissant par degrés, la société n'offre plus aux yeux du sage qu'un assemblage

d'hommes artificiels et de passions factices, qui sont l'ouvrage de toutes ces nouvelles relations, et n'ont aucun vrai fondement dans la nature. Ce que la réflexion nous apprend là-dessus, l'observation le confirme parfaitement : l'homme sauvage et l'homme policé diffèrent tellement par le fond du cœur et des inclinations, que ce qui fait le bonheur suprême de l'un, réduiroit l'autre au désespoir. Le premier ne respire que le repos et la liberté, il ne veut que vivre et rester oisif; et l'ataraxie même du Stoïcien n'approche pas de sa profonde indifférence pour tout autre objet. Au contraire, le citoyen toujours actif, sue, s'agite, se tourmente sans cesse, pour chercher des occupations encore plus laborieuses : il travaille jusqu'à la mort, il y court même pour se mettre en état de vivre, ou renonce à la vie pour acquérir l'immortalité. Il fait sa cour aux grands qu'il hait, et aux riches qu'il méprise ; il n'épargne rien pour obtenir l'honneur de les servir ; il se vante orgueilleusement de sa bassesse et de leur protection ; et fier de son esclavage, il parle avec dédain de ceux qui n'ont pas l'honneur de le partager. Quel spectacle pour un Caraïbe, que les travaux pénibles et enviés d'un ministre Européen ! Combien de morts cruelles ne préféreroit pas cet indolent Sauvage à l'horreur d'une pareille vie, qui souvent n'est pas même adoucie par le plaisir de bien faire ! Mais pour voir le but de tant

de

de soins, il faudroit que ces mots *puissance* et *réputation* eussent un sens dans son esprit; qu'il apprît qu'il y a une sorte d'hommes qui comptent pour quelque chose les regards du reste de l'univers, qui savent être heureux et contens d'eux-mêmes sur le témoignage d'autrui, plutôt que sur le leur propre. Telle est, en effet, la véritable cause de toutes ces différences : le Sauvage vit en lui-même; l'homme sociable, toujours hors de lui, ne sait vivre que dans l'opinion des autres, et c'est, pour ainsi dire, de leur seul jugement qu'il tire le sentiment de sa propre existence. Il n'est pas de mon sujet de montrer comment d'une telle disposition naît tant d'indifférence pour le bien et le mal, avec de si beaux discours de morale : comment tout se réduisant aux apparences, tout devient factice et joué : honneur, amitié, vertu, et souvent jusqu'aux vices mêmes, dont on trouve enfin le secret de se glorifier; comment, en un mot, demandant toujours aux autres ce que nous sommes, et n'osant jamais nous interroger là-dessus nous-mêmes, au milieu de tant de philosophie, d'humanité, de politesse et de maximes sublimes, nous n'avons qu'un extérieur trompeur et frivole, de l'honneur sans vertu, de la raison sans sagesse, et du plaisir sans bonheur. Il me suffit d'avoir prouvé que ce n'est point là l'état originel de l'homme, et que c'est le seul esprit de la société et l'inégalité qu'elle engendre,

qui changent et altérent ainsi toutes nos inclinations naturelles.

J'ai tâché d'exposer l'origine et le progrès de l'inégalité, l'établissement et l'abus des sociétés politiques, autant que ces choses peuvent se déduire de la nature de l'homme par les seules lumieres de la raison, et indépendamment des dogmes sacrés qui donnent à l'autorité souveraine la sanction du droit divin. Il suit de cet exposé, que l'inégalité étant presque nulle dans l'état de nature, tire sa force et son accroissement du développement de nos facultés, et des progrès de l'esprit humain, et devient enfin stable et légitime par l'établissement de la propriété et des loix. Il suit encore que l'inégalité morale, autorisée par le seul droit positif, est contraire au droit naturel, toutes les fois qu'elle ne concourt pas en même proportion avec l'inégalité physique: distinction qui détermine suffisamment ce qu'on doit penser à cet égard de la sorte d'inégalité qui règne parmi tous les peuples policés, puisqu'il est manifestement contre la loi de la nature, de quelque maniere qu'on la définisse, qu'un enfant commande à un vieillard, qu'un imbécille conduise un homme sage, et qu'une poignée de gens regorge de superfluités, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire.

NOTES

DEDICACE *Page* 11.

(NOTE 1*.) Hérodote raconte qu'après le meurtre du faux Smerdis, les sept libérateurs de la Perse s'étant assemblés pour délibérer sur la forme de Gouvernement qu'ils donneroient à l'Etat, Otanès opina fortement pour la République; avis d'autant plus extraordinaire dans la bouche d'un Satrape, qu'outre la prétention qu'il pouvoit avoir à l'Empire, les grands craignent plus que la mort une sorte de Gouvernement qui les force à respecter les hommes. Otanès, comme on peut bien croire, ne fut point écouté; et voyant qu'on alloit procéder à l'élection d'un Monarque, lui qui ne vouloit obéir ni commander, céda volontairement aux autres concurrens son droit à la Couronne, demandant pour tout dédommagement d'être libre et indépendant, lui et sa postérité, ce qui lui fut accordé Quand Hérodote ne nous apprendroit pas la restriction qui fut mise à ce privilege, il faudroit nécessairement la supposer; autrement Otanès, ne reconnoissant aucune sorte de loi, et n'ayant de compte à rendre à personne, auroit été tout puissant dans l'État, et plus puissant que le Roi même Mais il n'y avoit gueres d'apparence qu'un homme capable de se contenter en pareil cas d'un tel privilege, fût capable d'en abuser. En effet, on ne voit pas que ce droit ait jamais causé le moindre trouble dans le Royaume, ni par le sage Otanès, ni par aucun de ses descendans.

PRÉFACE, *Page* 28.

(NOTE 2*.) Dès mon premier pas je m'appuie avec confiance sur une de ces autorités respectables pour les Philosophes, parce qu'elles viennent d'une raison solide et sublime, qu'eux seuls savent trouver et sentir.

» Quelque intérêt que nous ayons à nous connoître nous-
» même, je ne sais si nous ne connoissons pas mieux tout

» ce qui n'est pas nous. Pourvus par la nature d'organes » uniquement destinés à notre conservation, nous ne les em- » ployons qu'à recevoir les impressions étrangeres; nous » ne cherchons qu'à nous répandre au dehors, et à exister » hors de nous : trop occupés à multiplier les fonctions de » nos sens et à augmenter l'étendue extérieure de notre » être, rarement faisons-nous usage de ce sens intérieur » qui nous réduit à nos vraies dimensions, et qui sépare » de nous tout ce qui n'en est pas. C'est cependant de ce » sens dont il faut nous servir, si nous voulons nous con- » noître; c'est le seul par lequel nous puissions nous juger: » mais comment donner à ce sens son activité et toute son » étendue? Comment dégager notre ame, dans laquelle » il réside, de toutes les illusions de notre esprit? Nous » avons perdu l'habitude de l'employer, elle est demeurée » sans exercice au milieu du tumulte de nos sensations cor- » porelles, elle s'est desséchée par le feu de nos passions; » le cœur, l'esprit, le sens, tout a travaillé contr'elle. » Hist. Nat. T. 4, pag. 151 de la Nat. de l'homme. »

DISCOURS, *Page* 48.

(NOTE 3*.) Les changemens qu'un long usage de marcher sur deux pieds a pu produire dans la conformation de l'homme, les rapports qu'on observe encore entre ses bras et les jambes antérieures des quadrupèdes, et l'induction tirée de leur maniere de marcher, ont pu faire naître des doutes sur celle qui devoit nous être la plus naturelle. Tous les enfans commencent par marcher à quatre pieds, et ont besoin de notre exemple et de nos leçons pour apprendre à se tenir debout. Il y a même des nations sauvages, telles que les Hottentots, qui, négligeant beaucoup les enfans, les laissent marcher sur les mains si long-temps qu'ils ont ensuite bien de la peine à les redresser; autant en font les enfans des Caraïbes des Antilles. Il y a divers exemples d'hommes quadrupèdes, et je pourrois entr'autres citer celui de cet enfant qui fut trouvé en 1344 auprès de

Hesse, où il avoit été nourri par des loups, et qui disoit depuis à la cour du Prince Henri, que, s'il n'eût tenu qu'à lui, il eût mieux aimé retourner avec eux que de vivre parmi les hommes. Il avoit tellement pris l'habitude de marcher comme ces animaux, qu'il fallut lui attacher des pieces de bois qui le forçoient à se tenir debout et en équilibre sur ses deux pieds. Il en étoit de même de l'enfant qu'on trouva en 1694, dans les forêts de Lithuanie, et qui vivoit parmi les ours. Il ne donnoit, dit M. de Condillac, aucune marque de raison, marchoit sur ses pieds et sur ses mains, n'avoit aucun langage, et formoit des sons qui ne ressembloient en rien à ceux d'un homme. Le petit sauvage d'Hanovre, qu'on mena il y a plusieurs années à la cour d'Angleterre, avoit toutes les peines du monde à s'assujettir à marcher sur deux pieds; et l'on trouva en 1719, deux autres sauvages dans les Pyrénées, qui couroient par les montagnes à la maniere des quadrupèdes. Quant à ce qu'on pourroit objecter que c'est se priver de l'usage des mains dont nous tirons tant d'avantages; outre que l'exemple des singes montre que la main peut fort bien être employée des deux manieres, cela prouveroit seulement que l'homme peut donner à ses membres une destination plus commode que celle de la nature, et non que la nature a destiné l'homme à marcher autrement qu'elle ne lui enseigne.

Mais il y a, ce me semble, de beaucoup meilleures raisons à dire pour soutenir que l'homme est un bipede. Premierement quand on feroit voir qu'il a pu d'abord être conformé autrement que nous ne voyons, et cependant devenir enfin ce qu'il est, ce n'en seroit pas assez pour conclure que cela se soit fait ainsi: car après avoir montré la possibilité de ces changemens, il faudroit encore, avant que de les admettre, en montrer au moins la vraisemblance. De plus, si les bras de l'homme paroissent avoir pu lui servir de jambes au besoin, c'est la seule observation favorable à ce système, sur un grand nombre d'autres qui lui sont contraires. Les principales sont, que la maniere dont la tête de l'homme est attachée à son corps, au lieu de diriger sa vue horizontalement, comme l'ont tous les

autres animaux, et comme il l'a lui-même en marchant debout, lui eût tenu, marchant à quatre pieds, les yeux directement fichés vers la terre, situation très peu favorable à la conservation de l'individu; que la queue qui lui manque, et dont il n'a que faire marchant à deux pieds, est utile aux quadrupèdes, et qu'aucun d'eux n'en est privé; que le sein de la femme, très bien situé pour un bipede qui tient son enfant dans ses bras, l'est si mal pour un quadrupède, que nul ne l'a placé de cette maniere; que le train de derriere étant d'une excessive hauteur à proportion des jambes de devant, ce qui fait que marchant à quatre nous nous traînons sur les genoux, le tout eût fait un animal mal proportionné et marchant peu commodément; que s'il eût posé le pied à plat, ainsi que la main, il auroit eu dans la jambe postérieure une articulation de moins que les autres animaux, savoir: celle qui joint le canon au tibia; et qu'en ne posant que la pointe du pied, comme il auroit sans doute été contraint de faire, le tarse, sans parler de la pluralité des os qui le composent, paroît trop gros pour tenir lieu de canon, et ses articulations avec le métatarse et le tibia trop rapprochées pour donner à la jambe humaine, dans cette situation, la même flexibilité qu'ont celles des quadrupèdes. L'exemple des enfans étant pris dans un âge où les forces naturelles ne sont point encore développées, ni les membres raffermis, ne conclud rien du tout, et j'aimerois autant dire que les chiens ne sont pas destinés à marcher, parce qu'ils ne font que ramper quelques semaines après leur naissance. Les faits particuliers ont encore peu de force contre la pratique universelle de tous les hommes, même des nations qui, n'ayant eu aucune communication avec les autres, n'avoient pu rien imiter d'elles. Un enfant abandonné dans une forêt avant que de pouvoir marcher, et nourri par quelque bête, aura suivi l'exemple de sa nourrice en s'exerçant à marcher comme elle; l'habitude lui aura pu donner des facilités qu'il ne tenoit point de la nature; et comme des manchots parviennent à force d'exercice à faire avec leurs pieds tout ce que nous faisons de nos mains, il sera parvenu enfin à employer ses mains à l'usage des pieds.

Page 49 (NOTE 4*.) S'il se trouvoit parmi mes lecteurs quelque assez mauvais physicien pour me faire des difficultés sur la supposition de cette fertilité naturelle de la terre, je vais lui répondre par le passage suivant.

« Comme les végétaux tirent pour leur nourriture beaucoup plus de substance de l'air et de l'eau qu'ils n'en tirent de la terre, il arrive qu'en pourrissant ils rendent à la terre plus qu'ils n'en ont tiré; d'ailleurs, une forêt détermine les eaux de la pluie en arrêtant les vapeurs. Ainsi dans un bois que l'on conserveroit bien long-temps sans y toucher, la couche de terre qui sert à la végétation augmenteroit considérablement; mais les animaux rendant moins à la terre qu'ils n'en tirent, et les hommes faisant des consommations énormes de bois et de plantes pour le feu et pour d'autres usages, il s'ensuit que la couche de terre végétale d'un pays habité doit toujours diminuer, et devenir enfin comme le terrain de l'Arabie Pétrée, et comme celui de tant d'autres provinces de l'Orient, qui est en effet le climat le plus anciennement habité, où l'on ne trouve que du sel et des sables : car le sel fixe des plantes et des animaux reste, tandis que toutes les autres parties se volatilisent. M. de Buffon, Hist. Nat. »

On peut ajouter à cela la preuve de fait par la quantité d'arbres et de plantes de toute espèce, dont étoient remplies presque toutes les isles désertes qui ont été découvertes dans ces derniers siècles, et par ce que l'histoire nous apprend des forêts immenses qu'il a fallu abattre par toute la terre à mesure qu'elle s'est peuplée ou policée. Sur quoi je ferai encore les trois remarques suivantes. L'une, que s'il y a une sorte de végétaux qui puisse compenser la déperdition de matiere végétale qui se fait par les animaux, selon le raisonnement de M. de Buffon, ce sont sur-tout les bois, dont les têtes et les feuilles rassemblent et s'approprient plus d'eaux et de vapeurs que ne font les autres plantes. La seconde, que la destruction du sol, c'est-à-dire, la perte de la substance propre à la végétation, doit s'accélérer à proportion que la terre est plus cultivée, et que les habitans plus industrieux consomment en plus grande

abondance ses productions de toute espèce. Ma troisieme et plus importante remarque est que les fruits des arbres fournissent à l'animal une nourriture plus abondante que ne peuvent faire les autres végétaux; expérience que j'ai faite moi-même, en comparant les produits de deux terrains égaux en grandeur et en qualité, l'un couvert de châtaigniers et l'autre semé de bled.

Pag. 50. (NOTE 5*.) Parmi les quadrupèdes, les deux distinctions les plus universelles des espèces voraces se tirent, l'une de la figure des dents, et l'autre de la conformation des intestins. Les animaux qui ne vivent que de végétaux ont tous les dents plates, comme le cheval, le bœuf, le mouton, le lievre; mais les voraces les ont pointues, comme le chat, le chien, le loup, le renard. Et quant aux intestins, les frugivores en ont quelques uns, tels que le colon, qui ne se trouvent pas dans les animaux voraces. Il semble donc que l'homme, ayant les dents et les intestins comme les ont les animaux frugivores, devroit naturellement être rangé dans cette classe; et non-seulement les observations anatomiques confirment cette opinion, mais les monumens de l'antiquité y sont encore très favorables. « Dicéarque, dit St. Jérôme, rapporte dans ses livres des antiquités grecques que sous le regne de Saturne, où la terre étoit encore fertile par elle-même, nul homme ne mangeoit de chair, mais que tous vivoient des fruits et des légumes qui croissoient naturellement. » (liv. 2. adv. Jovinian.) Cette opinion se peut encore appuyer sur les relations de plusieurs Voyageurs modernes. François Corréal témoigne entr'autres que la plupart des habitans des Lucayes, que les Espagnols transporterent aux isles de Cuba, de St. Domingue et ailleurs, moururent pour avoir mangé de la chair. On peut voir par là que je néglige bien des avantages que je pourrois faire valoir. Car la proie étant presque l'unique sujet de combat entre les animaux carnassiers, et les frugivores vivant entr'eux dans une paix continuelle, si l'espèce humaine étoit de ce dernier genre, il est clair qu'elle auroit eu beaucoup plus de facilité à subsister dans l'état de nature, beaucoup moins de besoins et d'occasions d'en sortir.

Pag. 51. (NOTE 6*.) Toutes les connoissances qui demandent de la réflexion, toutes celles qui ne s'acquierent que par l'enchaînement des idées, et ne se perfectionnent que successivement, semblent être tout-à-fait hors de la portée de l'homme sauvage, faute de communication avec ses semblables, c'est-à-dire, faute de l'instrument qui sert à cette communication et des besoins qui la rendent nécessaire. Son savoir et son industrie se bornent à sauter, courir, se battre, lancer une pierre, escalader un arbre. Mais s'il ne sait que ces choses, en revanche il les sait beaucoup mieux que nous qui n'en avons pas le même besoin que lui; et comme elles dépendent uniquement de l'exercice du corps, et ne sont susceptibles d'aucune communication, ni d'aucun progrès d'un individu à l'autre, le premier homme a pu y être tout aussi habile que ses derniers descendans.

Les relations des Voyageurs sont pleines d'exemples de la force et de la vigueur des hommes chez les nations barbares et sauvages; elles ne vantent gueres moins leur adresse et leur légereté; et comme il ne faut que des yeux pour observer ces choses, rien n'empêche qu'on ajoute foi à ce que certifient là-dessus des témoins oculaires; j'en tire au hasard quelques exemples des premiers livres qui me tombent sous la main.

« Les Hottentots, dit Kolben, entendent mieux la pêche que les Européens du Cap. Leur habileté est égale au filet, à l'hameçon et au dard, dans les anses comme dans les rivieres. Ils ne prennent pas moins habilement le poisson avec la main. Ils sont d'une adresse incomparable à la nage. Leur maniere de nager a quelque chose de surprenant et qui leur est tout-à-fait propre. Ils nagent le corps droit et les mains étendues hors de l'eau, de sorte qu'ils paroissent marcher sur la terre. Dans la plus grande agitation de la mer, et lorsque les flots forment autant de montagnes, ils dansent en quelque sorte sur le dos des vagues, montant et descendant comme un morceau de liege.

» Les Hottentots, dit encore le même auteur, sont d'une adresse surprenante à la chasse, et la légereté de leur course passe l'imagination. » Il s'étonne qu'ils ne fassent pas plus sou-

vent un mauvais usage de leur agilité, ce qui leur arrive pourtant quelquefois, comme on peut juger par l'exemple qu'il en donne. « Un matelot Hollandois en débarquant au Cap, chargea, dit-il, un Hottentot de le suivre à la ville, avec un rouleau de tabac d'environ vingt livres. Lorsqu'ils furent tous deux à quelque distance de la troupe, le Hottentot demanda au matelot s'il savoit courir? Courir! répond le Hollandois : oui, fort bien. Voyons, reprit l'Africain; et fuyant avec le tabac, il disparut presque aussitôt. Le matelot confondu de cette merveilleuse vîtesse, ne pensa point à le poursuivre, et ne revit jamais ni son tabac, ni son porteur. »

« Ils ont la vue si prompte et la main si certaine, que les Européens n'en approchent point. A cent pas ils toucheront d'un coup de pierre une marque de la grandeur d'un demi-sol; et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'au lieu de fixer comme nous les yeux sur le but, ils font des mouvemens et des contorsions continuelles. Il semble que leur pierre soit portée par une main invisible. »

Le P. du Tertre dit à-peu-près sur les sauvages des Antilles les mêmes choses qu'on vient de lire sur les Hottentots du Cap de Bonne-Espérance. Il vante sur-tout leur justesse à tirer avec leurs flèches les oiseaux au vol et les poissons à la nage, qu'ils prennent ensuite en plongeant. Les sauvages de l'Amérique septentrionale ne sont pas moins célèbres par leur force et par leur adresse; et voici un exemple qui pourra faire juger de celle des Indiens de l'Amérique méridionale.

En l'année 1746, un Indien de Buenos-Aires ayant été condamné aux galeres à Cadix, proposa au Gouvernement de racheter sa liberté en exposant sa vie dans une fête publique. Il promit qu'il attaqueroit seul le plus furieux taureau, sans autres armes en main qu'une corde; qu'il le terrasseroit, qu'il le saisiroit avec sa corde par telle partie qu'on indiqueroit, qu'il le selleroit, le brideroit, le monteroit, et combattroit, ainsi monté, deux autres taureaux des plus furieux qu'on feroit sortir du Torillo, et qu'il les mettroit tous à mort l'un après l'autre dans l'instant qu'on

lui commanderoit, et sans le secours de personne; ce qui lui fut accordé. L'Indien tint parole, et réussit dans tout ce qu'il avoit promis; sur la maniere dont il s'y prit, et sur tout le détail du combat, on peut consulter le premier tome *in*-12 des Observations sur l'Histoire naturelle de M. Gautier, d'où ce fait est tiré, page 262.

Page 54. (NOTE 7*.) « La durée de la vie des chevaux, dit M. de Buffon, est, comme dans toutes les autres espèces d'animaux, proportionnée à la durée du temps de leur accroissement. L'homme, qui est quatorze ans à croître, peut vivre six ou sept fois autant de temps, c'est-à-dire, quatre-vingt-dix ou cent ans; le cheval, dont l'accroissement se fait en quatre ans, peut vivre six ou sept fois autant, c'est-à-dire, 25 ou 30 ans. Les exemples qui pourroient être contraires à cette regle sont si rares, qu'on ne doit pas même les regarder comme une exception dont on puisse tirer des conséquences; et comme les gros chevaux prennent leur accroissement en moins de temps que les chevaux fins, ils vivent aussi moins de temps, et sont vieux dès l'âge de quinze ans. »

Page 54. (NOTE 8*.) Je crois voir entre les animaux carnaciers et les frugivores une autre différence encore plus générale que celle que j'ai remarquée dans la note 5*, puisque celle-ci s'étend jusqu'aux oiseaux. Cette différence consiste dans le nombre des petits, qui n'excede jamais deux à chaque portée pour les espèces qui ne vivent que de végétaux, et qui va ordinairement au-delà de ce nombre pour les animaux voraces. Il est aisé de connoître à cet égard la destination de la nature par le nombre des mamelles, qui n'est que de deux dans chaque femelle de la premiere espèce, comme la jument, la vache, la chèvre, la biche, la brebis, etc. et qui est toujours de six ou de huit dans les autres femelles, comme la chienne, la chatte, la louvre, la tigresse, etc. La poule, l'oie, la canne, qui sont toutes des oiseaux voraces, ainsi que l'aigle, l'épervier, la chouette, pondent aussi et couvent un grand nombre d'œufs; ce qui n'arrive jamais à la colombe, à la tourterelle, ni aux oiseaux qui ne mangent absolument

que du grain, lesquels ne pondent et ne couvent gueres que deux œufs à la fois. La raison qu'on peut donner de cette différence, est que les animaux qui ne vivent que d'herbes et de plantes, demeurant presque tout le jour à la pâture, et étant forcés d'employer beaucoup de temps à se nourrir, ne pourroient suffire à allaiter plusieurs petits; au lieu que les voraces faisant leur repas presqu'en un instant, peuvent plus aisément et plus souvent retourner à leurs petits et à leur chasse, et réparer la dissipation d'une si grande quantité de lait. Il y auroit à tout ceci bien des observations particulieres et des réflexions à faire; mais ce n'en est pas ici le lieu, et il me suffit d'avoir montré dans cette partie le systême le plus général de la nature, systême qui fournit une nouvelle raison de tirer l'homme de la classe des animaux carnaciers, et de le ranger parmi les espèces frugivores.

Page 62. (NOTE 9.) Un Auteur célèbre calculant les biens et les maux de la vie humaine, et comparant les deux sommes, a trouvé que la derniere surpassoit l'autre de beaucoup; et qu'à tout prendre, la vie étoit pour l'homme un assez mauvais présent. Je ne suis point surpris de sa conclusion; il a tiré tous ses raisonnemens de la constitution de l'homme civil : s'il fût remonté jusqu'à l'homme naturel, on peut juger qu'il eût trouvé des résultats très différens; qu'il eût apperçu que l'homme n'a gueres de maux que ceux qu'il s'est donnés lui-même; et que la nature eût été justifiée. Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenus à nous rendre si malheureux. Quand d'un côté l'on considere les immenses travaux des hommes, tant de sciences approfondies, tant d'arts inventés, tant de forces employées, des abîmes comblés, des montagnes rasées, des rochers brisés, des fleuves rendus navigables, des terres défrichées, des lacs creusés, des marais desséchés, des bâtimens énormes élevés sur la terre, la mer couverte de vaisseaux et de matelots; et que de l'autre on recherche avec un peu de méditation les vrais avantages qui ont résulté de tout cela pour le bonheur de l'espèce humaine, on ne peut qu'être frappé de l'étonnante disproportion qui regne

entre ces choses, et déplorer l'aveuglement de l'homme, qui, pour nourrir son fol orgueil et je ne sais quelle vaine admiration de lui même, le fait courir avec ardeur après toutes les miseres dont il est susceptible, et que la bienfaisante nature avoit pris soin d'écarter de lui.

Les hommes sont méchans; une triste et continuelle expérience dispense de la preuve; cependant l'homme est naturellement bon, je crois l'avoir démontré; qu'est-ce donc qui peut l'avoir dépravé à ce point, sinon les changemens survenus dans sa constitution, les progrès qu'il a faits, et les connoissances qu'il a acquises? Qu'on admire tant qu'on voudra la société humaine, il n'en sera pas moins vrai qu'elle porte nécessairement les hommes à s'entr'haïr à proportion que leurs intérêts se croisent, à se rendre mutuellement des services apparens, et à se faire en effet tous les maux imaginables. Que peut-on penser d'un commerce où la raison de chaque particulier lui dicte des maximes directement contraires à celles que la raison publique prêche au corps de la société, et où chacun trouve son compte dans le malheur d'autrui? Il n'y a peut-être pas un homme aisé à qui des héritiers avides et souvent ses propres enfans ne souhaitent la mort en secret; pas un vaisseau en mer dont le naufrage ne fût une bonne nouvelle pour quelque négociant; pas une maison qu'un débiteur de mauvaise foi ne voulût voir brûler avec tous les papiers qu'elle contient; pas un peuple qui ne se réjouisse des désastres de ses voisins. C'est ainsi que nous trouvons notre avantage dans le préjudice de nos semblables, et que la perte de l'un fait presque toujours la prospérité de l'autre: mais ce qu'il y a de plus dangereux encore, c'est que les calamités publiques font l'attente et l'espoir d'une multitude de particuliers: Les uns veulent des maladies, d'autres la mortalité, d'autres la guerre, d'autres la famine; j'ai vu des hommes affreux pleurer de douleur aux apparences d'une année fertile; et le grand et funeste incendie de Londres qui coûta la vie ou les biens à tant de malheureux, fit peut-être la fortune à plus de dix mille personnes. Je sais que Montaigne blâme

l'Athénien Démades d'avoir fait périr un ouvrier qui, vendant fort cher des cercueils, gagnoit beaucoup à la mort des citoyens : mais la raison que Montaigne allégue, étant qu'il faudroit punir tout le monde, il est évident qu'elle confirme les miennes. Qu'on pénètre donc au travers de nos frivoles démonstrations de bienveillance, ce qui se passe au fond des cœurs, et qu'on réfléchisse à ce que doit être un état de choses où tous les hommes sont forcés de se caresser et de se détruire mutuellement, et où ils naissent ennemis par devoir et fourbes par intérêt. Si l'on me répond que la société est tellement constituée, que chaque homme gagne à servir les autres, je répliquerai que cela seroit fort bien s'il ne gagnoit encore plus à leur nuire. Il n'y a point de profit si légitime qui ne soit surpassé par celui qu'on peut faire illégitimement, et le tort fait au prochain est toujours plus lucratif que les services. Il ne s'agit donc plus que de trouver les moyens de s'assurer l'impunité, et c'est à quoi les puissans emploient toutes leurs forces, et les foibles toutes leurs ruses.

L'homme sauvage, quand il a dîné, est en paix avec toute la nature, et l'ami de tous ses semblables. S'agit-il quelquefois de disputer son repas ? il n'en vient jamais aux coups sans avoir auparavant comparé la difficulté de vaincre avec celle de trouver ailleurs sa subsistance ; et comme l'orgueil ne se mêle pas du combat, il se termine par quelques coups de poing ; le vainqueur mange, le vaincu va chercher fortune, et tout est pacifié. Mais chez l'homme en société ce sont bien d'autres affaires : il s'agit premierement de pourvoir au nécessaire, et puis au superflu ; ensuite viennent les délices, et puis les immenses richesses, et puis des sujets, et puis des esclaves ; il n'y a pas un moment de relâche. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que moins les besoins sont naturels et pressans, plus les passions augmentent, et, qui pis est, le pouvoir de les satisfaire ; de sorte qu'après de longues prospérités, après avoir englouti bien des trésors et désolé bien des hommes, mon héros finira par tout égorger jusqu'à ce qu'il soit l'unique maître de l'u-

nivers. Tel est en abrégé le tableau moral, sinon de la vie humaine, au moins des prétentions secrettes du cœur de tout homme civilisé.

Comparez sans préjugés l'état de l'homme civil avec celui de l'homme sauvage, et recherchez, si vous le pouvez, combien, outre sa méchanceté, ses besoins et ses miseres, le premier a ouvert de nouvelles portes à la douleur et à la mort. Si vous considérez les peines d'esprit qui nous consument, les passions violentes qui nous épuisent et nous désolent, les travaux excessifs dont les pauvres sont surchargés, la mollesse encore plus dangereuse à laquelle les riches s'abandonnent, et qui font mourir les uns de leurs besoins et les autres de leurs excès; si vous songez aux monstrueux mélanges des alimens, à leurs pernicieux assaisonnemens, aux denrées corrompues, aux drogues falsifiées, aux friponneries de ceux qui les vendent, aux erreurs de ceux qui les administrent, au poison des vaisseaux dans lesquels on les prépare; si vous faites attention aux maladies épidémiques engendrées par le mauvais air parmi des multitudes d'hommes rassemblés, à celles qu'occasionnent la délicatesse de notre maniere de vivre, les passages alternatifs de l'intérieur de nos maisons au grand air, l'usage des habillemens pris ou quittés avec trop peu de précaution, et tous les soins que notre sensualité excessive a tournés en habitudes nécessaires, dont la négligence ou la privation nous coûte ensuite la vie ou la santé; si vous mettez en ligne de compte les incendies et les tremblemens de terre qui, consumant ou renversant des villes entieres, en font périr les habitans par milliers; en un mot, si vous réunissez les dangers que toutes ces causes assemblent continuellement sur nos têtes, vous sentirez combien la nature nous fait payer cher le mépris que nous avons fait de ses leçons.

Je ne répéterai point ici ſur la guerre ce que j'en ai dit ailleurs; mais je voudrois que les gens instruits vouluſſent ou osassent donner une fois au public le détail des horreurs qui se commettent dans les armées par les entrepreneurs des vivres & des hôptaux : on verroit que leurs manœuvres, non trop secrettes, par lesquelles les plus brillantes

armées se fondent en moins de rien, font plus périr de soldats que n'en moissonne le fer ennemi : c'est encore un calcul non moins étonnant, que celui des hommes que la mer engloutit tous les ans, soit par la faim, soit par le scorbut, soit par les pirates, soit par le feu, soit par les naufrages. Il est clair qu'il faut mettre aussi sur le compte de la propriété établie, et par conséquent de la société, les assassinats, les empoisonnemens, les vols des grands chemins, et les punitions même de ces crimes ; punitions nécessaires pour prévenir de plus grands maux, mais qui, pour le meurtre d'un homme, coûtant la vie à deux ou davantage, ne laissent pas de doubler réellement la perte de l'espèce humaine. Combien de moyens honteux d'empêcher la naissance des hommes et de tromper la nature ! soit par ces goûts brutaux et dépravés qui insultent son plus charmant ouvrage, goûts que les sauvages ni les animaux ne connurent jamais, et qui ne sont nés dans les pays policés que d'une imagination corrompue ; soit par ces avortemens secrets, dignes fruits de la débauche et de l'honneur vicieux ; soit par l'exposition ou le meurtre d'une multitude d'enfans, victimes de la misere de leurs parens ou de la honte barbare de leurs meres ; soit enfin par la mutilation de ces malheureux, dont une partie de l'existence et toute la postérité sont sacrifiées à de vaines chansons, ou, ce qui est pis encore, à la brutale jalousie de quelques hommes : mutilation qui, dans ce dernier cas, outrage doublement la nature, & par le traitement que reçoivent ceux qui la souffrent, et par l'usage auquel ils sont destinés.

Mais n'est-il pas mille cas plus fréquens & plus dangereux encore, où les droits paternels offensent ouvertement l'humanité ? Combien de talens enfouis & d'inclinations forcées par l'imprudente contrainte des peres ! Combien d'hommes se seroient distingués dans un état sortable, qui meurent malheureux et déshonorés dans un autre état pour lequel ils n'avoient aucun goût ! Combien de mariages heureux mais inégaux ont été rompus ou troublés, & combien de chastes épouses déshonorées par cet ordre des conditions

conditions toujours en contradiction avec celui de la nature ! Combien d'autres unions bizarres formées par l'intérêt & désavouées par l'amour et par la raison ! Combien même d'époux honnêtes et vertueux font mutuellement leur supplice pour avoir été mal assortis ! Combien de jeunes et malheureuses victimes de l'avarice de leurs parens, se plongent dans le vice ou passent leurs tristes jours dans les larmes, et gémissent dans des liens indissolubles que le cœur répousse et que l'or seul a formés ! Heureuses quelquefois celles que leur courage et leur vertu même arrachent à la vie, avant qu'une violence barbare les force à la passer dans le crime ou dans le désespoir ! Pardonnez-le moi, pere et mere à jamais déplorables : j'aigris à regret vos douleurs ; mais puissent-elles servir d'exemple éternel et terrible à quiconque ose, au nom même de la nature, violer le plus sacré de ses droits !

Si je n'ai parlé que de ces nœuds mal formés qui sont l'ouvrage de notre police ; pense-t-on que ceux où l'amour et la sympathie ont présidé, soient eux-mêmes exempts d'inconvéniens ? Que seroit-ce si j'entreprenois de montrer l'espèce humaine attaquée dans sa source même, et jusques dans le plus saint de tous les liens, où l'on n'ose plus écouter la nature qu'après avoir consulté la fortune, et où le désordre civil confondant les vertus et les vices, la continence devient une précaution criminelle, et le refus de donner la vie à son semblable, un acte d'humanité ? Mais sans déchirer le voile qui couvre tant d'horreurs, contentons-nous d'indiquer le mal auquel d'autres doivent apporter le remede.

Qu'on ajoute à tout cela cette quantité de métiers mal-sains qui abrégent les jours ou détruisent le tempérament ; tels que sont les travaux des mines, les diverses préparations des métaux, des minéraux, surtout du plomb, du cuivre, du mercure, du cobolt, de l'arsenic, du réalgal ; ces autres métiers périlleux qui coûtent tous les jours la vie à quantité d'ouvriers, les uns couvreurs, d'autres charpentiers, d'autres maçons, d'autres travaillant aux carrieres ; qu'on réunisse, dis-je, tous ces objets, et l'on pourra voir

dans l'établissement et la perfection des sociétés les raisons de la diminution de l'espace, observée par plus d'un philosophe.

Le luxe, impossible à prévenir chez des hommes avides de leurs propres commodités et de la considération des autres, achevé bientôt le mal que les sociétés ont commencé, et sous prétexte de faire vivre les pauvres qu'il n'eût pas fallu faire, il appauvrit tout le reste, et dépeuple l'Etat tôt ou tard.

Le luxe est un remede beaucoup pire que le mal qu'il prétend guérir; ou plutôt il est lui-même le pire de tous les maux, dans quelque Etat grand ou petit, que ce puisse être, et qui pour nourrir des foules de valets et de misérables qu'il a faits, accable et ruine le laboureur et le citoyen: semblable à ces vents brûlans du midi qui couvrant l'herbe et la verdure d'insectes dévorans, ôtent la subsistance aux animaux utiles, et portent la disette et la mort dans tous les lieux où ils se font sentir.

De la société et du luxe qu'elle engendre, naissent les arts libéraux et mécaniques, le commerce, les lettres, et toutes ces inutilités qui font fleurir l'industrie, enrichissent et perdent les Etats. La raison de ce dépérissement est très simple. Il est aisé de voir que par sa nature, l'agriculture doit être le moins lucratif de tous les arts, parce que son produit étant de l'usage le plus indispensable pour tous les hommes, le prix en doit être proportionné aux facultés des plus pauvres. Du même principe on peut tirer cette regle, qu'en général les arts sont lucratifs en raison inverse de leur utilité, et que les plus nécessaires doivent enfin devenir les plus négligés. Par où l'on voit ce qu'il faut penser des vrais avantages de l'industrie et de l'effet réel qui résulte de ses progrès.

Telles sont les causes sensibles de toutes les miseres où l'opulence précipite enfin les nations les plus admirées. A mesure que l'industrie et les arts s'étendent et fleurissent, le cultivateur méprisé, chargé d'impôts nécessaires à l'entretien du luxe, et condamné à passer sa vie entre le travail et la faim, abandonne ses champs pour aller chercher dans les villes le

pain qu'il y devroit porter. Plus les capitales frappent d'admiration les yeux stupides du peuple, plus il faudroit gémir de voir les campagnes abandonnées, les terres en friche, et les grands chemins inondés de malheureux citoyens devenus mendians ou voleurs, et destinés à finir un jour leur misere sur la roue ou sur un fumier. C'est ainsi que l'état s'enrichissant d'un côté s'affoiblit et se dépeuple de l'autre; et que les plus puissantes Monarchies, après bien des travaux pour se rendre opulentes et désertes, finissent par devenir la proie des nations pauvres qui succombent à la funeste tentation de les envahir, et qui s'enrichissent et s'affoiblissent à leur tour, jusqu'à ce qu'elles soient elles-mêmes envahies et détruites par d'autres.

Qu'on daigne nous expliquer une fois ce qui avoit pu produire ces nuées de barbares qui, durant tant de siecles, ont inondé l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Etoit-ce à l'industrie de leurs arts, à la sagesse de leurs loix, à l'excellence de leur police, qu'ils devoient cette prodigieuse population? Que nos Savans veuillent bien nous dire pourquoi, loin de multiplier à ce point, ces hommes féroces et brutaux, sans lumieres, sans frein, sans éducation, ne s'entr'égorgeoient pas tous à chaque instant, pour se disputer leur pâture ou leur chasse? Qu'ils nous expliquent comment ces misérables ont eu seulement la hardiesse de regarder en face de si habiles gens que nous étions, avec une si belle discipline militaire, de si beaux codes et de si sages loix? Enfin pourquoi, depuis que la société s'est perfectionnée dans les pays du Nord, et qu'on y a tant pris de peine pour apprendre aux hommes leurs devoirs mutuels, et l'art de vivre agréablement et paisiblement ensemble, on n'en voit plus rien sortir de semblable à ces multitudes d'hommes qu'il produisoit autrefois? J'ai bien peur que quelqu'un ne s'avise à la fin de me répondre que toutes ces grandes choses, savoir: les arts, les sciences et les loix, ont été très sagement inventées par les hommes, comme une peste salutaire pour prévenir l'excessive multiplication de l'espèce, de peur que ce monde, qui nous est destiné, ne devint à la fin trop petit pour ses habitans.

Quoi donc ! faut-il détruire les sociétés, anéantir le tien et le mien, et retourner vivre dans les forêts avec les ours ? Conséquence à la maniere de mes adversaires, que j'aime autant prévenir que de leur laisser la honte de la tirer. O vous ! à qui la voix céleste ne s'est point fait entendre, et qui ne reconnoissez pour votre espece d'autre destination que d'achever en paix cette courte vie ; vous qui pouvez laisser au milieu des villes vos funestes acquisitions, vos esprits inquiets, vos cœurs corrompus et vos desirs effrénés, reprenez, puisqu'il dépend de vous, votre antique et premiere innocence ; allez dans les bois perdre la vue et la mémoire des crimes de vos contemporains, et ne craignez point d'avilir votre espèce en renonçant à ses lumieres pour renoncer à ses vices. Quant aux hommes semblables à moi, dont les passions ont détruit pour toujours l'originelle simplicité, qui ne peuvent plus se nourrir d'herbe et de glands, ni se passer de loix et de chefs ; ceux qui furent honorés dans leur premier pere de leçons surnaturelles ; ceux qui verront dans l'intention de donner d'abord aux actions humaines une moralité qu'elles n'eussent de long-temps acquise, la raison d'un précepte indifférent par lui-même et inexplicable dans tout autre systême ; ceux, en un mot, qui sont convaincus que la voix divine appella tout le genre-humain aux lumieres et au bonheur des célestes intelligences ; tous ceux-là tâcheront, par l'exercice des vertus qu'ils s'obligent à pratiquer en apprenant à les connoître, à mériter le prix éternel qu'ils en doivent attendre ; ils respecteront les sacrés liens des sociétés dont ils sont les membres ; ils aimeront leurs semblables et les serviront de tout leur pouvoir ; ils obéiront scrupuleusement aux loix, et aux hommes qui en sont les auteurs et les ministres ; ils honoreront surtout les bons et sages princes qui sauront prévenir, guérir ou pallier cette foule d'abus et de maux toujours prêts à nous accabler ; ils animeront le zèle de ces dignes chefs, en leur montrant sans crainte et sans flatterie la grandeur de leur tâche et la rigueur de leur devoir : mais ils n'en mépriseront pas moins une constitution qui ne peut

se maintenir qu'à l'aide de tant de gens respectables qu'on desire plus souvent qu'on ne les obtient, & de laquelle, malgré tous leurs soins, naissent toujours plus de calamités réelles que d'avantages apparens.

Page 62. (NOTE 10.*)· Parmi les hommes que nous connoissons, ou par nous-mêmes, ou par les historiens, ou par les voyageurs, les uns sont noirs, les autres blancs, les autres rouges; les uns portent de longs cheveux, les autres n'ont que de la laine frisée; les uns sont presque tous velus, les autres n'ont pas même de barbe; il y a eu et il y a peut-être encore des nations d'hommes d'une taille gigantesque; et laissant à part la fable des Pygmées, qui peut bien n'être qu'une exagération, on sait que les Lapons, et surtout les Groënlandois sont fort au-dessous de la taille moyenne de l'homme; on prétend même qu'il y a des peuples entiers qui ont des queues comme les quadrupèdes; et sans ajouter une foi aveugle aux relations d'Hérodote et de Ctesias, on en peut du moins tirer cette opinion très vraisemblable, que si l'on avoit pu faire de bonnes observations dans ces temps anciens où les peuples divers suivoient des manieres de vivre plus différentes entr'elles qu'ils ne font aujourd'hui, on y auroit aussi remarqué dans la figure et l'habitude du corps, des variétés beaucoup plus frappantes. Tous ces faits, dont il est aisé de fournir des preuves incontestables, ne peuvent surprendre que ceux qui sont accoutumés à ne regarder que les objets qui les environnent, et qui ignorent les puissans effets de la diversité des climats, de l'air, des alimens, de la maniere de vivre, des habitudes en général, et surtout la force étonnante des mêmes causes quand elles agissent continuellement sur de longues suites de générations. Aujourd'hui que le commerce, les voyages et les conquêtes réunissent davantage les peuples divers, et que leurs manieres de vivre se rapprochent sans cesse par la fréquente communication, on s'apperçoit que certaines différences nationales ont diminué; et, par exemple, chacun peut remarquer que les François d'aujourd'hui ne sont plus ces grands corps blancs et blonds décrits par les historiens

latins, quoique le temps joint aux mêlanges des Francs et des Normands, blancs et blonds eux-mêmes, eût dû rétablir ce que la fréquentation des Romains avoit pû ôter à l'influence du climat, dans la constitution naturelle et le teint des habitans. Toutes ces observations sur les variétés que mille causes peuvent produire et ont produit en effet dans l'espèce humaine, me font douter si divers animaux semblables aux hommes, pris par les voyageurs pour des bêtes, sans beaucoup d'examen, ou à cause de quelques différences qu'ils remarquoient dans la conformation extérieure, ou seulement parce que ces animaux ne parloient pas, ne seroient point en effet de véritables hommes sauvages, dont la race dispersée anciennement dans les bois, n'avoit eu occasion de développer aucune de ses facultés virtuelles, n'avoit acquis aucun degré de perfection, et se trouvoit encore dans l'état primitif de nature. Donnons un exemple de ce que je veux dire.

» On trouve, dit le traducteur de l'Hist. des Voyages, dans le royaume de Congo, quantité de ces grands animaux qu'on nomme *Orangs-Outangs* aux Indes Orientales, qui tiennent comme le milieu entre l'espèce humaine et les Babouins. Battel raconte que dans les forêts de Mayomba, au royaume de Loango, on voit deux sortes de monstres dont les plus grands se nomment *Pongos* et les autres *Enjokos*. Les premiers ont une ressemblance exacte avec l'homme ; mais ils sont beaucoup plus gros, et de fort haute taille. Avec un visage humain, ils ont les yeux fort enfoncés. Leurs mains, leurs joues, leurs oreilles sont sans poil, à l'exception des sourcils qu'ils ont fort longs. Quoiqu'ils aient le reste du corps assez velu, le poil n'en est pas fort épais, et sa couleur est brune. Enfin la seule partie qui les distingue des hommes, est la jambe qu'ils ont sans mollet. Ils marchent droits, en se tenant de la main le poil du cou ; leur retraite est dans les bois ; ils dorment sur les arbres, et s'y font une espèce de toit qui les met à couvert de la pluie. Leurs alimens sont des fruits ou des noix sauvages. Jamais ils ne mangent de chair. L'usage des Nègres qui traversent les forêts, est d'y allu-

mer des feux pendant la nuit. Ils remarquent que le matin, à leur départ, les Pongos prennent leur place autour du feu, et ne se retirent pas qu'il ne soit éteint : car avec beaucoup d'adresse, ils n'ont point assez de sens pour l'entretenir en y apportant du bois.

» Ils marchent quelquefois en troupes, et tuent les Nègres qui traversent les forêts. Ils tombent même sur les éléphans qui viennent paître dans les lieux qu'ils habitent, et les incommodent si fort à coups de poing ou de bâtons, qu'ils les forcent à prendre la fuite en poussant des cris. On ne prend jamais de Pongos en vie, parce qu'ils sont si robustes, que dix hommes ne suffiroient pas pour les arrêter : mais les Nègres en prennent quantité de jeunes, après avoir tué la mere, au corps de laquelle le petit s'attache fortement. Lorsqu'un de ces animaux meurt, les autres couvrent son corps d'un amas de branches ou de feuillages. Purchass ajoute que dans les conversations qu'il avoit eues avec Battel, il avoit appris de lui-même qu'un Pongo lui enleva un petit Nègre qui passa un mois entier dans la société de ces animaux : car ils ne font aucun mal aux hommes qu'ils surprennent, du moins lorsque ceux-ci ne les regardent point, comme le petit Nègre l'avoit observé. Battel n'a point décrit la seconde espèce de monstre.

» Dapper confirme que le royaume de Congo est plein de ces animaux qui portent aux Indes le nom d'Orangs-Outangs, c'est-à-dire, habitans des bois, et que les Africains nomment Quojas-Morros. Cette bête, dit-il, est si semblable à l'homme, qu'il est tombé dans l'esprit à quelques voyageurs qu'elle pouvoit être sortie d'une femme et d'un singe : chimere que les Nègres même rejettent. Un de ces animaux fut transporté du Congo en Hollande, et présenté au Prince d'Orange Frédéric Henri. Il étoit de la hauteur d'un enfant de trois ans et d'un embonpoint médiocre, mais quarré et bien proportionné, fort agile et fort vif ; les jambes charnues et robustes, tout le devant du corps nud, mais le derriere couvert de poils noirs. A la premiere vue, son visage ressembloit à celui d'un homme, mais il avoit le nez plat et recourbé ; ses oreilles

étoient aussi celles de l'espèce humaine ; son sein, car c'étoit une femelle, étoit potelé, son nombril enfoncé, ses épaules fort bien jointes, ses mains divisées en doigts et en pouces, ses mollets et ses talons gras et charnus. Il marchoit souvent droit sur ses jambes, il étoit capable de lever et porter des fardeaux assez lourds. Lorsqu'il vouloit boire, il prenoit d'une main le couvercle du pot, et tenoit le fond de l'autre. Ensuite il s'essuyoit gracieusement les levres Il se couchoit pour dormir, la tête sur un coussin, se couvrant avec tant d'adresse, qu'on l'auroit pris pour un homme au lit. Les Nègres font d'étranges récits de cet animal Ils assurent non-seulement qu'il force les femmes et les filles, mais qu'il ose attaquer des hommes armés ; en un mot, il y a beaucoup d'apparence que c'est le satyre des anciens Merolla ne parle peut-être que de ces animaux, lorsqu'il raconte que les Negres prennent quelquefois dans leurs chasses des hommes et des femmes sauvages ».

Il est encore parlé de ces espèces d'animaux antropoformes dans le troisieme tome de la même histoire des Voyages, sous le nom de *Beggos* et de *Mandrills* ; mais pour nous en tenir aux relations précédentes, on trouve dans la description de ces prétendus monstres, des conformités frappantes avec l'espèce humaine, et des différences moindres que celles qu'on pourroit assigner d'homme à homme. On ne voit point dans ces passages les raisons sur lesquelles les Auteurs se fondent pour refuser aux animaux en question le nom d'hommes sauvages ; mais il est aisé de conjecturer que c'est à cause de leur stupidité, et aussi parce qu'ils ne parloient pas : raisons foibles pour ceux qui savent que, quoique l'organe de la parole soit naturel à l'homme, la parole elle-même ne lui est pourtant pas naturelle, et qui connoissent jusqu'à quel point sa perfectibilité peut avoir élevé l'homme civil au-dessus de son état originel. Le petit nombre de lignes que contiennent ces descriptions nous peut faire juger combien ces animaux ont été mal observés, et avec quels préjugés ils ont été vus. Par exemple, ils sont qualifiés de monstres,

et

et cependant on convient qu'ils engendrent. Dans un endroit, Battel dit que les Pongos tuent les Nègres qui traversent les forêts ; dans un autre, Purchass ajoute qu'ils ne leur font aucun mal, même quand ils les surprennent ; du moins lorsque les Nègres ne s'attachent pas à les regarder. Les Pongos s'assemblent autour des feux allumés par les Nègres, quand ceux-ci se retirent, et se retirent à leur tour quand le feu est éteint; voilà le fait, voici maintenant le commentaire de l'observateur : *car avec beaucoup d'adresse, ils n'ont pas assez de sens pour l'entretenir en y apportant du bois*. Je voudrois deviner comment Battel ou Purchass son compilateur a pu savoir que la retraite des Pongos étoit un effet de leur bêtise plutôt que de leur volonté. Dans un climat tel que Loango, le feu n'est pas une chose fort nécessaire aux animaux ; et si les Nègres en allument, c'est moins contre le froid, que pour effrayer les bêtes féroces ; il est donc très simple qu'après avoir été quelque temps réjouis par la flamme, ou s'être bien réchauffés, les Pongos s'ennuient de rester toujours à la même place, et s'en aillent à leur pâture, qui demande plus de temps que s'ils mangeoient de la chair. D'ailleurs, on sait que la plupart des animaux, sans en excepter l'homme, sont naturellement paresseux, et qu'ils se refusent à toutes sortes de soins qui ne sont pas d'une absolue nécessité. Enfin il paroît fort étrange que les Pongos dont on vante l'adresse et la force, les Pongos qui savent enterrer leurs morts et se faire des toîts de branchages, ne sachent pas pousser des tisons dans le feu. Je me souviens d'avoir vu un singe faire cette même manœuvre, qu'on ne veut pas que les Pongos puissent faire ; il est vrai que mes idées n'étant pas alors tournées de ce côté, je fis moi-même la faute que je reproche à nos Voyageurs, je négligeai d'examiner si l'intention du singe étoit en effet d'entretenir le feu, ou simplement, comme je crois, d'imiter l'action d'un homme. Quoi qu'il en soit, il est bien démontré que le singe n'est pas une variété de l'homme, non-seulement parce qu'il est privé de la faculté de parler, mais sur-tout parce qu'on est sûr que son espèce n'a point celle

de ſe perfectionner, qui eſt le caractère ſpécifique de l'eſpèce humaine: Expériences qui ne paroiſſent pas avoir été faites ſur les Pongos et l'Orang-Outang avec aſſez de ſoin pour en pouvoir tirer la même concluſion. Il y auroit pourtant un moyen par lequel, ſi l'Orang-Outang ou d'autres étoient de l'eſpèce humaine, les obervateurs les plus groſſiers pourroient s'en aſſurer même avec démonſtration; mais outre qu'une ſeule génération ne ſuffiroit pas pour cette expérience, elle doit paſſer pour impraticable, parce qu'il faudroit que ce qui n'eſt qu'une ſuppoſition, fût démontré vrai, avant que l'épreuve qui devroit conſtater le fait pût être tentée innocemment.

Les jugemens précipités, et qui ne ſont point le fruit d'une raiſon éclairée, ſont ſujets à donner dans l'excès. Nos Voyageurs font ſans façon des bêtes ſous les noms de *Pongos*, de *Mandrills*, d'*Orang-Outangs*, de ces mêmes êtres dont, ſous les noms de *Satyres*, de *Faunes*, de *Silvains*, les anciens faiſoient des divinités. Peut-être, après des recherches plus exactes, trouvera-t-on que ce ne ſont ni des bêtes ni des dieux, mais des hommes. En attendant, il me paroît qu'il y a bien autant de raiſon de s'en rapporter là-deſſus à Merolla, religieux lettré, témoin occulaire, et qui, avec toute ſa naïveté, ne laiſſoit pas d'être homme d'eſprit, qu'au marchand Battel, à Dapper, à Purchaſs et aux autres compilateurs.

Quel jugement penſe-t-on qu'euſſent porté de pareils obſervateurs ſur l'enfant trouvé en 1694, dont j'ai parlé ci-devant, qui ne donnoit aucune marque de raiſon, marchoit ſur ſes pieds et ſur ſes mains, n'avoit aucun langage, et formoit des ſons qui ne reſſembloient en rien à ceux d'un homme? Il fut long-temps, continue le même philoſophe qui me fournit ce fait, avant de pouvoir proférer quelques paroles, encore le fit-il d'une maniere barbare. Auſſi-tôt qu'il put parler, on l'interrogea ſur ſon premier état, mais il ne s'en ſouvînt non plus que nous nous ſouvenons de ce qui nous eſt arrivé au berceau. Si, malheureuſement pour lui, cet enfant fût tombé dans les mains de nos Voyageurs, on ne peut douter qu'après avoir remarqué

ſon ſilence et ſa ſtupidité, ils n'euſſent pris le parti de le renvoyer dans les bois, ou de l'enfermer dans une ménagerie; après quoi ils en auroient ſavamment parlé dans de belles relations, comme d'une bête fort curieuſe qui reſſembloit aſſez à l'homme

Depuis trois ou quatre cents ans que les habitans de l'Europe inondent les autres parties du monde, et publient ſans ceſſe de nouveaux recueils de voyages et de relations, je ſuis perſuadé que nous ne connoiſſons d'hommes que les ſeuls Européens; encore paroît-il, aux préjugés ridicules qui ne ſont pas éteints, même parmi les gens de lettres, que chacun ne fait gueres, ſous le nom pompeux d'étude de l'homme, que celle des hommes de ſon pays. Les particuliers ont beau aller et venir, il ſemble que la philoſophie ne voyage point: auſſi celle de chaque peuple eſt-elle peu propre pour un autre. La cauſe de ceci eſt manifeſte, au moins pour les contrées éloignées: il n'y a gueres que quatre ſortes d'hommes qui faſſent des voyages de long cours, les marins, les marchands, les ſoldats et les miſſionnaires; or, on ne doit gueres s'attendre que les trois premieres claſſes fourniſſent de bons obſervateurs; et quant à ceux de la quatrieme, occupés de la vocation ſublime qui les appelle, quand ils ne ſeroient pas ſujets à des préjugés d'état comme tous les autres, on doit croire qu'ils ne ſe livreroient pas volontiers à des recherches qui paroiſſent de pure curioſité, et qui les détourneroient des travaux plus importans auxquels ils ſe deſtinent. D'ailleurs, pour prêcher utilement l'Evangile, il ne faut que du zèle, et Dieu donne le reſte; mais pour étudier les hommes, il faut des talens que Dieu ne s'engage à donner à perſonne, et qui ne ſont pas toujours le partage des ſaints. On n'ouvre pas un livre de voyage où l'on ne trouve des deſcriptions de caracteres et de mœurs; mais on eſt tout étonné d'y voir que ces gens qui ont tant décrit de choſes, n'ont dit que ce que chacun ſavoit déjà, n'ont ſu appercevoir à l'autre bout du monde que ce qu'il n'eût tenu qu'à eux de remarquer ſans ſortir de leur rue; et que ces traits vrais qui diſtinguent les nations, et qui frappent les yeux faits

pour voir, ont presque toujours échappé aux leurs. De-là est venu ce bel adage de morale, si rebattu par la tourbe philosophesque, que les hommes sont par-tout les mêmes, qu'ayant par-tout les mêmes passions et les mêmes vices, il est assez inutile de chercher à caractériser les différens peuples ; ce qui est à-peu-près aussi bien raisonné que si l'on disoit qu'on ne sauroit distinguer Pierre d'avec Jacques, parce qu'ils ont tous deux un nez, une bouche et des yeux.

Ne verra-t-on jamais renaître ces temps heureux où les peuples ne se mêloient point de philosopher, mais où les Platons, les Thalès et les Pythagores, épris d'un ardent desir de savoir, entreprenoient les plus grands voyages, uniquement pour s'instruire, et alloient au loin secouer le joug des préjugés nationaux, apprendre à connoître les hommes par leurs conformités et par leurs différences, et acquérir ces connoissances universelles qui ne sont point celles d'un siècle ou d'un pays exclusivement, mais qui étant de tous les temps et de tous les lieux, sont, pour ainsi dire, la science commune des Sages ?

On admire la magnificence de quelques curieux qui ont fait ou fait faire à grands frais des voyages en Orient avec des savans et des peintres, pour y dessiner des masures et déchiffrer ou copier des inscriptions ; mais j'ai peine à concevoir comment dans un siècle où l'on se pique de belles connoissances, il ne se trouve pas deux hommes bien unis, riches, l'un en argent, l'autre en génie, tous deux aimant la gloire et aspirant à l'immortalité, dont l'un sacrifie vingt mille écus de son bien, et l'autre dix ans de sa vie à un célèbre voyage autour du monde, pour y étudier, non toujours des pierres et des plantes, mais une fois les hommes et les mœurs ; et qui, après tant de siècles employés à mesurer et considérer la maison, s'avisent enfin d'en vouloir connoître les habitans.

Les académiciens qui ont parcouru les parties septentrionales de l'Europe et méridionales de l'Amérique, avoient plus pour objet de les visiter en géomètres qu'en philosophes. Cependant, comme ils étoient à la fois l'un et l'autre,

on ne peut pas regarder comme tout-à-fait inconnues les régions qui ont été vues et décrites par les la Condamine et les Maupertuis. Le jouaillier Chardin, qui a voyagé comme Platon, n'a rien laissé à dire sur la Perse : la Chine paroît avoir été bien observée par les jésuites. Kempfer donne une idée passable du peu qu'il a vu dans le Japon. A ces relations près, nous ne connoissons point les peuples des Indes Orientales, fréquentées uniquement par des Européens plus curieux de remplir leurs bourses que leurs têtes. L'Afrique entiere et ses nombreux habitans, aussi singuliers par leur caractère que par leur couleur, sont encore à examiner; toute la terre est couverte de nations dont nous ne connoissons que les noms, et nous nous mêlons de juger le genre-humain ! Supposons un Montesquieu, un Buffon, un Diderot, un Duclos, un d'Alembert, un Condillac, ou des hommes de cette trempe, voyageant pour instruire leurs compatriotes, observant et décrivant, comme ils savent faire, la Turquie, l'Egypte, la Barbarie, l'empire de Maroc, la Guinée, les pays des Caffres, l'intérieur de l'Afrique et ses côtes orientales, les Malabares, le Mogol, les rives du Gange, les royaumes de Siam, de Pégu et d'Ava, la Chine, la Tartarie, et sur-tout le Japon : puis dans l'autre hémisphère, le Mexique, le Pérou, le Chilli, les terres Magellaniques, sans oublier les Patagons, vrais ou faux, le Tucuman, le Paraguai, s'il étoit possible, le Brésil, enfin les Caraïbes, la Floride, et toutes les contrées sauvages, voyage le plus important de tous, et celui qu'il faudroit faire avec le plus de soin : supposons que ces nouveaux Hercules, de retour de ces courses mémorables, fissent ensuite à loisir l'histoire naturelle, morale et politique de ce qu'ils auroient vu, nous verrions nous-mêmes sortir un monde nouveau de dessous leur plume, et nous apprendrions ainsi à connoître le nôtre : je dis que quand de pareils observateurs affirmeront d'un tel animal que c'est un homme, et d'un autre que c'est une bête, il faudra les en croire; mais ce seroit une grande simplicité de s'en rapporter là-dessus à des voyageurs grossiers, sur lesquels on seroit quelquefois tenté de faire la

même question, qu'ils se mêlent de résoudre sur d'autres animaux.

Page 63. (NOTE 11*.) Cela me paroît de la derniere évidence, et je ne saurois concevoir d'où nos philosophes peuvent faire naître toutes les passions qu'ils prêtent à l'homme naturel : excepté le seul nécessaire physique, que la nature même demande, tous nos autres besoins ne sont tels que par l'habitude, avant laquelle ils n'étoient point des besoins, ou par nos desirs, et l'on ne desire point ce qu'on n'est pas en état de connoître. D'où il suit que l'homme sauvage ne desirant que les choses qu'il connoît, et ne connoissant que celles dont la possession est en son pouvoir, ou facile à acquérir, rien ne doit être si tranquille que son ame, et rien si borné que son esprit.

Page 69. (NOTE 12.*). Je trouve dans le Gouvernement civil de Locke une objection qui me paroît trop spécieuse pour qu'il me soit permis de la dissimuler. » La fin de la société entre le mâle et la femelle, dit ce philosophe, n'étant pas simplement de procréer, mais de continuer l'espèce, cette société doit durer même après la procréation, du moins aussi long-temps qu'il est nécessaire pour la nourriture et la conservation des procréés ; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils soient capables de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. Cette regle, que la sagesse infinie du Créateur a établies sur les œuvres de ses mains, nous voyons que les créatures inférieures à l'homme l'observent constamment et avec exactitude. Dans ces animaux qui vivent d'herbe, la société entre le mâle et la femelle ne dure pas plus long-temps que chaque acte de copulation, parce que les mamelles de la mere étant suffisantes pour nourrir les petits jusqu'à ce qu'ils soient capables de paître l'herbe, le mâle se contente d'engendrer, et il ne se mêle plus après cela de la femelle ni des petits, à la subsistance desquels il ne peut rien contribuer. Mais au regard des bêtes de proie, la société dure plus long-temps, à cause que la mere ne pouvant pas bien pourvoir à sa subsistance propre, et nourrir en même-temps ses petits par sa seule proie, qui est une voie de se nourrir et plus laborieuse et

plus dangereuſe que n'eſt celle de ſe nourrir d'herbe, l'aſſiſtance du mâle eſt tout-à-fait néceſſaire pour le maintien de leur commune famille, ſi l'on peut uſer de ce terme; laquelle, juſqu'à ce qu'elle puiſſe aller chercher quelque proie, ne ſauroit ſubſiſter que par les ſoins du mâle et de la femelle On remarque le même dans tous les oiſeaux, ſi l'on excepte quelques oiſeaux domeſtiques qui ſe trouvent dans des lieux où la continuelle abondance de nourriture exempte le mâle du ſoin de nourrir les petits; on voit que pendant que les petits dans leur nid ont beſoin d'alimens, le mâle et la femelle y en portent, juſqu'à ce que ces petits là puiſſent voler et pourvoir à leur ſubſiſtance.

» Et en cela, à mon avis, conſiſte la principale, ſi ce n'eſt la ſeule raiſon pourquoi le mâle et la femelle dans le genre humain, ſont obligés à une ſociété plus longue que n'entretiennent les autres créatures. Cette raiſon eſt que la femme eſt capable de concevoir, et eſt pour l'ordinaire derechef groſſe et fait un nouvel enfant, long-temps avant que le précédent ſoit hors d'état de ſe paſſer du ſecours de ſes parens, et puiſſe lui-même pourvoir à ſes beſoins. Ainſi un pere étant obligé de prendre ſoin de ceux qu'il a engendrés, et de prendre ce ſoin-là pendant long-temps, il eſt auſſi dans l'obligation de continuer à vivre dans la ſociété conjugale avec la femme de qui il les a eus, et de demeurer dans cette ſociété beaucoup plus long-temps que les autres créatures, dont les petits pouvant ſubſiſter d'eux-mêmes avant que le temps d'une nouvelle procréation vienne, le lien du mâle et de la femelle ſe rompt de lui-même, et l'un et l'autre ſe trouvent dans une pleine liberté, juſqu'à ce que cette ſaiſon qui a coutume de ſolliciter les animaux à ſe joindre enſemble, les oblige à ſe choiſir de nouvelles compagnes Et ici l'on ne ſauroit admirer aſſez la ſageſſe du Créateur, qui ayant donné à l'homme des qualités propres pour pourvoir à l'avenir auſſi bien qu'au préſent, a voulu et a fait en ſorte que la ſociété de l'homme durât beaucoup plus long-temps que celle du mâle et de la femelle parmi les autres créatures, afin que par-là l'induſtrie de l'homme et de la femme fût plus excitée, et que leurs

intérêts fussent mieux unis, dans la vue de faire des provisions pour leurs enfans, et de leur laisser du bien : rien ne pouvant être plus préjudiciable à des enfans qu'une conjonction incertaine et vague, ou une dissolution facile et fréquente de la société conjugale. »

Le même amour de la vérité qui m'a fait exposer sincérement cette objection, m'excite à l'accompagner de quelques remarques, sinon pour la résoudre, au moins pour l'éclaircir.

1°. J'observerai d'abord que les preuves morales n'ont pas une grande force en matiere de physique, et qu'elles servent plutôt à rendre raison des faits existans, qu'à constater l'existence réelle de ces faits. Or, tel est le genre de preuve que M. Locke emploie dans le passage que je viens de rapporter; car, quoiqu'il puisse être avantageux à l'espèce humaine que l'union de l'homme et de la femme soit permanente, il ne s'ensuit pas que cela ait été ainsi établi par la nature; autrement il faudroit dire qu'elle a aussi institué la société civile, les arts, le commerce, et tout ce qu'on prétend être utile aux hommes.

2°. J'ignore où M. Locke a trouvé qu'entre les animaux de proie la société du mâle et de la femelle dure plus long-temps que parmi ceux qui vivent d'herbe, et que l'un aide l'autre à nourrir les petits; car on ne voit pas que le chien, le chat, l'ours, ni le loup reconnoissent leur femelle mieux que le cheval, le bélier, le taureau, le cerf, ni tous les autres animaux quadrupèdes ne reconnoissent la leur. Il semble au contraire que si le secours du mâle étoit nécessaire à la femelle pour conserver ses petits, ce seroit surtout dans les espèces qui ne vivent que d'herbes, parce qu'il faut fort long-temps à la mere pour paître, et que durant tout cet intervalle elle est forcée de négliger sa portée, au lieu que la proie d'une ourse ou d'une louve est dévorée en un instant, et qu'elle a, sans souffrir la faim, plus de temps pour allaiter ses petits. Ce raisonnement est confirmé par une observation sur le nombre relatif de mamelles et de petits qui distingue les espèces carnacieres des frugivores, et dont j'ai parlé dans la note 8. Si cette observation est juste et générale, la femme n'ayant que deux

mamelles, et ne faisant gueres qu'un enfant à la fois, voilà une forte raison de plus pour douter que l'espèce humaine soit naturellement carnaciere; de sorte qu'il semble que, pour tirer la conclusion de Locke, il faudroit retourner tout-à-fait son raisonnement. Il n'y a pas plus de solidité dans la même distinction appliquée aux oiseaux. Car qui pourra se persuader que l'union du mâle et de la femelle soit plus durable parmi les vautours et les corbeaux que parmi les tourterelles? Nous avons deux espèces d'oiseaux domestiques, la canne et le pigeon, qui nous fournissent des exemples directement contraires au systême de cet auteur. Le pigeon, qui ne vit que de grain, reste uni à sa femelle, et ils nourrissent leurs petits en commun. Le canard, dont la voracité est connue, ne reconnoît ni sa femelle ni ses petits, et n'aide en rien à leur subsistance; et parmi les poules, espèce qui n'est gueres moins carnaciere, on ne voit pas que le coq se mette aucunement en peine de la couvée. Que si dans d'autres espèces, le mâle partage avec la femelle le soin de nourrir les petits, c'est que les oiseaux, qui d'abord ne peuvent voler, et que la mere ne peut allaiter, sont beaucoup moins en état de se passer de l'assistance du pere que les quadrupèdes, à qui suffit la mamelle de la mere, au moins durant quelque temps.

3°. Il y a bien de l'incertitude sur le fait principal qui sert de base à tout le raisonnement de M. Locke: car pour savoir si, comme il le prétend, dans le pur état de nature la femme est pour l'ordinaire derechef grosse et fait un nouvel enfant long-temps avant que le précédent puisse pourvoir lui-même à ses besoins, il faudroit des expériences qu'assurément Locke n'avoit pas faites, et que personne n'est à portée de faire La cohabitation continuelle du mari et de la femme est une occasion si prochaine de s'exposer à une nouvelle grossesse, qu'il est bien difficile de croire que la rencontre fortuite ou la seule impulsion du tempérament produisît des effets aussi fréquens dans le pur état de nature que dans celui de la société conjugale; lenteur qui contribueroit peut-être à rendre les enfans plus robustes, et qui d'ailleurs pourroit être compensée par la faculté de conce-

voir, prolongée dans un plus grand âge chez les femmes qui en auroient moins abusé dans leur jeunesse. A l'égard des enfans, il y a bien des raisons de croire que leurs forces et leurs organes se développent plus tard parmi nous qu'ils ne faisoient dans l'état primitif dont je parle. La foiblesse originelle qu'ils tirent de la constitution des parens, les soins qu'on prend d'envelopper et gêner tous leurs membres, la mollesse dans laquelle ils sont élevés, peut-être l'usage d'un autre lait que celui de leur mere, tout contrarie et retarde en eux les premiers progrès de la nature. L'application qu'on les oblige de donner à mille choses sur lesquelles on fixe continuellement leur attention, tandis qu'on ne donne aucun exercice à leurs forces corporelles, peut encore faire une diversion considérable à leur accroissement; de sorte que, si au lieu de surcharger et fatiguer d'abord leurs esprits de mille manieres, on laissoit exercer leurs corps aux mouvemens continuels que la nature semble leur demander, il est à croire qu'ils seroient beaucoup plutôt en état de marcher, d'agir, et de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins.

4°. Enfin M. Locke prouve tout au plus qu'il pourroit bien y avoir dans l'homme un motif de demeurer attaché à la femme lorsqu'elle a un enfant; mais il ne prouve nullement qu'il a dû s'y attacher avant l'accouchement et pendant les neuf mois de la grossesse. Si telle femme est indifférente à l'homme pendant ces neuf mois, si même elle lui devient inconnue, pourquoi la secourra-t-il après l'accouchement? Pourquoi lui aidera-t-il à élever un enfant qu'il ne sait pas seulement lui appartenir, et dont il n'a résolu ni prévu la naissance? M. Locke suppose évidemment ce qui est en question: car il ne s'agit pas de savoir pourquoi l'homme demeurera attaché à la femme après l'accouchement, mais pourquoi il s'attachera à elle après la conception. L'appétit satisfait, l'homme n'a plus besoin de telle femme, ni la femme de tel homme. Celui-ci n'a pas le moindre souci ni peut-être la moindre idée des suites de son action. L'un s'en va d'un côté, l'autre de l'autre, et il n'y a pas d'apparence qu'au bout de neuf mois ils aient

la mémoire de s'être connus : car cette espèce de mémoire par laquelle un individu donne la préférence à un individu pour l'acte de la génération, exige, comme je le prouve dans le texte, plus de progrès ou de corruption dans l'entendement humain, qu'on ne peut lui en supposer dans l'état d'animalité dont il s'agit ici. Une autre femme peut donc contenter les nouveaux desirs de l'homme aussi commodément que celle qu'il a déjà connue; et un autre homme contenter de même la femme, supposé qu'elle soit pressée du même appétit pendant l'état de grossesse, de quoi l'on peut raisonnablement douter. Que si dans l'état de nature la femme ne ressent plus la passion de l'amour après la conception de l'enfant, l'obstacle à sa société avec l'homme en devient encore beaucoup plus grand, puisqu'alors elle n'a plus besoin ni de l'homme qui l'a fécondée, ni d'aucun autre. Il n'y a donc dans l'homme aucune raison de rechercher la même femme, ni dans la femme aucune raison de rechercher le même homme. Le raisonnement de Locke tombe donc en ruine et toute la dialectique de ce philosophe ne l'a pas garanti de la faute que Hobbes et d'autres ont commise. Ils avoient à expliquer un fait de l'état de de nature, c'est-à-dire, d'un état où les hommes vivoient isolés, et où tel homme n'avoit aucun motif de demeurer à côté de tel homme, ni peut-être les hommes de demeurer à côté les uns des autres, ce qui est bien pis; et ils n'ont pas songé à se transporter au-delà des siècles de société, c'est-à-dire, de ces temps où les hommes ont toujours une raison de demeurer près les uns des autres, et où tel homme a souvent une raison de demeurer à côté de tel homme ou de telle femme.

Pag. 70. (NOTE 13.*) Je me garderai bien de m'embarquer dans les réflexions philosophiques qu'il y auroit à faire sur les avantages et les inconvéniens de cette institution des langues : ce n'est pas à moi qu'on permet d'attaquer les erreurs vulgaires; et le peuple lettré respecte trop ses préjugés pour supporter patiemment mes prétendus paradoxes. Laissons donc parler les gens à qui l'on n'a point fait un crime d'oser prendre quelquefois le parti

de la raiſon contre l'avis de la multitude. *Nec quidquam felicitati humani generis decederet, ſi, pulſâ tot linguarum peſte et confuſione, unam artem callerent mortales, et ſignis, motibus, geſtibuſque licitum foret quidvis explicare. Nunc vero ita comparatum eſt, ut animalium quæ vulgo bruta creduntur, melior longè quàm noſtra hâc in parte videatur conditio, utpotè quæ promptius et forſan felicius ſenſus et cogitationes ſuas ſine interprete ſignificent, quàm ulli queant mortales, præſertim ſi peregrino utantur ſermone.* H. Voſſius, de Poëmat. Cant. et viribus Rythmi, p. 66.

Pag. 76. (NOTE 14.*) Platon montrant combien les idées de la quantité diſcrete et de ſes rapports ſont néceſſaires dans les moindres arts, ſe moque avec raiſon des auteurs de ſon temps qui prétendoient que Palamede avoit inventé les nombres au ſiège de Troye, comme ſi, dit ce philoſophe, Agamemnon eût pu ignorer juſques-là combien il avoit de jambes? En effet, on ſent l'impoſſibilité que la ſociété et les arts fuſſent parvenus où ils étoient déja du temps du ſiège de Troye, ſans que les hommes euſſent l'uſage des nombres et du calcul: mais la néceſſité de connoître les nombres avant que d'acquérir d'autres connoiſſances, n'en rend pas l'invention plus aiſée à imaginer; les noms des nombres une fois connus, il eſt aiſé d'en expliquer le ſens et d'exciter les idées que ces noms repréſentent; mais pour les inventer il fallut, avant que de concevoir ces mêmes idées, s'être pour ainſi dire familiariſé avec les méditations philoſohiques, s'être exercé à conſidérer les êtres par leur ſeule eſſence, et indépendamment de toute autre perception: abſtraction très pénible, très métaphyſique, très peu naturelle, et ſans laquelle cependant ces idées n'euſſent jamais pu ſe tranſporter d'une eſpèce ou d'un genre à un autre, ni les nombres devenir univerſels. Un ſauvage pouvoit conſidérer ſéparément ſa jambe droite et ſa jambe gauche, ou les regarder enſemble ſous l'idée indiviſible d'une couple ſans jamais penſer qu'il en avoit deux; car autre choſe eſt l'idée repréſentative qui nous peint un objet, et autre choſe l'idée numérique qui le détermine. Moins encore pouvoit-il calculer juſqu'à

cinq; et quoique appliquant ses mains l'une sur l'autre, il eût pu remarquer que les doigts se répondoient exactement, il étoit bien loin de songer à leur égalité numérique; il ne savoit pas plus le compte de ses doigts que de ses cheveux; et si, après lui avoir fait entendre ce que c'est que nombres, quelqu'un lui eût dit qu'il avoit autant de doigts aux pieds qu'aux mains, il eut peut-être été fort surpris, en les comparant, de trouver que cela étoit vrai.

Pag. 81. (NOTE 15.*) Il ne faut pas confondre l'amour-propre et l'amour de soi-même, deux passions très différentes par leur nature et par leurs effets. L'amour de soi-même est un sentiment naturel qui porte tout animal à veiller à sa propre conservation, & qui, dirigé dans l'homme par la raison et modifié par la pitié, produit l'humanité et la vertu. L'amour-propre n'est qu'un sentiment relatif, factice, et né dans la société, qui porte chaque individu à faire plus de cas de soi que de tout autre, qui inspire aux hommes tous les maux qu'ils se font mutuellement, et qui est la véritable source de l'honneur.

Ceci bien entendu, je dis que dans notre état primitif, dans le véritable état de nature, l'amour-propre n'existe pas, car chaque homme en particulier se regardant lui-même comme le seul spectateur qui l'observe, comme le seul être dans l'univers qui prenne intérêt à lui, comme le seul juge de son propre mérite, il n'est pas possible qu'un sentiment qui prend sa source dans des comparaisons qu'il n'est pas à portée de faire, puisse germer dans son ame: par la même raison cet homme ne sauroit avoir ni haine ni desir de vengeance, passions qui ne peuvent naître que de l'opinion de quelque offense reçue; et comme c'est le mépris ou l'intention de nuire, et non le mal, qui constitue l'offense, des hommes qui ne savent ni s'apprécier ni se comparer, peuvent se faire beaucoup de violences mutuelles, quand il leur en revient quelque avantage, sans jamais s'offenser réciproquement. En un mot, chaque homme ne voyant gueres ses semblables que comme il verroit des animaux d'une autre espèce, peut ravir la

proie au plus foible ou céder la sienne au plus fort, sans envisager ces rapines que comme des événemens naturels, sans le moindre mouvement d'insolence ou de dépit, et sans autre passion que la douleur ou la joie d'un bon ou mauvais succès.

Pag. 108. (NOTE 16. *) C'est une chose extrêmement remarquable, que depuis tant d'années que les Européens se tourmentent pour amener les Sauvages des diverses contrées du monde à leur maniere de vivre, ils n'aient pas pu encore en gagner un seul, non pas même à la faveur du christianisme ; car nos missionnaires en font quelquefois des chrétiens, mais jamais des hommes civilisés. Rien ne peut surmonter l'invincible répugnance qu'ils ont à prendre nos mœurs et vivre à notre maniere. Si ces pauvres Sauvages sont aussi malheureux qu'on le prétend, par quelle inconcevable dépravation de jugement refusent-ils constamment de se policer à notre imitation, ou d'apprendre à vivre heureux parmi nous ; tandis qu'on lit en mille endroits que des François et d'autres Européens se sont réfugiés volontairement parmi ces nations, y ont passé leur vie entiere sans pouvoir plus quitter une si étrange maniere de vivre, & qu'on voit même des missionnaires sensés regretter avec attendrissement les jours calmes & innocens qu'ils ont passés chez ces peuples si méprisés ? Si l'on répond qu'ils n'ont pas assez de lumieres pour juger sainement de leur état et du nôtre, je répliquerai que l'estimation du bonheur est moins l'affaire de la raison que du sentiment. D'ailleurs, cette réponse peut se rétorquer contre nous avec plus de force encore ; car il y a plus loin de nos idées à la disposition d'esprit où il faudroit être pour concevoir le goût que trouvent les Sauvages à leur maniere de vivre, que des idées des Sauvages à celles qui peuvent leur faire concevoir la nôtre. En effet, après quelques observations, il leur est aisé de voir que tous nos travaux se dirigent sur deux seuls objets ; savoir, pour soi les commodités de la vie, et la considération parmi les autres. Mais le moyen pour nous d'imaginer la sorte de plaisir qu'un Sauvage prend à passer sa vie seul au milieu

des bois ou à la pêche; ou à souffler dans une mauvaise flûte, sans jamais savoir en tirer un seul ton et sans se soucier de l'apprendre?

On a plusieurs fois amené des Sauvages à Paris, à Londres, & dans d'autres villes; on s'est empressé de leur étaler notre luxe, nos richesses, et tous nos arts les plus utiles et les plus curieux; tout cela n'a jamais excité chez eux qu'une admiration stupide, sans le moindre mouvement de convoitise. Je me souviens entr'autres de l'histoire d'un chef de quelques Américains septentrionaux qu'on mena à la cour d'Angleterre, il y a une trentaine d'années. On lui fit passer mille choses devant les yeux pour chercher à lui faire quelque présent qui pût lui plaire, sans qu'on trouvât rien dont il parût se soucier. Nos armes lui sembloient lourdes et incommodes, nos souliers lui blessoient les pieds, nos habits le gênoient, il rebutoit tout; enfin on s'apperçut qu'ayant pris une couverture de laine, il sembloit prendre plaisir à s'en envelopper les épaules; vous conviendrez, au moins, lui dit-on aussi-tôt, de l'utilité de ce meuble? Oui, répondit-il, cela me paroît presque aussi bon qu'une peau de bête. Encore n'eût-il pas dit cela, s'il eût porté l'une et l'autre à la pluie.

Peut-être me dira-t-on que c'est l'habitude qui attachant chacun à sa maniere de vivre, empêche les Sauvages de sentir ce qu'il y a de bon dans la nôtre: et sur ce pied-là, il doit paroître au moins fort extraordinaire que l'habitude ait plus de force pour maintenir les Sauvages dans le goût de leur misere que les Européens dans la jouissance de leur félicité. Mais pour faire à cette derniere objection une réponse à laquelle il n'y ait pas un mot à répliquer: sans alléguer tous les jeunes Sauvages qu'on s'est vainement efforcé de civiliser: sans parler des Groenlandois et des habitans de l'Islande, qu'on a tenté d'élever et nourrir en Dannemarck, et que la tristesse et le désespoir ont tous fait périr, soit de langueur, soit dans la mer où ils avoient tenté de regagner leur pays à la nage, je me contenterai de citer un seul exemple bien attesté, et que je donne à examiner aux admirateurs de la police Européenne.

« Tous les efforts des missionnaires Hollandois du Cap de Bonne-Espérance n'ont jamais été capables de convertir un seul Hottentot. Van der Stel, Gouverneur du Cap, en ayant pris un dès l'enfance, le fit élever dans les principes de la religion chrétienne, et dans la pratique des usages de l'Europe. On le vêtit richement; on lui fit apprendre plusieurs langues, et ses progrès répondirent fort bien aux soins qu'on prit pour son éducation. Le Gouverneur espérant beaucoup de son esprit, l'envoya aux Indes avec un Commissaire-général qui l'employa utilement aux affaires de la Compagnie. Il revint au Cap après la mort du Commissaire. Peu de jours après son retour, dans une visite qu'il rendit à quelques Hottentots de ses parens, il prit le parti de se dépouiller de sa parure Européenne pour se rêvetir d'une peau de brebis. Il rétourna au fort, dans ce nouvel ajustement, chargé d'un paquet qui contenoit ses anciens habits, et les présentant au Gouverneur il lui tint ce discours. *Ayez la bonté, Monsieur, de faire attention que je renonce pour toujours à cet appareil. Je renonce aussi pour toute ma vie à la religion chrétienne; ma résolution est de vivre et mourir dans la religion, les manieres et les usages de mes ancêtres. L'unique grace que je vous demande, est de me laisser le collier et le coutelas que je porte. Je les garderai pour l'amour de vous.* Aussi-tôt, sans attendre la réponse de Van der Stel, il se déroba par la fuite, et jamais on ne le revit au Cap. » *Hist. des Voyages, Tom. 5. pag.* 175.

Pag. 116. (NOTE 17. *) On pourroit m'objecter que, dans un pareil désordre, les hommes, au lieu de s'entr'égorger opiniâtrément, se seroient dispersés, s'il n'y avoit point eu de bornes à leur dispersion. Mais premierement ces bornes eussent au moins été celles du monde, et si l'on pense à l'excessive population qui résulte de l'état de nature, on jugera que la terre dans cet état n'eût pas tardé à être couverte d'hommes ainsi forcés à se tenir rassemblés. D'ailleurs, ils se seroient dispersés, si le mal avoit été rapide & que c'eût été un changement fait du jour au lendemain; mais ils naissoient sous le joug : ils avoient l'habi-

tude

tude de le porter quand ils en sentoient la pesanteur, et ils se contentoient d'attendre l'occasion de le secouer. Enfin, déjà accoutumés à mille commodités qui les forçoient à se tenir rassemblés, la dispersion n'étoit plus si facile que dans les premiers temps où, nul n'ayant besoin que de soi-même, chacun prenoit son parti sans attendre le consentement d'un autre.

Pag. 120. (NOTE 18. *) Le Maréchal de V*** contoit que, dans une de ses campagnes, les excessives friponneries d'un entrepreneur des vivres ayant fait souffrir et murmurer l'armée, il le tança vertement et le menaça de le faire pendre. Cette menace ne me regarde pas, lui répondit hardiment le fripon, et je suis bien aise de vous dire qu'on ne pend point un homme qui dispose de cent mille écus. Je ne sais comment cela se fit, ajoutoit naïvement le maréchal; mais en effet il ne fut point pendu, quoiqu'il eût cent fois mérité de l'être.

Page 138. (NOTE 19*.) La justice distributive s'opposeroit même à cette égalité rigoureuse de nature, quand elle seroit praticable dans la société civile; et comme tous les membres de l'Etat lui doivent des services proportionnés à leurs talens et à leurs forces, les citoyens à leur tour doivent être distingués et favorisés à proportion de leurs services. C'est en ce sens qu'il faut entendre un passage d'Isocrate, dans lequel il loue les premiers Athéniens d'avoir bien su distinguer quelle étoit la plus avantageuse des deux sortes d'égalité, dont l'une consiste à faire part des mêmes avantages à tous les citoyens indifféremment, et l'autre à les distribuer selon le mérite de chacun. Ces habiles politiques, ajoute l'orateur, bannissant cette injuste égalité qui ne met aucune différence entre les méchans et les gens de bien, s'attacherent inviolablement à celle qui récompense et punit chacun selon son mérite. Mais premierement il n'a jamais existé de société, à quelque degré de corruption qu'elles aient pu parvenir, dans laquelle on ne fît aucune différence des méchans et des gens de bien; et dans les matieres de mœurs, où la loi ne peut fixer de mesure assez exacte pour servir de regle au magistrat, c'est très sagement

que, pour ne pas laiſſer le ſort ou le rang des citoyens à ſa diſcrétion, elle lui interdit le jugement des perſonnes pour ne lui laiſſer que celui des actions. Il n'y a que des mœurs auſſi pures que celles des anciens Romains qui puiſſent ſupporter des cenſeurs, et de pareils tribunaux auroient bientôt tout bouleverſé parmi nous : c'eſt à l'eſtime publique à mettre de la différence entre les méchans et les gens de bien ; le magiſtrat n'eſt juge que du droit rigoureux ; mais le peuple eſt le véritable juge des mœurs, juge integre et même éclairé ſur ce point, qu'on abuſe quelquefois, mais qu'on ne corrompt jamais. Les rangs des citoyens doivent donc être réglés, non ſur leur mérite perſonnel, ce qui feroit laiſſer au magiſtrat le moyen de faire une application preſque arbitraire de la loi ; mais ſur les ſervices qu'ils rendent à l'Etat, et qui ſont ſuſceptibles d'une eſtimation plus exacte.

LETTRE

DE

J. J. ROUSSEAU,

A MONSIEUR

PHILOPOLIS.

Vous voulez, Monsieur, que je vous réponde, puisque vous me faites des questions. Il s'agit, d'ailleurs, d'un ouvrage dédié à mes Concitoyens; je dois en le défendant justifier l'honneur qu'ils m'ont fait de l'accepter. Je laisse à part dans votre lettre ce qui me regarde en bien et en mal, parce que l'un compense l'autre à-peu-près, que j'y prends peu d'intérêt, le public encore moins, et que tout cela ne fait rien à la recherche de la vérité. Je commence donc par le raisonnement que vous me proposez, comme essentiel à la question que j'ai tâché de résoudre.

L'état de société, me dites-vous, résulte immédiatement des facultés de l'homme, et par conséquent de sa nature. Vouloir que

l'homme ne devînt point sociable, ce seroit donc vouloir qu'il ne fût point homme ; et c'est attaquer l'ouvrage de Dieu que de s'élever contre la société humaine. Permettez-moi, Monsieur, de vous proposer à mon tour une difficulté avant de résoudre la vôtre. Je vous épargnerois ce détour, si je connoissois un chemin plus sûr pour aller au but.

Supposons que quelques Savans trouvassent un jour le secret d'accélérer la vieillesse, et l'art d'engager les hommes à faire usage de cette rare découverte. Persuasion qui ne seroit peut-être pas si difficile à produire qu'elle paroît au premier aspect ; car la raison, ce grand véhicule de toutes nos sottises, n'auroit garde de nous manquer à celle-ci. Les philosophes sur-tout et les gens sensés, pour secouer le joug des passions et goûter le précieux repos de l'ame, gagneroient à grands pas l'âge de Nestor, et renonceroient volontiers aux desirs qu'on peut satisfaire, afin de se garantir de ceux qu'il faut étouffer. Il n'y auroit que quelques étourdis qui, rougissant même de leur foiblesse, voudroient follement rester jeunes et heureux, au lieu de vieillir pour être sages.

Supposons qu'un esprit singulier, bizarre, et pour tout dire, un homme à paradoxes, s'avisât alors de reprocher aux autres l'absurdité de leurs maximes, de leur prouver qu'ils courent à la mort en cherchant la

tranquillité, qu'ils ne font que radoter à force d'être raisonnables ; et que s'il faut qu'ils soient vieux un jour, ils devroient tâcher au moins de l'être le plus tard qu'il seroit possible.

Il ne faut pas demander si nos sophistes craignant le décri de leur arcane, se hâteroient d'interrompre ce discoureur importun. „ Sages vieillards, diroient-ils à leurs „ sectateurs, remerciez le Ciel des graces „ qu'il vous accorde, et félicitez-vous sans „ cesse d'avoir si bien suivi ses volontés. „ Vous êtes décrépits, il est vrai, languis- „ sans, cacochymes ; tel est le sort inévi- „ table de l'homme : mais votre entende- „ ment est sain ; vous êtes perclus de tous „ les membres, mais votre tête en est plus „ libre ; vous ne sauriez agir, mais vous „ parlez comme des oracles ; et si vos dou- „ leurs augmentent de jour en jour, votre „ philosophie augmente avec elles. Plai- „ gnez cette jeunesse impétueuse que sa „ brutale santé prive des biens attachés à „ votre foiblesse. Heureuses infirmités qui „ rassemblent autour de vous tant d'habiles „ pharmaciens fournis de plus de drogues „ que vous n'avez de maux, tant de savans „ Médecins qui connoissent à fond votre „ pouls, qui savent en grec les noms de „ tous vos rhumatismes, tant de zélés con- „ solateurs et d'héritiers fidèles qui vous „ conduisent agréablement à votre derniere „ heure. Que de secours perdus pour vous

„ si vous n'aviez su vous donner les maux
„ qui les ont rendus nécessaires „!

Ne pouvons-nous pas nous imaginer qu'apostrophant ensuite notre imprudent avertisseur, ils lui parleroient à-peu-près ainsi :

„ Cessez, déclamateur téméraire, de tenir
„ ces discours impies. Osez-vous blâmer
„ ainsi la volonté de celui qui a fait le
„ genre-humain? L'état de vieillesse ne
„ découle-t-il pas de la constitution de
„ l'homme? N'est-il pas naturel à l'homme
„ de vieillir? Que faites-vous donc dans
„ vos discours séditieux que d'attaquer une
„ loi de la nature et par conséquent la
„ volonté de son Créateur? Puisque l'hom-
„ me vieillit, Dieu veut qu'il vieillisse.
„ Les faits sont-ils autre chose que l'expres-
„ sion de sa volonté? Apprenez que l'hom-
„ me jeune n'est point celui que Dieu a
„ voulu faire, et que pour s'empresser
„ d'obéir à ses ordres, il faut se hâter de
„ vieillir „.

Tout cela supposé, je vous demande, Monsieur, si l'homme aux paradoxes doit se taire ou répondre, et dans ce dernier cas, de vouloir bien m'indiquer ce qu'il doit dire; je tâcherai de résoudre alors votre objection.

Puisque vous prétendez m'attaquer par mon propre systême, n'oubliez pas, je vous prie, que selon moi la société est naturelle à l'espèce humaine comme la décrépitude à l'individu, et qu'il faut des arts, des loix,

des gouvernemens aux peuples comme il faut des béquilles aux vieillards. Toute la différence est que l'état de vieillesse découle de la seule nature de l'homme, et que celui de société découle de la nature du genre-humain; non pas immédiatement comme vous le dites, mais seulement, comme je l'ai prouvé, à l'aide de certaines circonstances extérieures qui pouvoient être ou n'être pas, ou du moins arriver plutôt ou plus tard, et par conséquent accélérer ou ralentir le progrès. Plusieurs même de ces circonstances dépendent de la volonté des hommes; j'ai été obligé, pour établir une parité parfaite, de supposer dans l'individu le pouvoir d'accélérer sa vieillesse comme l'espèce a celui de retarder la sienne. L'état de société ayant donc un terme extrême auquel les hommes sont les maîtres d'arriver plutôt ou plus tard, il n'est pas inutile de leur montrer le danger d'aller si vîte, et les misères d'une condition qu'ils prennent pour la perfection de l'espèce.

A l'énumération des maux dont les hommes sont accablés et que je soutiens être leur propre ouvrage, vous m'assurez, Leibnitz et vous, que tout est bien, et qu'ainsi la providence est justifiée. J'étois éloigné de croire qu'elle eût besoin pour sa justification du secours de la Philosophie Leibnitzienne, ni d'aucune autre. Pensez-vous sérieusement, vous-même, qu'un systême de philosophie, quel qu'il soit, puisse être

plus irrépréhensible que l'univers, et que pour disculper la providence, les argumens d'un philosophe soient plus convaincans que les ouvrages de Dieu? Au reste, nier que le mal existe, est un moyen fort commode d'excuser l'auteur du mal. Les Stoïciens se sont autrefois rendus ridicules à meilleur marché.

Selon Leibnitz et Pope, tout ce qui est, est bien. S'il y a des sociétés, c'est que le bien général veut qu'il y en ait; s'il n'y en a point, le bien général veut qu'il n'y en ait pas; et si quelqu'un persuadoit aux hommes de retourner vivre dans les forêts, il seroit bon qu'ils y retournassent vivre. On ne doit pas appliquer à la nature des choses une idée de bien ou de mal qu'on ne tire que de leurs rapports; car elles peuvent être bonnes relativement au tout, quoique mauvaises en elles-mêmes. Ce qui concourt au bien général peut être un mal particulier, dont il est permis de se délivrer quand il est possible. Car si ce mal, tandis qu'on le supporte, est utile au tout, le bien contraire qu'on s'efforce de lui substituer ne lui sera pas moins utile si-tôt qu'il aura lieu. Par la même raison que tout est bien comme il est, si quelqu'un s'efforce de changer l'état des choses, il est bon qu'il s'efforce de les changer; et s'il est bien ou mal qu'il réussisse, c'est ce qu'on peut apprendre de l'événement seul et non de la raison. Rien n'empêche en cela que le mal particulier

particulier ne soit un mal réel pour celui qui le souffre. Il étoit bon pour le tout que nous fussions civilisés puisque nous le sommes, mais il eût certainement été mieux pour nous de ne pas l'être. Leibnitz n'eût jamais rien tiré de son systême qui pût combattre cette propostion; et il est clair que l'optimisme bien entendu, ne fait rien ni pour ni contre moi.

Aussi n'est-ce ni à Leibnitz ni à Pope que j'ai à répondre, mais à vous seul qui, sans distinguer le mal universel qu'ils nient, du mal particulier qu'ils ne nient pas, prétendez que c'est assez qu'une chose existe pour qu'il ne soit pas permis de desirer qu'elle existât autrement. Mais, Monsieur, si tout est bien comme il est, tout étoit bien comme il étoit avant qu'il y eût des gouvernemens et des loix; il fut donc au moins superflu de les établir, et Jean-Jacques alors, avec votre systême, eût eu beau jeu contre Philopolis. Si tout est bien comme il est, de la maniere que vous l'entendez, à quoi bon corriger nos vices, guérir nos maux, redresser nos erreurs? Que servent nos Chaires, nos Tribunaux, nos Académies? Pourquoi faire appeller un Médecin quand vous avez la fièvre? Que savez-vous si le bien du plus grand tout que vous ne connoissez pas, n'exige point que vous ayez le transport, et si la santé des habitans de Saturne ou de Sirius ne souffriroit point du rétablissement de la

vôtre ? Laissez aller tout comme il pourra, afin que tout aille toujours bien. Si tout est le mieux qu'il peut être, vous devez blâmer toute action quelconque ; car toute action produit nécessairement quelque changement dans l'état où sont les choses, au moment qu'elle se fait ; on ne peut donc toucher à rien sans mal faire, et le quiétisme le plus parfait est la seule vertu qui reste à l'homme. Enfin si tout est bien comme il est, il est bon qu'il y ait des Lapons, des Esquimaux, des Algonquins, des Chicacas, des Caraïbes, qui se passent de notre police, des Hottentots qui s'en moquent, et un Génevois qui les approuve. Leibnitz lui-même conviendroit de ceci.

L'homme, dites-vous, est tel que l'exigeoit la place qu'il devoit occuper dans l'univers. Mais les hommes différent tellement selon les temps et les lieux, qu'avec une pareille logique, on seroit sujet à tirer du partieulier à l'universel des conséquences fort contradictoires et fort peu concluantes. Il ne faut qu'une erreur de Géographie pour bouleverser toute cette prétendue doctrine qui déduit ce qui doit être de ce qu'on voit. C'est à faire aux Castors, dira l'Indien, de s'enfouir dans des tanieres, l'homme doit dormir à l'air dans un hamac suspendu à des arbres. Non, non, dira le Tartare, l'homme est fait pour coucher dans un chariot. Pauvres gens, s'écrieront nos

Philopolis d'un air de pitié, ne voyez-vous pas que l'homme est fait pour bâtir des villes ! Quand il est question de raisonner sur la nature humaine, le vrai philosophe n'est ni Indien, ni Tartare, ni de Genève, ni de Paris ; mais il est homme.

Que le singe soit une bête, je le crois, et j'en ai dit la raison ; que l'Orang-Outang en soit une aussi, voilà ce que vous avez la bonté de m'apprendre, et j'avoue qu'après les faits que j'ai cités, la preuve de celui-là me sembloit difficile. Vous philosophez trop bien pour prononcer là-dessus aussi légérement que nos voyageurs qui s'exposent quelquefois sans beaucoup de façons, à mettre leurs semblables au rang des bêtes. Vous obligerez donc sûrement le public, et vous instruirez même les naturalistes, en nous apprenant les moyens que vous avez employés pour décider cette question.

Dans mon Epître dédicatoire, j'ai félicité ma patrie d'avoir un des meilleurs Gouvernemens qui pussent exister. J'ai trouvé dans le Discours qu'il devoit y avoir très peu de bons gouvernemens : je ne vois pas où est la contradiction que vous remarquez en cela. Mais comment savez-vous, Monsieur, que j'irois vivre dans les bois si ma santé me le permettoit, plutôt que parmi mes Concitoyens pour lesquels vous connoissez ma tendresse ? Loin de rien dire de semblable dans mon ouvrage, vous y avez dû voir

des raisons très fortes de ne point choisir ce genre de vie. Je sens trop en mon particulier combien peu je puis me passer de vivre avec des hommes aussi corrompus que moi, et le sage même, s'il en est, n'ira pas aujourd'hui chercher le bonheur au fond d'un désert. Il faut fixer, quand on le peut, son séjour dans sa patrie pour l'aimer et la servir. Heureux celui qui, privé de cet avantage, peut au moins vivre au sein de l'amitié dans la patrie commune du genre-humain, dans cet asyle immense ouvert à tous les hommes, où se plaisent également l'austère sagesse et la jeunesse folâtre; où règnent l'humanité, l'hospitalité, la douceur, et tous les charmes d'une société facile; où le pauvre trouve encore des amis, la vertu des exemples qui l'animent, et la raison des guides qui l'éclairent. C'est sur ce grand théâtre de la fortune, du vice, et quelquefois des vertus, qu'on peut observer avec fruit le spectacle de la vie; mais c'est dans son pays que chacun devroit en paix achever la sienne.

Il me semble, Monsieur, que vous me censurez bien gravement, sur une réflexion qui me paroît très juste, et qui, juste ou non, n'a point dans mon écrit le sens qu'il vous plaît de lui donner par l'addition d'une seule lettre. *Si la nature nous a destinés à être saints*, me faites-vous dire, *j'ose presque assurer que l'état de réflexion est un état contre nature, et que l'homme qui médite est un*

animal dépravé. Je vous avoue que si j'avois ainsi confondu la santé avec la sainteté, et que la proposition fût vraie, je me croirois très propre à devenir un grand saint moi-même dans l'autre monde, ou du moins à me porter toujours bien dans celui-ci.

Je finis, Monsieur, en répondant à vos trois dernieres questions. Je n'abuserai pas du temps que vous me donnez pour y réfléchir; c'est un soin que j'avois pris d'avance.

Un homme ou tout autre Être sensible qui n'auroit jamais connu la douleur, auroit-il de la pitié, et seroit-il ému à la vue d'un enfant qu'on égorgeroit? Je réponds que non.

Pourquoi la populace à qui M. Rousseau accorde une si grande dose de pitié, se repaît-elle avec tant d'avidité du spectacle d'un malheureux expirant sur la roue? Par la même raison que vous allez pleurer au théâtre et voir Seide égorger son pere, ou Thyeste boire le sang de son fils. La pitié est un sentiment si délicieux qu'il n'est pas étonnant qu'on cherche à l'éprouver. D'ailleurs, chacun a une curiosité secrette d'étudier les mouvemens de la nature aux approches de ce moment redoutable que nul ne peut éviter. Ajoutez à cela le plaisir d'être pendant deux mois l'orateur du quartier et de raconter pathétiquement aux voisins la belle mort du dernier roué.

L'affection que les femelles des animaux témoignent pour leurs petits, a-t-elle ces petits pour objet, ou la mere? D'abord la mere

pour son besoin, puis les petits par habitude. Je l'avois dit dans le Discours. *Si par hasard c'étoit celle-ci, le bien-être des petits n'en seroit que plus assuré.* Je le croirois ainsi. Cependant cette maxime demande moins à être étendue que resserrée; car, dès que les poussins sont éclos, on ne voit pas que la poule ait aucun besoin d'eux, et sa tendresse maternelle ne le cède pourtant à nulle autre.

Voilà, Monsieur, mes réponses. Remarquez au reste que, dans cette affaire comme dans celle du premier Discours, je suis toujours le monstre qui soutient que l'homme est naturellement bon, et que mes adversaires sont toujours les honnêtes gens qui, à l'édification publique, s'efforcent de prouver que la nature n'a fait que des scélérats.

Je suis, autant qu'on peut l'être de quelqu'un qu'on ne connoît point.

Monsieur, etc.

DISCOURS

SUR

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Le mot d'Economie, ou d'Œconomie vient de οἶκος *maison*, et de νόμος *loi*, et ne signifie originairement que le sage et légitime gouvernement de la maison, pour le bien commun de toute la famille. Le sens de ce terme a été dans la suite étendu au gouvernement de la grande famille, qui est l'Etat. Pour distinguer ces deux acceptions, on l'appelle dans ce dernier cas, *économie générale*, ou *politique*; et dans l'autre, *économie domestique*, ou *particuliere*. Ce n'est que de la premiere qu'il est question dans cet article.

Quand il y auroit entre l'Etat et la famille autant de rapport que plusieurs auteurs le prétendent, il ne s'ensuivroit pas pour cela que les règles de conduite propres à l'une de ces deux sociétés, fussent convenables à l'autre; elles différent trop en grandeur pour pouvoir être administrées de la même maniere; et il y aura toujours une extrême différence entre le gouvernement domestique, où le pere peut tout voir par lui-même, et le gouvernement civil, où le chef ne voit presque rien que par les yeux d'au-

R 4

trui. Pour que les choses devinssent égales à cet égard, il faudroit que les talens, la force, et toutes les facultés du pere, augmentassent en raison de la grandeur de la famille ; et que l'ame d'un puissant monarque fût à celle d'un homme ordinaire, comme l'étendue de son empire est à l'héritage d'un particulier.

Mais comment le gouvernement de l'Etat pourroit-il être semblable à celui de la famille dont le fondement est si différent ? Le pere étant physiquement plus fort que ses enfans, aussi long-temps que son secours leur est nécessaire, le pouvoir paternel passe avec raison pour être établi par la nature. Dans la grande famille dont tous les membres sont naturellement égaux, l'autorité politique, purement arbitraire quant à son institution, ne peut être fondée que sur des conventions, ni le magistrat commander aux autres qu'en vertu des loix. Le pouvoir du pere sur les enfans, fondé sur leur avantage particulier, ne peut par sa nature s'étendre jusqu'au droit de vie et de mort : mais le pouvoir souverain qui n'a d'autre objet que le bien commun, n'a d'autres bornes que celles de l'utilité publique bien entendue : distinction que j'expliquerai dans son lieu. Les devoirs du pere lui sont dictés par des sentimens naturels, et d'un ton qui lui permet rarement de désobéir. Les chefs n'ont point de semblable règle, et ne sont réellement tenus envers

le peuple, qu'à ce qu'ils lui ont promis de faire, et dont il est en droit d'exiger l'exécution. Une autre différence plus importante encore, c'est que les enfans n'ayant rien que ce qu'ils reçoivent du pere, il est évident que tous les droits de propriété lui appartiennent, ou émanent de lui; c'est tout le contraire dans la grande famille, où l'administration générale n'est établie que pour assurer la propriété particuliere qui lui est antérieure. Le principal objet des travaux de toute la maison, est de conserver et d'accroître le patrimoine du pere, afin qu'il puisse un jour le partager entre ses enfans sans les appauvrir; au lieu que la richesse du fisc n'est qu'un moyen, souvent fort mal entendu, pour maintenir les particuliers dans la paix et dans l'abondance. En un mot, la petite famille est destinée à s'éteindre, et à se résoudre un jour en plusieurs autres familles semblables; mais la grande étant faite pour durer toujours dans le même état, il faut que la premiere s'augmente pour se multiplier : et non-seulement il suffit que l'autre se conserve, mais on peut prouver aisément que toute augmentation lui est plus préjudiciable qu'utile.

Par plusieurs raisons tirées de la nature de la chose, le pere doit commander dans la famille. Premiérement, l'autorité ne doit pas être égale entre le pere et la mere; mais il faut que le gouvernement

soit un, et que dans les partages d'avis il y ait une voix prépondérante qui décide. 2°. Quelque légeres qu'on veuille supposer les incommodités particulieres à la femme ; comme elles font toujours pour elle un intervalle d'inaction, c'est une raison suffisante pour l'exclure de cette primauté : car quand la balance est parfaitement égale, une paille suffit pour la faire pencher. De plus, le mari doit avoir inspection sur la conduite de sa femme, parce qu'il lui importe de s'assurer que les enfans, qu'il est forcé de reconnoître et de nourrir, n'appartiennent pas à d'autres qu'à lui. La femme qui n'a rien de semblable à craindre, n'a pas le même droit sur le mari. 3°. Les enfans doivent obéir au pere, d'abord par nécessité, ensuite par reconnoissance ; après avoir reçu de lui leurs besoins durant la moitié de leur vie, ils doivent consacrer l'autre à pourvoir aux siens. 4°. A l'égard des domestiques, ils lui doivent aussi leurs services en échange de l'entretien qu'il leur donne ; sauf à rompre le marché dès qu'il cesse de leur convenir. Je ne parle point de l'esclavage, parce qu'il est contraire à la nature, et qu'aucun droit ne peut l'autoriser.

Il n'y a rien de tout cela dans la société politique. Loin que le chef ait un intérêt naturel au bonheur des particuliers, il ne lui est pas rare de chercher

le sien dans leur misere. La magistrature est-elle héréditaire, c'est souvent un enfant qui commande à des hommes : est-elle élective, mille inconvéniens se font sentir dans les élections ; et l'on perd dans l'un et l'autre cas tous les avantages de la paternité. Si vous n'avez qu'un seul chef, vous êtes à la discrétion d'un maître qui n'a nulle raison de vous aimer ; si vous en avez plusieurs, il faut supporter à la fois leur tyrannie et leurs divisions. En un mot, les abus sont inévitables et leurs suites funestes, dans toute société où l'intérêt public et les loix n'ont aucune force naturelle, et sont sans cesse attaqués par l'intérêt personnel et les passions du chef et des membres.

Quoique les fonctions du pere de famille et du premier magistrat, doivent tendre au même but, c'est par des voies si différentes, leur devoir et leurs droits sont tellement distingués, qu'on ne peut les confondre sans se former de fausses idées des loix fondamentales de la société, et sans tomber dans des erreurs fatales au genre-humain. En effet, si la voix de la nature est le meilleur conseil que doive écouter un bon pere pour bien remplir ses devoirs, elle n'est pour le magistrat qu'un faux guide qui travaille sans cesse à l'écarter des siens, et qui l'entraîne tôt ou tard à sa perte ou à celle de l'Etat, s'il n'est retenu par la plus sublime vertu.

La seule précaution nécessaire au pere de famille, est de se garantir de la dépravation, et d'empêcher que les inclinations naturelles ne se corrompent en lui ; mais ce sont elles qui corrompent le magistrat. Pour bien faire, le premier n'a qu'à consulter son cœur; l'autre devient un traître au moment qu'il écoute le sien : sa raison même lui doit être suspecte, et il ne doit suivre d'autre regle que la raison publique, qui est la loi. Aussi la nature a-t-elle fait une multitude de bons peres de famille ; mais depuis l'existence du monde, la sagesse humaine a fait bien peu de bons magistrats.

De tout ce que je viens d'exposer, il s'ensuit que c'est avec raison qu'on a distingué l'*économie publique* de l'*économie particuliere*, et que la Cité n'ayant rien de commun avec la famille que l'obligation qu'ont les chefs de rendre heureux l'une et l'autre, leurs droits ne sauroient dériver de la même source, ni les mêmes règles de conduite convenir à tous les deux. J'ai cru qu'il suffiroit de ce peu de lignes pour renverser l'odieux systême que le chevalier Filmer a tâché d'établir dans un ouvrage intitulé *Patriarcha*, auquel deux hommes illustres ont fait trop d'honneur en écrivant des livres pour lui répondre : au reste, cette erreur est fort ancienne, puisqu'Aristote même, qui l'adopte

en certains lieux de ses Politiques, juge à propos de la combattre en d'autres.

Je prie mes Lecteurs de bien distinguer encore l'*économie publique* dont j'ai à parler, et que j'appelle *gouvernement*, de l'autorité suprême que j'appelle *souveraineté* : distinction qui consiste en ce que l'une a le droit législatif, et oblige en certains cas le Corps même de la nation; tandis que l'autre n'a que la puissance exécutrice, et ne peut obliger que les particuliers. *Voyez* POLITIQUE *et* SOUVERAINETÉ.

Qu'on me permette d'employer pour un moment une comparaison commune et peu exacte à bien des égards, mais propre à me faire mieux entendre.

Le Corps politique, pris individuellement, peut être considéré comme un corps organisé, vivant, et semblable à celui de l'homme. Le pouvoir souverain représente la tête; les loix et les coutumes sont le cerveau, principe des nerfs et siége de l'entendement, de la volonté et des sens, dont les juges et magistrats sont les organes; le commerce, l'industrie et l'agriculture, sont la bouche et l'estomac qui préparent la subsistance commune; les finances publiques sont le sang qu'une sage *économie*, en faisant les fonctions du cœur, renvoie distribuer par tout le corps la nourriture et la vie; les citoyens sont le corps et les membres qui font mouvoir, vivre, et travailler la machine, et qu'on

ne sauroit blesser en aucune partie, qu'aussi-tôt l'impression douloureuse ne s'en porte au cerveau, si l'animal est dans un état de santé.

La vie de l'un et de l'autre est le *moi* commun au tout, la sensibilité réciproque, et la correspondance interne de toutes les parties. Cette communication vient-elle à cesser, l'unité formelle à s'évanouir, et les parties contiguës à n'appartenir plus l'une à l'autre que par juxta-position? l'homme est mort, ou l'Etat est dissous.

Le corps politique est donc aussi un être moral qui a une volonté; et cette volonté générale, qui tend toujours à la conservation et au bien-être du tout et de chaque partie, et qui est la source des loix, est pour tous les membres de l'Etat par rapport à eux et à lui, la regle du juste et de l'injuste; vérité qui, pour le dire en passant, montre avec combien de sens tant d'écrivains ont traité de vol la subtilité prescrite aux enfans de Lacédémone, pour gagner leur frugal repas, comme si tout ce qu'ordonne la loi pouvoit ne pas être légitime. *Voyez, au mot* Droit, la source de ce grand et lumineux principe, dont cet article est le développement.

Il est important de remarquer que cette regle de justice, sûre par rapport à tous les citoyens, peut être fautive avec les étrangers; et la raison de ceci est évi-

dente : c'est qu'alors la volonté de l'Etat, quoique générale par rapport à ses membres, ne l'est plus par rapport aux autres Etats et à leurs membres, mais devient pour eux une volonté particuliere et individuelle, qui a sa regle de justice dans la loi de nature ; ce qui rentre également dans le principe établi : car alors la grande ville du monde devient le corps politique dont la loi de nature est toujours la volonté générale, et dont les États et peuples divers ne sont que des membres individuels.

De ces mêmes distinctions appliquées à chaque société politique, et à ses membres, découlent les regles les plus universelles et les plus sûres sur lesquelles on puisse juger d'un bon ou d'un mauvais Gouvernement, et en général, de la moralité de toutes les actions humaines.

Toute société politique est composée d'autres sociétés plus petites, de différentes espèces dont chacune a ses intérêts et ses maximes ; mais ces sociétés que chacun apperçoit, parce qu'elles ont une forme extérieure et autorisée, ne sont pas les seules qui existent réellement dans l'Etat ; tous les particuliers qu'un intérêt commun réunit, en composent autant d'autres, permanentes ou passageres, dont la force n'est pas moins réelle pour être moins apparente, et dont les divers rapports bien observés font la véritable connois-

sance des mœurs. Ce sont toutes ces associations tacites ou formelles qui modifient de tant de manieres les apparences de la volonté publique par l'influence de la leur. La volonté de ces sociétés particulieres a toujours deux relations : pour les membres de l'association, c'est une volonté générale ; pour la grande société, c'est une volonté particuliere, qui très-souvent se trouve droite au premier égard, et vicieuse au second. Tel peut être prêtre dévot, ou brave soldat, ou praticien zélé, et mauvais citoyen. Telle délibération peut être avantageuse à la petite communauté, et très pernicieuse à la grande. Il est vrai que les sociétés particulieres étant toujours subordonnées à celles qui les contiennent, on doit obéir à celles-ci préférablement aux autres ; que les devoirs du citoyen vont avant ceux du sénateur, et ceux de l'homme avant ceux du citoyen : mais malheureusement l'intérêt personnel se trouve toujours en raison inverse du devoir, et augmente à mesure que l'association devient plus étroite et l'engagement moins sacré ; preuve invincible que la volonté la plus générale est aussi toujours la plus juste, et que la voix du peuple est en effet la voix de Dieu.

Il ne s'ensuit pas pour cela que les délibérations publiques soient toujours équitables ; elles peuvent ne l'être pas lorsqu'il s'agit d'affaires étrangeres ; j'en ai

dit

dit la raison. Ainsi, il n'est pas impossible qu'une République bien gouvernée fasse une guerre injuste. Il ne l'est pas non plus que le conseil d'une démocratie passe de mauvais décrets et condamne des innocens : mais cela n'arrivera jamais, que le peuple ne soit séduit par des intérêts particuliers, qu'avec du crédit et de l'éloquence quelques hommes adroits sauront substituer aux siens. Alors autre chose sera la délibération publique, et autre chose la volonté générale. Qu'on ne m'oppose donc point la démocratie d'Athenes, parce qu'Athenes n'étoit point en effet une démocratie, mais une aristocratie très tyrannique, gouvernée par des savans et des orateurs. Examinez avec soin ce qui se passe dans une délibération quelconque, et vous verrez que la volonté générale est toujours pour le bien commun; mais très souvent il se fait une scission secrete, une confédération tacite, qui pour des vues particulieres sait éluder la disposition naturelle de l'assemblée. Alors le Corps social se divise réellement en d'autres dont les membres prennent une volonté générale, bonne et juste à l'égard de ces nouveaux corps, injuste et mauvaise à l'égard du tout dont chacun d'eux se démembre.

On voit avec quelle facilité l'on explique à l'aide de ces principes, les contradictions apparentes qu'on remarque dans

la conduite de tant d'hommes remplis de scrupule et d'honneur à certains égards, trompeurs et fripons à d'autres, foulant aux pieds les plus sacrés devoirs, et fidèles jusqu'à la mort à des engagemens souvent illégitimes. C'est ainsi que les hommes les plus corrompus rendent toujours quelque sorte d'hommage à la foi publique ; c'est ainsi que les brigands mêmes, qui sont les ennemis de la vertu dans la grande société, en adorent le simulacre dans leurs cavernes.

En établissant la volonté générale pour premier principe de l'*économie* publique et regle fondamentale du Gouvernement, je n'ai pas cru nécessaire d'examiner sérieusement si les magistrats appartiennent au peuple, ou le peuple aux magistrats, et si dans les affaires publiques on doit consulter le bien de l'Etat ou celui des chefs. Depuis long-temps cette question a été décidée d'une maniere par la pratique, et d'une autre par la raison ; et en général ce seroit une grande folie d'espérer que ceux qui dans le fait sont les maîtres, préféreront un autre intérêt au leur. Il seroit donc à propos de diviser encore l'*économie* publique en populaire et tyrannique. La premiere est celle de tout Etat, où regne entre le peuple et les chefs unité d'intérêt et de volonté ; l'autre existera nécessairement partout où le gouvernement et le peuple auront des intérêts différens et par conséquent des

volontés opposées. Les maximes de celle-ci sont inscrites au long dans les archives de l'histoire et dans les satyres de Machiavel. Les autres ne se trouvent que dans les écrits des philosophes qui osent réclamer les droits de l'humanité.

I. La premiere et plus importante maxime du Gouvernement légitime ou populaire, c'est-à-dire de celui qui a pour objet le bien du peuple, est donc, comme je l'ai dit, de suivre en tout la volonté générale. Mais pour la suivre il faut la connoître, et surtout la bien distinguer de la volonté particuliere en commençant par soi-même; distinction toujours fort difficile à faire, et pour laquelle il n'appartient qu'à la plus sublime vertu de donner de suffisantes lumieres. Comme pour vouloir il faut être libre, une autre difficulté qui n'est gueres moindre, est d'assurer à la fois la liberté publique et l'autorité du Gouvernement. Cherchez les motifs qui ont porté les hommes unis par leurs besoins mutuels dans la grande société, à s'unir plus étroitement par des sociétés civiles; vous n'en trouverez point d'autre que celui d'assurer les biens, la vie, et la liberté de chaque membre par la protection de tous : or comment forcer des hommes à défendre la liberté de l'un d'entr'eux, sans porter atteinte à celle des autres ? et comment pourvoir aux besoins publics sans altérer la propriété particu-

liere de ceux qu'on force d'y contribuer? De quelques sophismes qu'on puisse colorer tout cela, il est certain que si l'on peut contraindre ma volonté, je ne suis plus libre; et que je ne suis plus maître de mon bien, si quelqu'autre peut y toucher. Cette difficulté, qui devoit sembler insurmontable, a été levée avec la premiere par la plus sublime de toutes les institutions humaines, ou plutôt par une inspiration céleste, qui apprit à l'homme à imiter ici-bas les décrets immuables de la Divinité. Par quel art inconcevable a-t-on pu trouver le moyen d'assujettir les hommes pour les rendre libres, d'employer au service de l'Etat les biens, les bras, et la vie même de tous ses membres, sans les contraindre et sans les consulter? d'enchaîner leur volonté de leur propre aveu? de faire valoir leur consentement contre leur refus, et de les forcer à se punir eux-mêmes, quand ils font ce qu'ils n'ont pas voulu? Comment se peut-il faire qu'ils obéissent et que personne ne commande, qu'ils servent et n'aient point de maître; d'autant plus libres en effet que sous une apparente sujétion, nul ne perd de sa liberté que ce qui peut nuire à celle d'un autre? Ces prodiges sont l'ouvrage de la loi. C'est à la loi seule que les hommes doivent la justice et la liberté. C'est cet organe salutaire de la volonté de tous, qui rétablit dans le droit

l'égalité naturelle entre les hommes. C'est cette voix céleste qui dicte à chaque citoyen les préceptes de la raison publique, et lui apprend à agir selon les maximes de son propre jugement, et à n'être pas en contradiction avec lui-même. C'est elle seule aussi que les chefs doivent faire parler quand ils commandent; car si-tôt qu'indépendamment des loix, un homme en prétend soumettre un autre à sa volonté privée, il sort à l'instant de l'état civil, et se met vis-à-vis de lui dans le pur état de nature où l'obéissance n'est jamais prescrite que par la nécessité.

Le plus pressant intérêt du chef, de même que son devoir le plus indispensable, est donc de veiller à l'observation des loix dont il est le ministre, et sur lesquelles est fondée toute son autorité. S'il doit les faire observer aux autres, à plus forte raison doit-il les observer lui-même qui jouit de toute leur faveur. Car son exemple est de telle force, que quand même le peuple voudroit bien souffrir qu'il s'affranchît du joug de la loi, il devroit se garder de profiter d'une si dangereuse prérogative, que d'autres s'efforceroient bientôt d'usurper à leur tour, et souvent à son préjudice. Au fond, comme tous les engagemens de la société sont réciproques par leur nature, il n'est pas possible de se mettre au-dessus de la loi sans renoncer à ses avantages; et per-

sonne ne doit rien à quiconque prétend ne rien devoir à personne. Par la même raison nulle exemption de la loi ne sera jamais accordée, à quelque titre que ce puisse être, dans un Gouvernement bien policé. Les citoyens mêmes qui ont bien mérité de la patrie doivent être récompensés par des honneurs et jamais par des privileges : car la république est à la veille de sa ruine, si-tôt que quelqu'un peut penser qu'il est beau de ne pas obéir aux loix. Mais si jamais la noblesse ou le militaire, ou quelqu'autre ordre de l'Etat, adoptoit une pareille maxime, tout seroit perdu sans ressource.

La puissance des loix dépend encore plus de leur propre sagesse que de la sévérité de leurs ministres, et la volonté publique tire son plus grand poids de la raison qui l'a dictée : c'est pour cela que Platon regarde comme une précaution très importante de mettre toujours à la tête des édits un préambule raisonné qui en montre la justice et l'utilité. En effet, la premiere des loix est de respecter les loix : la rigueur des châtimens n'est qu'un vaine ressource imaginée par de petits esprits pour substituer la terreur à ce respect qu'ils ne peuvent obtenir. On a toujours remarqué que les pays où les supplices sont le plus terribles, sont aussi ceux où ils sont le plus fréquens ; de sorte que la cruauté des peines ne marque gueres

que la multitude des infracteurs ; et qu'en punissant tout avec la même sévérité, l'on force les coupables de commettre des crimes pour échapper à la punition de leurs fautes.

Mais quoique le Gouvernement ne soit pas le maître de la loi, c'est beaucoup d'en être le garant et d'avoir mille moyens de la faire aimer. Ce n'est qu'en cela que consiste le talent de régner. Quand on a la force en main, il n'y a point d'art à faire trembler tout le monde, et il n'y en a pas même beaucoup à gagner les cœurs ; car l'expérience a depuis long-temps appris au peuple à tenir grand compte à ses chefs de tout le mal qu'ils ne lui font pas, et à les adorer quand il n'en est pas haï. Un imbécille obéi peut comme un autre punir les forfaits : le véritable homme d'Etat sait les prévenir ; c'est sur les volontés encore plus que sur les actions qu'il étend son respectable empire. S'il pouvoit obtenir que tout le monde fît bien, il n'auroit lui-même plus rien à faire ; et le chef-d'œuvre de ses travaux seroit de pouvoir rester oisif. Il est certain, du moins, que le plus grand talent des chefs est de déguiser leur pouvoir pour le rendre moins odieux, et de conduire l'Etat si paisiblement qu'il semble n'avoir pas besoin de conducteurs.

Je conclus donc que comme le premier devoir du législateur est de conformer les

loix à la volonté générale, la premiere regle de l'*économie* publique est que l'administration soit conforme aux loix. C'en sera même assez pour que l'Etat ne soit pas mal gouverné, si le législateur a pourvu, comme il le devoit, à tout ce qu'exigeoient les lieux, le climat, le sol, les mœurs, le voisinage, et tous les rapports particuliers du peuple qu'il avoit à instituer. Ce n'est pas qu'il ne reste encore une infinité de détails de police et d'*économie*, abandonnés à la sagesse du Gouvernement : mais il a toujours deux regles infaillibles pour se bien conduire dans ces occasions ; l'une est l'esprit de la loi qui doit servir à la décision des cas qu'elle n'a pu prévoir ; l'autre est la volonté générale, source et supplément de toutes les loix, et qui doit toujours être consultée à leur défaut. Comment, me dira-t-on, connoître la volonté générale dans les cas où elle ne s'est point expliquée ? Faudra-t-il assembler toute la nation à chaque événement imprévu ? Il faudra d'autant moins l'assembler, qu'il n'est pas sûr que sa décision fût l'expression de la volonté générale ; que ce moyen est impraticable dans un grand peuple, et qu'il est rarement nécessaire quand le Gouvernement est bien intentionné : car les chefs savent assez que la volonté générale est toujours pour le parti le plus favorable à l'intérêt public, c'est-à-dire, le plus équitable ;

table ; de sorte qu'il ne faut qu'être juste pour s'assurer de suivre la volonté générale. Souvent quand on la choque trop ouvertement, elle se laisse appercevoir malgré le frein terrible de l'autorité publique. Je cherche le plus près qu'il m'est possible les exemples à suivre en pareil cas. A la Chine, le prince a pour maxime constante de donner le tort à ses officiers dans toutes les altercations qui s'élevent entr'eux et le peuple. Le pain est-il cher dans une province ? l'Intendant est mis en prison : se fait-il dans une autre une émeute? le Gouverneur est cassé ; et chaque Mandarin répond sur sa tête de tout le mal qui arrive dans son département. Ce n'est pas qu'on n'examine ensuite l'affaire dans un procès régulier ; mais une longue expérience en a fait prévenir ainsi le jugement. L'on a rarement en cela quelque injustice à réparer ; et l'Empereur persuadé que la clameur publique ne s'éleve jamais sans sujet, démêle toujours au travers des cris séditieux qu'il punit, de justes griefs qu'il redresse.

C'est beaucoup que d'avoir fait régner l'ordre et la paix dans toutes les parties de la République; c'est beaucoup que l'Etat soit tranquille et la loi respectée : mais si l'on ne fait rien de plus, il y aura dans tout cela plus d'apparence que de réalité, et le Gouvernement se fera difficilement obéir s'il se borne à l'obéissance.

S'il est bon de savoir employer les hommes tels qu'ils sont, il vaut beaucoup mieux encore les rendre tels qu'on a besoin qu'ils soient; l'autorité la plus absolue est celle qui pénètre jusqu'à l'intérieur de l'homme, et ne s'exerce pas moins sur la volonté que sur les actions. Il est certain que les peuples sont à la longue ce que le Gouvernement les fait être. Guerriers, citoyens, hommes, quand il le veut; populace et canaille quand il lui plaît : et tout Prince qui méprise ses sujets, se déshonore lui-même en montrant qu'il n'a pas su les rendre estimables. Formez donc des hommes si vous voulez commander à des hommes; si vous voulez qu'on obéisse aux loix, faites qu'on les aime; et que pour faire ce qu'on doit, il suffise de songer qu'on le doit faire. C'étoit-là le grand art des Gouvernemens anciens, dans ces temps reculés où les philosophes donnoient des loix aux peuples, et n'employoient leur autorité qu'à les rendre sages et heureux. De-là tant de loix somptuaires, tant de réglemens sur les mœurs, tant de maximes publiques admises ou rejettées avec le plus grand soin. Les tyrans mêmes n'oublioient pas cette importante partie de l'administration, et on les voyoit attentifs à corrompre les mœurs de leurs esclaves avec autant de soin qu'en avoient les magistrats à corriger celles de leurs concitoyens. Mais nos Gouvernemens moder-

nes qui croient avoir tout fait quand ils ont tiré de l'argent, n'imaginent pas même qu'il soit nécessaire ou possible d'aller jusques-là.

II. Seconde regle essentielle de l'*économie* publique, non moins importante que la premiere. Voulez-vous que la volonté générale soit accomplie ? faites que toutes les volontés particulieres s'y rapportent ; et comme la vertu n'est que cette conformité de la volonté particuliere à la générale, pour dire la même chose en un mot, faites régner la vertu.

Si les politiques étoient moins aveuglés par leur ambition, ils verroient combien il est impossible qu'aucun établissement, quel qu'il soit, puisse marcher selon l'esprit de son institution, s'il n'est dirigé selon la loi du devoir ; ils sentiroient que le plus grand ressort de l'autorité publique est dans le cœur des citoyens, et que rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du Gouvernement. Non-seulement il n'y a que des gens de bien qui sachent administrer les loix, mais il n'y a dans le fond que d'honnêtes gens qui sachent leur obéir. Celui qui vient à bout de braver les remords, ne tardera pas à braver les supplices ; châtiment moins rigoureux, moins continuel, et auquel on a du moins l'espoir d'échapper; et quelques précautions qu'on prenne, ceux qui n'attendent que l'impunité pour mal faire, ne manquent

gueres de moyens d'éluder la loi, ou d'échapper à la peine. Alors, comme tous les intérêts particuliers se réunissent contre l'intérêt général, qui n'est plus celui de personne, les vices publics ont plus de force pour énerver les loix, que les loix n'en ont pour réprimer les vices; et la corruption du peuple et des chefs s'étend enfin jusqu'au Gouvernement, quelque sage qu'il puisse être : le pire de tous les abus, est de n'obéir en apparence aux loix, que pour les enfreindre en effet avec sûreté. Bientôt les meilleures loix deviennent les plus funestes : il vaudroit mieux cent fois qu'elles n'existassent pas; ce seroit une ressource qu'on auroit encore quand il n'en reste plus. Dans une pareille situation, l'on ajoute vainement édit sur édit, réglemens sur réglemens. Tout cela ne sert qu'à introduire d'autres abus, sans corriger les premiers. Plus vous multipliez les loix, plus vous les rendez méprisables; et tous les surveillans que vous instituez, ne sont que de nouveaux infracteurs destinés à partager avec les anciens, ou à faire leur pillage à part. Bientôt le prix de la vertu devient celui du brigandage; les hommes les plus vils sont les plus accrédités; plus ils sont grands, plus ils sont méprisables; leur infamie éclate dans leurs dignités, et ils sont déshonorés par leurs honneurs. S'ils achetent les suffrages des chefs ou la protection des femmes, c'est pour vendre

à leur tour la justice, le devoir et l'Etat; et le peuple qui ne voit pas que ses vices sont la premiere cause de ses malheurs, murmure et s'écrie en gémissant : « Tous mes maux ne viennent que de ceux que je paye pour m'en garantir. »

C'est alors qu'à la voix du devoir qui ne parle plus dans les cœurs, les chefs sont forcés de substituer le cri de la terreur ou le leurre d'un intérêt apparent dont ils trompent leurs créatures. C'est alors qu'il faut recourir à toutes les petites et misérables ruses qu'ils appellent *maximes d'Etat* et *mysteres du cabinet*. Tout ce qui reste de vigueur au Gouvernement, est employé par ses membres à se perdre et supplanter l'un l'autre, tandis que les affaires demeurent abandonnées, ou ne se font qu'à mesure que l'intérêt personnel le demande, et selon qu'il les dirige. Enfin toute l'habileté de ces grands politiques est de fasciner tellement les yeux de ceux dont ils ont besoin, que chacun croye travailler pour son intérêt en travaillant pour le leur; je dis le leur, si tant est qu'en effet le véritable intérêt des chefs soit d'anéantir les peuples pour les soumettre, et de ruiner leur propre bien pour s'en assurer la possession.

Mais quand les citoyens aiment leur devoir, et que les dépositaires de l'autorité publique s'appliquent sincérement à nourrir cet amour par leur exemple et par leurs

soins, toutes les difficultés s'évanouissent; l'administration prend une facilité qui la dispense de cet art ténébreux dont la noirceur fait tout le mystere. Ces esprits vastes, si dangereux et si admirés, tous ces grands ministres dont la gloire se confond avec les malheurs du peuple, ne sont plus regrettés : les mœurs publiques suppléent au génie des chefs ; et plus la vertu regne, moins les talens sont nécessaires. L'ambition même est mieux servie par le devoir que par l'usurpation : le peuple convaincu que ses chefs ne travaillent qu'à faire son bonheur, les dispense par sa déférence de travailler à affermir leur pouvoir ; et l'histoire nous montre en mille endroits que l'autorité qu'il accorde à ceux qu'il aime et dont il est aimé, est cent fois plus absolue que toute la tyrannie des usurpateurs. Ceci ne signifie pas que le Gouvernement doive craindre d'user de son pouvoir, mais qu'il n'en doit user que d'une maniere légitime. On trouvera dans l'histoire mille exemples de chefs ambitieux ou pusillanimes, que la mollesse ou l'orgueil ont perdus, aucun qui se soit mal trouvé de n'être qu'équitable. Mais on ne doit pas confondre la négligence avec la modération, ni la douceur avec la foiblesse. Il faut être sévere pour être juste : souffrir la méchancheté qu'on a le droit et le pouvoir de réprimer, c'est être méchant soi-même. *Sicuti enim est aliquando misericordia puniens,*

ita est crudelitas parcens. Aug. Epist. 54.

Ce n'est pas assez de dire aux citoyens, soyez bons; il faut leur apprendre à l'être; et l'exemple même, qui est à cet égard la premiere leçon, n'est pas le seul moyen qu'il faille employer: l'amour de la patrie est le plus efficace; car, comme je l'ai déjà dit, tout homme est vertueux quand sa volonté particuliere est conforme en tout à la volonté générale, et nous voulons volontiers ce que veulent les gens que nous aimons.

Il semble que le sentiment de l'humanité s'évapore et s'affoiblisse en s'étendant sur toute la terre, et que nous ne saurions être touchés des calamités de la Tartarie ou du Japon, comme de celles d'un peuple Européen. Il faut en quelque maniere borner et comprimer l'intérêt et la commisération pour lui donner de l'activité. Or comme ce penchant en nous ne peut être utile qu'à ceux avec qui nous avons à vivre, il est bon que l'humanité concentrée entre les concitoyens, prenne en eux une nouvelle force par l'habitude de se voir, et par l'intérêt commun qui les réunit. Il est certain que les plus grands prodiges de vertu ont été produits par l'amour de la patrie: ce sentiment doux et vif qui joint la force de l'amour-propre à toute la beauté de la vertu, lui donne une énergie qui sans la défigurer, en fait la plus héroïque de toutes les passions.

C'est lui qui produisit tant d'actions immortelles dont l'éclat éblouit nos foibles yeux, et tant de grands hommes dont les antiques vertus passent pour des fables depuis que l'amour de la patrie est tourné en dérision. Ne nous en étonnons pas ; les transports des cœurs tendres paroissent autant de chimeres à quiconque ne les a point sentis ; et l'amour de la patrie, plus vif et plus délicieux cent fois que celui d'une maîtresse, ne se conçoit de même qu'en l'éprouvant : mais il est aisé de remarquer dans tous les cœurs qu'il échauffe, dans toutes les actions qu'il inspire, cette ardeur bouillante et sublime dont ne brille pas la plus pure vertu quand elle en est séparée. Osons opposer Socrate même à Caton : l'un étoit plus philosophe, et l'autre plus citoyen. Athènes étoit déjà perdue, et Socrate n'avoit plus de patrie que le monde entier : Caton porta toujours la sienne au fond de son cœur ; il ne vivoit que pour elle, et ne put lui survivre. La vertu de Socrate est celle du plus sage des hommes ; mais entre César et Pompée, Caton semble un Dieu parmi des mortels. L'un instruit quelques particuliers, combat les sophistes, et meurt pour la vérité : l'autre défend l'Etat, la liberté, les loix contre les conquérans du monde, et quitte enfin la terre quand il n'y voit plus de patrie à servir. Un digne éleve de Socrate seroit le plus vertueux de ses contempo-

rains ; un digne émule de Caton en seroit le plus grand. La vertu du premier feroit son bonheur, le second chercheroit son bonheur dans celui de tous. Nous serions instruits par l'un, et conduits par l'autre, et cela seul décideroit de la préférence : car on n'a jamais fait un peuple de sages, mais il n'est pas impossible de rendre un peuple heureux.

Voulons-nous que nos peuples soient vertueux ? commençons donc par leur faire aimer la patrie : mais comment l'aimeront-ils, si la patrie n'est rien de plus pour eux que pour des étrangers, et qu'elle ne leur accorde que ce qu'elle ne peut refuser à personne ? Ce seroit bien pis, s'ils n'y jouissoient pas même de la sûreté civile, et que leurs biens, leur vie ou leur liberté, fussent à la discrétion des hommes puissans, sans qu'il leur fût possible ou permis d'oser réclamer les loix. Alors soumis aux devoirs de l'état civil, sans jouir même des droits de l'état de nature, et sans pouvoir employer leurs forces pour se défendre, ils seroient par conséquent dans la pire condition où se puissent trouver des hommes libres ; et le mot de *patrie* ne pourroit avoir pour eux qu'un sens odieux ou ridicule. Il ne faut pas croire que l'on puisse offenser ou couper un bras, que la douleur ne s'en porte à la tête ; et il n'est pas plus croyable que la volonté générale consente qu'un membre de l'Etat, quel qu'il soit, en

blesse ou détruise un autre, qu'il ne l'est que les doigts d'un homme usant de sa raison aillent lui crever les yeux. La sûreté particuliere est tellement liée avec la confédération publique, que sans les égards que l'on doit à la foiblesse humaine, cette convention seroit dissoute par le droit, s'il périssoit dans l'Etat un seul citoyen qu'on eût pu secourir; si l'on en retenoit à tort un seul en prison, & s'il se perdoit un seul procès avec une injustice évidente : car les conventions fondamentales étant enfreintes, on ne voit plus quel droit ni quel intérêt pourroit maintenir le peuple dans l'union sociale, à moins qu'il n'y fût retenu par la seule force qui fait la dissolution de l'Etat civil.

En effet, l'engagement du corps de la nation n'est-il pas de pourvoir à la conservation du dernier de ses membres avec autant de soin qu'à celle de tous les autres ? et le salut d'un citoyen est-il moins la cause commune que celui de tout l'Etat? Qu'on nous dise qu'il est bon qu'un seul périsse pour tous, j'admirerai cette sentence dans la bouche d'un digne et vertueux patriote qui se consacre volontairement et par devoir à la mort pour le salut de son pays : mais si l'on entend qu'il soit permis au Gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables que jamais la tyrannie ait inventées, la plus fausse qu'on puisse avancer,

la plus dangereuse qu'on puisse admettre, et la plus directement opposée aux loix fondamentales de la société. Loin qu'un seul doive périr pour tous, tous ont engagé leurs biens et leurs vies à la défense de chacun d'eux, afin que la foiblesse particuliere fût toujours protégée par la force publique, et chaque membre par tout l'Etat. Après avoir par supposition retranché du peuple un individu après l'autre, pressez les partisans de cette maxime à mieux expliquer ce qu'ils entendent par *le Corps de l'Etat*, et vous verrez qu'ils le réduiront à la fin à un petit nombre d'hommes qui ne sont pas le peuple, mais les officiers du peuple; et qui s'étant obligés par un serment particulier à périr eux-mêmes pour son salut, prétendent prouver par-là, que c'est à lui de périr pour le leur.

Veut-on trouver des exemples de la protection que l'Etat doit à ses membres, et du respect qu'il doit à leurs personnes? ce n'est que chez les plus illustres et les plus courageuses nations de la terre qu'il faut les chercher; et il n'y a gueres que les peuples libres où l'on sache ce que vaut un homme. A Sparte, on sait en quelle perplexité se trouvoit toute la République lorsqu'il étoit question de punir un citoyen coupable. En Macédoine, la vie d'un homme étoit une affaire si importante, que dans toute la grandeur d'A-

lexandre, ce puissant Monarque n'eût osé de sang-froid faire mourir un Macédonien criminel, que l'accusé n'eût comparu pour se défendre devant ses concitoyens, et n'eût été condamné par eux. Mais les Romains se distinguerent au-dessus de tous les peuples de la terre par les égards du Gouvernement pour les particuliers, et par son attention scrupuleuse à respecter les droits inviolables de tous les membres de l'Etat. Il n'y avoit rien de si sacré que la vie des simples citoyens; il ne falloit pas moins que l'assemblée de tout le peuple pour en condamner un: le Sénat même, ni les Consuls, dans toute leur majesté, n'en avoient pas le droit; et chez le plus puissant peuple du monde, le crime et la peine d'un citoyen étoit une désolation publique; aussi parut-il si dur d'en verser le sang pour quelque crime que ce pût être, que par la loi *Porcia*, la peine de mort fut commuée en celle de l'exil, pour tous ceux qui voudroient survivre à la perte d'une si douce patrie. Tout respiroit à Rome et dans les armées cet amour des concitoyens les uns pour les autres, et ce respect pour le nom Romain qui élevoit le courage et animoit la vertu de quiconque avoit l'honneur de le porter. Le chapeau d'un citoyen délivré d'esclavage, la couronne civique de celui qui avoit sauvé la vie à un autre, étoient ce qu'on regardoit avec le plus de plaisir

dans la pompe des triomphes ; et il est à remarquer que des couronnes dont on honoroit à la guerre les belles actions, il n'y avoit que la civique et celle des triomphateurs qui fussent d'herbe et de feuilles, toutes les autres n'étoient que d'or. C'est ainsi que Rome fut vertueuse et devint la maîtresse du monde. Chefs ambitieux ! Un pâtre gouverne ses chiens et ses troupeaux, et n'est que le dernier des hommes. S'il est beau de commander, c'est quand ceux qui nous obéissent peuvent nous honorer : respectez donc vos concitoyens, et vous vous rendrez respectables ; respectez la liberté, et votre puissance augmentera tous les jours : ne passez jamais vos droits, et bientôt ils seront sans bornes.

Que la patrie se montre donc la mere commune des citoyens, que les avantages dont ils jouissent dans leur pays le leur rende cher, que le Gouvernement leur laisse assez de part à l'administration publique pour sentir qu'ils sont chez eux, et que les loix ne soient à leurs yeux que les garans de la commune liberté. Ces droits, tout beaux qu'ils sont, appartiennent à tous les hommes ; mais sans paroître les attaquer directement, la mauvaise volonté des chefs en réduit aisément l'effet à rien. La loi dont on abuse sert à la fois au puissant d'arme offensive, et de bouclier contre le foible ; et le prétexte du bien public est toujours le plus dangereux

fléau du peuple. Ce qu'il y a de plus nécessaire, et peut-être de plus difficile dans le Gouvernement, c'est une intégrité sévere à rendre justice à tous, et surtout à protéger le pauvre contre la tyrannie du riche. Le plus grand mal est déja fait, quand on a des pauvres à défendre et des riches à contenir. C'est sur la médiocrité seule que s'exerce toute la force des loix ; elles sont également impuissantes contre les trésors du riche et contre la misere du pauvre ; le premier les élude, le second leur échappe ; l'un brise la toile, et l'autre passe au travers.

C'est donc une des plus importantes affaires du Gouvernement, de prévenir l'extrême inégalité des fortunes, non en enlevant les trésors à leurs possesseurs, mais en ôtant à tous les moyens d'en accumuler ; ni en bâtissant des hôpitaux pour les pauvres, mais en garantissant les citoyens de le devenir. Les hommes inégalement distribués sur le territoire, et entassés dans un lieu tandis que les autres se dépeuplent ; les arts d'agrément et de pure industrie favorisés aux dépens des métiers utiles et pénibles ; l'agriculture sacrifiée au commerce ; le publicain rendu nécessaire par la mauvaise administration des deniers de l'Etat ; enfin la vénalité poussée à tel excès, que la considération se compte avec les pistoles, et que les vertus mêmes se vendent à prix d'argent : telles sont les

causes les plus sensibles de l'opulence et de la misere, de l'intérêt particulier substitué à l'intérêt public, de la haine mutuelle des citoyens, de leur indifférence pour la cause commune, de la corruption du peuple, et de l'affoiblissement de tous les ressorts du Gouvernement. Tels sont par conséquent les maux qu'on guérit difficilement quand ils se font sentir; mais qu'une sage administration doit prévenir, pour maintenir, avec les bonnes mœurs le respect pour les loix, l'amour de la patrie, et la vigueur de la volonté générale.

Mais toutes ces précautions seront insuffisantes, si l'on ne s'y prend de plus loin encore. Je finis cette partie de l'*économie publique*, par où j'aurois dû la commencer. La patrie ne peut subsister sans la liberté, ni la liberté sans la vertu, ni la vertu sans les citoyens : vous aurez tout si vous formez des citoyens; sans cela vous n'aurez que de méchans esclaves, à commencer par les chefs de l'Etat. Or, former des citoyens n'est pas l'affaire d'un jour; et pour les avoir hommes, il faut les instruire enfans. Qu'on me dise que quiconque a des hommes à gouverner, ne doit pas chercher hors de leur nature une perfection dont ils ne sont pas susceptibles; qu'il ne doit pas vouloir détruire en eux les passions, et que l'exécution d'un pareil projet ne seroit pas plus desirable que possible : je conviendrai d'autant mieux de tout cela,

qu'un homme qui n'auroit point de passions seroit certainement un fort mauvais citoyen ; mais il faut convenir aussi que si l'on n'apprend point aux hommes à n'aimer rien, il n'est pas impossible de leur apprendre à aimer un objet plutôt qu'un autre, et ce qui est véritablement beau, plutôt que ce qui est difforme. Si, par exemple, on les exerce assez tôt à ne jamais regarder leur individu que par ses relations avec le corps de l'Etat, et à n'appercevoir, pour ainsi dire, leur propre existence que comme une partie de la sienne, ils pourront parvenir enfin à s'identifier en quelque sorte avec ce plus grand tout, à se sentir membres de la patrie, à l'aimer de ce sentiment exquis que tout homme isolé n'a que pour soi-même, à élever perpétuellement leur ame à ce grand objet, et à transformer ainsi en une vertu sublime, cette disposition dangeureuse d'où naissent tous nos vices. Non-seulement la philosophie démontre la possibilité de ces nouvelles directions, mais l'histoire en fournit mille exemples éclatans : s'ils sont si rares parmi nous, c'est que personne ne se soucie qu'il y ait des citoyens, et qu'on s'avise encore moins de s'y prendre assez tôt pour les former. Il n'est plus temps de changer nos inclinations naturelles quand elles ont pris leur cours, et que l'habitude s'est jointe à l'amour-propre ; il n'est plus temps de

nous

nous tirer hors de nous-mêmes, quand une fois le *moi humain* concentré dans nos cœurs y a acquis cette méprisable activité qui absorbe toute vertu et fait la vie des petites ames. Comment l'amour de la patrie pourroit-il germer au milieu de tant d'autres passions qui l'étouffent? et que reste-t-il pour les concitoyens, d'un cœur déjà partagé entre l'avarice, une maîtresse, et la vanité?

C'est du premier moment de la vie, qu'il faut apprendre à mériter de vivre; et comme on participe en naissant aux droits des citoyens, l'instant de notre naissance doit être le commencement de l'exercice de nos devoirs. S'il y a des loix pour l'âge mûr, il doit y en avoir pour l'enfance, qui enseignent à obéir aux autres; et comme on ne laisse pas la raison de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, on doit d'autant moins abandonner aux lumieres et aux préjugés des peres l'éducation de leurs enfans, qu'elle importe à l'Etat encore plus qu'aux peres; car selon le cours de la nature, la mort du pere lui dérobe souvent les derniers fruits de cette éducation, mais la patrie en sent tôt ou tard les effets; l'Etat demeure et la famille se dissout. Que si l'autorité publique, en prenant la place des peres, et se chargeant de cette importante fonction, acquiert leurs droits en remplissant leurs devoirs, ils ont d'autant

moins sujet de s'en plaindre, qu'à cet égard ils ne font proprement que changer de nom, et qu'ils auront en commun, sous le nom de citoyens, la même autorité sur leurs enfans qu'ils exerçoient séparément sous le nom de *peres*, et n'en seront pas moins obéis en parlant au nom de la loi, qu'ils l'étoient en parlant au nom de la nature. L'éducation publique, sous des regles prescrites par le Gouvernement, et sous des magistrats établis par le Souverain, est donc une des maximes fondamentales du Gouvernement populaire ou légitime. Si les enfans sont élevés en commun dans le sein de l'égalité, s'ils sont imbus des loix de l'Etat et des maximes de la volonté générale, s'ils sont instruits à les respecter par-dessus toutes choses, s'ils sont environnés d'exemples et d'objets qui leur parlent sans cesse de la tendre mere qui les nourrit, de l'amour qu'elle a pour eux, des biens inestimables qu'ils reçoivent d'elle, et du retour qu'ils lui doivent, ne doutons pas qu'ils n'apprennent ainsi à se chérir mutuellement comme des freres, à ne vouloir jamais que ce que veut la société, à substituer des actions d'hommes et de citoyens au stérile et vain babil des sophistes, et à devenir un jour les défenseurs et les peres de la patrie doit ils auront été si long-temps les enfans.

Je ne parlerai point des magistrats des-

tinés à présider à cette éducation, qui certainement est la plus importante affaire de l'Etat. On sent que si de telles marques de la confiance publique étoient légérement accordées, si cette fonction sublime n'étoit pour ceux qui auroient dignement rempli toutes les autres le prix de leurs travaux, l'honorable et doux repos de leur vieillesse, et le comble de tous les honneurs, toute l'entreprise seroit inutile et l'éducation sans succès; car par-tout où la leçon n'est pas soutenue par l'autorité, et le précepte par l'exemple, l'instruction demeure sans fruit, et la vertu même perd son crédit dans la bouche de celui qui ne la pratique pas. Mais que des guerriers illustres, courbés sous le faix de leurs lauriers, prêchent le courage; que des magistrats integres, blanchis dans la pourpre et sur les tribunaux, enseignent la justice; les uns et les autres se formeront ainsi de vertueux successeurs, et transmettront d'âge en âge aux générations suivantes, l'expérience et les talens des chefs, le courage et la vertu des citoyens, et l'émulation commune à tous, de vivre et mourir pour la patrie.

Je ne sache que trois peuples qui aient autrefois pratiqué l'éducation publique; savoir, les Crétois, les Lacédémoniens, et les anciens Perses: chez tous les trois elle eut le plus grand succès, et fit des prodiges chez les deux derniers. Quand le

monde s'est trouvé divisé en nations trop grandes pour pouvoir être bien gouvernées, ce moyen n'a plus été praticable : et d'autres raisons que le Lecteur peut voir aisément, ont encore empêché qu'il n'ait été tenté chez aucun peuple moderne. C'est une chose très remarquable que les Romains aient pu s'en passer ; mais Rome fut durant cinq cents ans un miracle continuel, que le monde ne doit plus espérer de revoir. La vertu des Romains engendrée par l'horreur de la tyrannie et des crimes des tyrans, et par l'amour inné de la patrie, fit de toutes leurs maisons autant d'écoles de citoyens ; et le pouvoir sans bornes des peres sur leurs enfans, mit tant de sévérité dans la police particuliere, que le pere plus craint que les magistrats, étoit dans son tribunal domestique le censeur des mœurs et le vengeur des loix. *Voyez* ÉDUCATION.

C'est ainsi qu'un Gouvernement attentif et bien intentionné, veillant sans cesse à maintenir ou rappeller chez le peuple l'amour de la patrie et les bonnes mœurs, prévient de loin les maux qui résultent tôt ou tard de l'indifférence des citoyens pour le sort de la République, et contient dans d'étroites bornes cet intérêt personnel, qui isole tellement les particuliers, que l'Etat s'affoiblit par leur puissance et n'a rien à espérer de leur bonne volonté. Par-tout où le peuple aime son pays, respecte les loix,

et vit simplement, il reste peu de chose à faire pour le rendre heureux ; et dans l'administration publique où la fortune a moins de part qu'au sort des particuliers, la sagesse est si près du bonheur que ces deux objets se confondent.

III. Ce n'est pas assez d'avoir des citoyens et de les protéger ; il faut encore songer à leur subsistance ; et pourvoir aux besoins publics, est une suite évidente de la volonté générale, et le troisieme devoir essentiel du Gouvernement. Ce devoir n'est pas, comme on doit le sentir, de remplir les greniers des particuliers et les dispenser du travail, mais de maintenir l'abondance tellement à leur portée, que pour l'acquérir le travail soit toujours nécessaire et ne soit jamais inutile. Il s'étend aussi à toutes les opérations qui regardent l'entretien du fisc, et les dépenses de l'administration publique. Ainsi, après avoir parlé de l'*économie* générale par rapport au gouvernement des personnes, il nous reste à la considérer par rapport à l'administration des biens.

Cette partie n'offre pas moins de difficultés à résoudre, ni de contradictions à lever que la précédente. Il est certain que le droit de propriété est le plus sacré de tous les droits des citoyens, et plus important à certains égards que la liberté même ; soit parce qu'il tient de plus près à la conservation de la vie ; soit parce que les biens étant

plus faciles à usurper et plus pénibles à défendre que la personne, on doit plus respecter ce qui peut se ravir plus aisément; soit enfin parce que la propriété est le vrai fondement de la société civile, et le vrai garant des engagemens des citoyens : car si les biens ne répondoient pas des personnes, rien ne seroit si facile que d'éluder ses devoirs et de se moquer des loix. D'un autre côté, il n'est pas moins sûr que le maintien de l'Etat et du Gouvernement exige des frais et de la dépense; et comme quiconque accorde la fin ne peut refuser les moyens, il s'ensuit que les membres de la société doivent contribuer de leurs biens à son entretien. De plus, il est difficile d'assurer d'un côté la propriété des particuliers sans l'attaquer d'un autre; et il n'est pas possible que tous les réglemens qui regardent l'ordre des successions, les testamens, les contrats, ne gênent les citoyens à certains égards sur la disposition de leur propre bien, et par conséquent sur leur droit de propriété.

Mais, outre ce que j'ai dit ci-devant de l'accord qui règne entre l'autorité de la loi, et la liberté du citoyen, il y a, par rapport à la disposition des biens, une remarque importante à faire, qui levé bien des difficultés. C'est, comme l'a montré Puffendorf, que par la nature du droit de propriété, il ne s'étend point au-delà de la vie du propriétaire, et qu'à l'instant qu'un homme

est mort, son bien ne lui appartient plus. Ainsi, lui prescrire les conditions sous lesquelles il en peut disposer, c'est au fond moins altérer son droit en apparence, que l'étendre en effet.

En général, quoique l'institution des loix qui règlent le pouvoir des particuliers dans la disposition de leur propre bien, n'appartienne qu'au Souverain, l'esprit de ces loix que le Gouvernement doit suivre dans leur application, est que de pere en fils et de proche en proche, les biens de la famille en sortent et s'alienent le moins qu'il est possible. Il y a une raison sensible de ceci en faveur des enfans, à qui le droit de propriété seroit fort inutile, si le pere ne leur laissoit rien, et qui de plus ayant souvent contribué par leur travail à l'acquisition des biens du pere, sont de leur chef associés à son droit. Mais une autre raison plus éloignée et non moins importante, est que rien n'est plus funeste aux mœurs et à la République, que les changemens continuels d'état et de fortune entre les citoyens; changemens qui sont la preuve et la source de mille désordres, qui bouleversent et confondent tout, et par lesquels ceux qui sont élevés pour une chose, se trouvant destinés pour une autre, ni ceux qui montent, ni ceux qui descendent, ne peuvent prendre les maximes ni les lumieres convenables à leur nouvel état, et beaucoup

moins en remplir les devoirs. Je passe à l'objet des finances publiques.

Si le peuple se gouvernoit lui-même, et qu'il n'y eût rien d'intermédiaire entre l'administration de l'Etat et les Citoyens, ils n'auroient qu'à se cottiser dans l'occasion, à proportion des besoins publics et des facultés des particuliers; et comme chacun ne perdroit jamais de vue le recouvrement ni l'emploi des deniers, il ne pourroit se glisser ni fraude ni abus dans leur maniement : l'Etat ne seroit jamais obéré de dettes, ni le peuple accablé d'impôts, ou du moins la sûreté de l'emploi le consoleroit de la dureté de la taxe. Mais les choses ne sauroient aller ainsi; et quelque borné que soit un Etat, la société civile y est toujours trop nombreuse pour pouvoir être gouvernée par tous ses membres. Il faut nécessairement que les deniers publics passent par les mains des chefs, lesquels, outre l'intérêt de l'Etat, ont tous le leur particulier, qui n'est pas le dernier écouté. Le peuple de son côté, qui s'apperçoit plutôt de l'avidité des chefs et de leurs folles dépenses, que des besoins publics, murmure de se voir dépouiller du nécessaire pour fournir au superflu d'autrui; et quand une fois ces manœuvres l'ont aigri jusqu'à certain point, la plus intègre administration ne viendroit pas à bout de rétablir la confiance. Alors si les contributions sont volon-

taires,

taires, elles ne produisent rien; si elles sont forcées, elles sont illégitimes; et c'est dans cette cruelle alternative de laisser périr l'Etat, ou d'attaquer le droit sacré de la propriété, qui en est le soutien, que consiste la difficulté d'une juste et sage *économie*.

La premiere chose que doit faire, après l'établissement des loix, l'instituteur d'une République, c'est de trouver un fonds suffisant pour l'entretien des magistrats et autres officiers, et pour toutes les dépenses publiques. Ce fonds s'appelle *ærarium* ou *fisc*, s'il est en argent; *domaine public*, s'il est en terres; et ce dernier est de beaucoup préférable à l'autre, par des raisons faciles à voir. Quiconque aura suffisamment réfléchi sur cette matière, ne pourra gueres être à cet égard d'un autre avis que Bodin, qui regarde le domaine public comme le plus honnête et le plus sûr de tous les moyens de pourvoir aux besoins de l'Etat; et il est à remarquer que le premier soin de Romulus, dans la division des terres, fut d'en destiner le tiers à cet usage. J'avoue qu'il n'est pas impossible que le produit du domaine mal administré, se réduise à rien; mais il n'est pas de l'essence du domaine d'être mal administré.

Préalablement à tout emploi, ce fonds doit être assigné ou accepté par l'assemblée du peuple ou des Etats du pays, qui doit ensuite en déterminer l'usage. Après cette

solemnité, qui rend ces fonds inaliénables, ils changent, pour ainsi dire, de nature; et leurs revenus deviennent tellement sacrés, que c'est non-seulement le plus infame de tous les vols, mais un crime de lèse-majesté, que d'en détourner la moindre chose au préjudice de leur destination. C'est un grand déshonneur pour Rome que l'intégrité du questeur Caton y ait été un sujet de remarque, et qu'un Empereur récompensant de quelques écus le talent d'un chanteur, ait eu besoin d'ajouter que cet argent venoit du bien de sa famille, et non de celui de l'Etat. Mais s'il se trouve peu de Galba, où chercherons-nous des Catons? et quand une fois le vice ne déshonorera plus, quels seront les chefs assez scrupuleux pour s'abstenir de toucher aux revenus publics abandonnés à leur discrétion, et pour ne pas s'en imposer bientôt à eux-mêmes, en affectant de confondre leurs vaines et scandaleuses dissipations avec la gloire de l'Etat, et les moyens d'étendre leur autorité avec ceux d'augmenter sa puissance? C'est sur-tout en cette délicate partie de l'administration, que la vertu est le seul instrument efficace, et que l'intégrité du magistrat est le seul frein capable de contenir son avarice. Les livres et tous les comptes des régisseurs servent moins à déceler leurs infidélités qu'à les couvrir; et la prudence n'est jamais aussi prompte à imaginer de nouvelles précautions, que la friponne-

rie à les éluder. Laissez donc les registres et papiers, et remettez les finances en des mains fidelles ; c'est le seul moyen qu'elles soient fidélement régies.

Quand une fois les fonds publics sont établis, les chefs de l'Etat en sont de droit les administrateurs ; car cette administration fait une partie du Gouvernement, toujours essentielle, quoique non toujours également : son influence augmente à mesure que celle des autres ressorts diminue ; et l'on peut dire qu'un Gouvernement est parvenu à son dernier degré de corruption, quand il n'a plus d'autre nerf que l'argent ; or, comme tout Gouvernement tend sans cesse au relâchement, cette seule raison montre pourquoi nul Etat ne peut subsister, si ses revenus n'augmentent sans cesse.

Le premier sentiment de la nécessité de cette augmentation, est aussi le premier signe du désordre intérieur de l'Etat ; et le sage administrateur, en songeant à trouver de l'argent pour pourvoir au besoin présent, ne néglige pas de rechercher la cause éloignée de ce nouveau besoin : comme un marin voyant l'eau gagner son vaisseau, n'oublie pas en faisant jouer les pompes, de faire aussi chercher et boucher la voie.

De cette règle découle la plus importante maxime de l'administration des finances, qui est de travailler avec beaucoup plus de soin à prévenir les besoins, qu'à augmenter les revenus ; de quelque dili-

gence qu'on puisse user, le secours qui ne vient qu'après le mal, et plus lentement, laisse toujours l'Etat en souffrance : tandis qu'on songe à remédier à un mal, un autre se fait déjà sentir, et les ressources mêmes produisent de nouveaux inconvéniens ; de sorte qu'à la fin la nation s'obère, le peuple est foulé, le Gouvernement perd toute sa vigueur, et ne fait plus que peu de chose avec beaucoup d'argent. Je crois que de cette grande maxime bien établie, découloient les prodiges des Gouvernemens anciens, qui faisoient plus avec leur parsimonie, que les nôtres avec tous leurs trésors ; et c'est peut-être de là qu'est dérivée l'acception vulgaire du mot d'*économie*, qui s'entend plutôt du sage ménagement de ce qu'on a, que des moyens d'acquérir ce que l'on n'a pas.

Indépendamment du domaine public, qui rend à l'Etat à proportion de la probité de ceux qui le régissent ; si l'on connoissoit assez toute la force de l'administration générale, sur-tout quand elle se borne aux moyens légitimes, on seroit étonné des ressources qu'ont les chefs pour prévenir tous les besoins publics, sans toucher aux biens des particuliers. Comme ils sont les maîtres de tout le commerce de l'Etat, rien ne leur est si facile que de le diriger d'une maniere qui pourvoie à tout, souvent sans qu'ils paroissent s'en mêler. La distribution des denrées, de l'argent et des marchandi-

ses par de justes proportions, selon les temps et les lieux, est le vrai secret des finances, et la source de leurs richesses, pourvu que ceux qui les administrent sachent porter leurs vues assez loin, et faire dans l'occasion une perte apparente et prochaine, pour avoir réellement des profits immenses dans un temps éloigné. Quand on voit un Gouvernement payer des droits, loin d'en recevoir, pour la sortie des bleds dans les années d'abondance, et pour leur introduction dans les années de disette, on a besoin d'avoir de tels faits sous les yeux pour les croire véritables, et on les mettroit au rang des romans, s'ils se fussent passés anciennement. Supposons que pour prévenir la disette dans les mauvaises années, on proposât d'établir des magasins publics, dans combien de pays l'entretien d'un établissement si utile ne serviroit-il pas de prétexte à de nouveaux impôts? A Genève, ces greniers établis et entretenus par une sage administration, font la ressource publique dans les mauvaises années, et le principal revenu de l'Etat dans tous les temps; *Alit et ditat*, c'est la belle et juste inscription qu'on lit sur la façade de l'édifice. Pour exposer ici le systême économique d'un bon Gouvernement, j'ai souvent tourné les yeux sur celui de cette République: heureux de trouver ainsi dans ma patrie l'exemple de la sagesse et du bon-

heur que je voudrois voir régner dans tous les pays.

Si l'on examine comment croissent les besoins d'un Etat, on trouvera que souvent cela arrive à-peu-près comme chez les particuliers, moins par une véritable nécessité, que par un accroissement de desirs inutiles, et que souvent on n'augmente la dépense que pour avoir un prétexte d'augmenter la recette ; de sorte que l'Etat gagneroit quelquefois à se passer d'être riche, et que cette richesse apparente lui est au fond plus onéreuse que ne seroit la pauvreté même. On peut espérer, il est vrai, de tenir les peuples dans une dépendance plus étroite, en leur donnant d'une main ce qu'on leur a pris de l'autre, et ce fut la politique dont usa Joseph avec les Egyptiens ; mais ce vain sophisme est d'autant plus funeste à l'Etat, que l'argent ne rentre plus dans les mêmes mains dont il est sorti, et qu'avec de pareilles maximes on n'enrichit que des fainéans de la dépouille des hommes utiles.

Le goût des conquêtes est une des causes les plus sensibles et les plus dangereuses de cette augmentation. Ce goût, engendré souvent par une autre espèce d'ambition que celle qu'il semble annoncer, n'est pas toujours ce qu'il paroît être, et n'a pas tant pour véritable motif le desir apparent d'agrandir la nation, que le desir caché d'augmenter au-dedans l'autorité des chefs, à

l'aide de l'augmentation des troupes, et à la faveur de la diversion que font les objets de la guerre dans l'esprit des citoyens.

Ce qu'il y a du moins de très certain, c'est que rien n'est si foulé ni si misérable que les peuples conquérans, et que leurs succès mêmes ne font qu'augmenter leurs miseres : quand l'histoire ne nous l'apprendroit pas, la raison suffiroit pour nous démontrer que plus un Etat est grand, et plus les dépenses y deviennent proportionnellement fortes et onéreuses ; car il faut que toutes les provinces fournissent leur contingent aux frais de l'administration générale, et que chacune, outre cela, fasse pour la sienne particuliere la même dépense que si elle étoit indépendante. Ajoutez que toutes les fortunes se font dans un lieu et se consomment dans un autre ; ce qui rompt bientôt l'équilibre du produit et de la consommation, et appauvrit beaucoup de pays pour enrichir une seule ville.

Autre source de l'augmentation des besoins publics, qui tient à la précédente. Il peut venir un temps où les citoyens ne se regardant plus comme intéressés à la cause commune, cesseroient d'être les défenseurs de la patrie, et où les magistrats aimeroient mieux commander à des mercenaires qu'à des hommes libres, ne fût-ce qu'afin d'employer en temps et lieu les premiers pour mieux assujettir les autres. Tel fut l'état de Rome sur la fin de la République et sous les

Empereurs ; car toutes les victoires des premiers Romains, de même que celles d'Alexandre, avoient été remportées par de braves citoyens, qui savoient donner au besoin leur sang pour la patrie, mais qu ne le vendoient jamais. Ce ne fut qu'a siége de Veïes qu'on commença de paye l'infanterie Romaine, et Marius fut le pre mier qui, dans la guerre de Jugurtha, dés honora les légions, en y introduisant de affranchis, vagabonds, et autres mercenai res. Devenus les ennemis des peuples qu'il s'étoient chargés de rendre heureux, le tyrans établirent des troupes réglées, en apparence pour contenir l'étranger, et e effet pour opprimer l'habitant. Pour forme ces troupes, il fallut enlever à la terre de cultivateurs, dont le défaut diminua l quantité des denrées, et dont l'entretier introduisit des impôts qui en augmenteren le prix. Ce premier désordre fit murmure les peuples : il fallut, pour les réprimer multiplier les troupes, et par conséquen la misère ; et plus le désespoir augmentoit plus on se voyoit contraint de l'augmente encore, pour en prévenir les effets. D'un autre côté, ces mercenaires, qu'on pouvoi estimer sur le prix auquel ils se vendoien eux-mêmes, fiers de leur avilissement, mé prisant les loix dont ils étoient protégés et leurs freres dont ils mangeoient le pain se crurent plus honorés d'être les satellites de César que les défenseurs de Rome ; et

dévoués à une obéissance aveugle, tenoient par état le poignard levé sur leurs concitoyens, prêts à tout égorger au premier signal. Il ne seroit pas difficile de montrer que ce fut-là une des principales causes de la ruine de l'Empire Romain.

L'invention de l'artillerie et des fortifications a forcé de nos jours les Souverains de l'Europe à rétablir l'usage des troupes réglées pour garder leurs places ; mais avec des motifs plus légitimes, il est à craindre que l'effet n'en soit également funeste. Il n'en faudra pas moins dépeupler les campagnes pour former les armées et les garnisons ; pour les entretenir, il n'en faudra pas moins fouler les peuples ; et ces dangereux établissemens s'accroissent depuis quelque temps avec une telle rapidité dans tous nos climats, qu'on n'en peut prévoir que la dépopulation prochaine de l'Europe, et tôt ou tard la ruine des peuples qus l'habitent.

Quoi qu'il en soit, on doit voir que de telles institutions renversent nécessairement le vrai systême économique qui tire le principal revenu de l'Etat du domaine public, et ne laissent que la ressource fâcheuse des subsides et impôts, dont il me reste à parler.

Il faut se ressouvenir ici que le fondement du pacte social est la propriété ; et sa premiere condition, que chacun soit maintenu dans la paisible jouissance de ce qui

lui appartient. Il est vrai que par le même traité chacun s'oblige, au moins tacitement, à se cottiser dans les besoins publics ; mais cet engagement ne pouvant nuire à la loi fondamentale, et supposant l'évidence du besoin reconnue par les contribuables, on voit que pour être légitime, cette cottisation doit être volontaire, non d'une volonté particuliere, comme s'il étoit nécessaire d'avoir le consentement de chaque citoyen, et qu'il ne dût fournir que ce qu'il lui plaît, ce qui seroit directement contre l'esprit de la confédération ; mais d'une volonté générale, à la pluralité des voix, et sur un tarif proportionnel qui ne laisse rien d'arbitraire à l'imposition.

Cette vérité, que les impôts ne peuvent être établis légitimement que du consentement du peuple ou de ses représentans, a été reconnue généralement de tous les philosophes et jurisconsultes qui se sont acquis quelque réputation dans les matieres de droit politique, sans excepter Bodin même. Si quelques-uns ont établi des maximes contraires en apparence ; outre qu'il est aisé de voir les motifs particuliers qui les y ont portés, ils y mettent tant de conditions et de restrictions, qu'au fond la chose revient exactement au même ; car que le peuple puisse refuser, ou que le Souverain ne doive pas exiger, cela est indifférent quant au droit ; et s'il n'est question que de la force, c'est la chose la plus inutile que

d'examiner ce qui est légitime ou non.

Les contributions qui se lèvent sur le peuple sont de deux sortes ; les unes réelles, qui se perçoivent sur les choses ; les autres personnelles, qui se payent par tête. On donne aux unes et aux autres les noms d'*impôts* ou de *subsides ;* quand le peuple fixe la somme qu'il accorde, elle s'appelle *subside ;* quand il accorde tout le produit d'une taxe, alors c'est un *impôt*. On trouve dans le livre de l'*Esprit des loix*, que l'imposition par tête est plus propre à la servitude, et la taxe réelle plus convenable à la liberté. Cela seroit incontestable, si les contingens par tête étoient égaux ; car il n'y auroit rien de plus disproportionné qu'une pareille taxe, et c'est sur-tout dans les proportions exactement observées, que consiste l'esprit de la liberté. Mais si la taxe par tête est exactement proportionnée aux moyens des particuliers, comme pourroit être celle qui porte en France le nom de *capitation*, et qui de cette maniere est à la fois réelle et personnelle, elle est la plus équitable, et par conséquent la plus convenable à des hommes libres. Ces proportions paroissent d'abord très faciles à observer, parce qu'étant relatives à l'état que chacun tient dans le monde, les indications sont toujours publiques ; mais outre que l'avarice, le crédit et la fraude savent éluder jusqu'à l'évidence, il est rare qu'on tienne compte dans ces calculs, de tous les

élémens qui doivent y entrer. Premiérement, on doit considérer le rapport des quantités, selon lequel, toutes choses égales, celui qui a dix fois plus de bien qu'un autre, doit payer dix fois plus que lui. Secondement, le rapport des usages, c'est-à-dire, la distinction du nécessaire et du superflu. Celui qui n'a que le simple nécessaire, ne doit rien payer du tout; la taxe de celui qui a du superflu, peut aller au besoin jusqu'à la concurrence de tout ce qui excède son nécessaire. A cela il dira qu'eu égard à son rang, ce qui seroit superflu pour un homme inférieur est nécessaire pour lui; mais c'est un mensonge : car un Grand a deux jambes ainsi qu'un bouvier, et n'a qu'un ventre non plus que lui. De plus, ce prétendu nécessaire est si peu nécessaire à son rang, que s'il savoit y renoncer pour un sujet louable, il n'en seroit que plus respecté. Le peuple se prosterneroit devant un ministre qui iroit au conseil à pied, pour avoir vendu ses carrosses dans un pressant besoin de l'Etat. Enfin la loi ne prescrit la magnificence à personne, et la bienséance n'est jamais une raison contre le droit.

Un troisieme rapport qu'on ne compte jamais, et qu'on devroit toujours compter le premier, est celui des utilités que chacun retire de la confédération sociale, qui protège fortement les immenses possessions du riche, et laisse à peine un misérable jouir

de la chaumiere qu'il a construite de ses mains. Tous les avantages de la société ne sont-ils pas pour les puissans et les riches ? tous les emplois lucratifs ne sont-ils pas remplis par eux seuls ? toutes les graces, toutes les exemptions ne leur sont-elles pas réservées ? et l'autorité publique n'est-elle pas toute en leur faveur ? Qu'un homme de considération vole ses créanciers ou fasse d'autres friponneries, n'est-il pas toujours sûr de l'impunité ? Les coups de bâton qu'il distribue, les violences qu'il commet, les meurtres mêmes et les assassinats dont il se rend coupable, ne sont-ce pas des affaires qu'on assoupit, et dont au bout de six mois il n'est plus question ? Que ce même homme soit volé, toute la police est aussi-tôt en mouvement, et malheur aux innocens qu'il soupçonne ! Passe-t-il dans un lieu dangereux ? voilà les escortes en campagne : l'essieu de sa chaise vient-il à rompre ? tout vole à son secours : fait-on du bruit à sa porte ? il dit un mot, et tout se tait : la foule l'incommode-t-elle ? il fait un signe, et tout se range : un charretier se trouve-t-il sur son passage ? ses gens sont prêts à l'assommer ; et cinquante honnêtes piétons allant à leurs affaires seroient plutôt écrasés, qu'un faquin oisif retardé dans son équipage. Tous ces égards ne lui coûtent pas un sol ; ils sont le droit de l'homme riche, et non le prix de la richesse. Que le tableau du pauvre est différent ! plus l'hu-

manité lui doit, plus la société lui refuse : toutes les portes lui sont fermées, même quand il a le droit de les faire ouvrir; et si quelquefois il obtient justice, c'est avec plus de peine qu'un autre n'obtiendroit grace : s'il y a des corvées à faire, une milice à tirer, c'est à lui qu'on donne la préférence; il porte toujours, outre sa charge, celle dont son voisin plus riche a le crédit de se faire exempter : au moindre accident qui lui arrive, chacun s'éloigne de lui : si sa pauvre charrette renverse, loin d'être aidé par personne, je le tiens heureux s'il évite en passant les avanies des gens lestes d'un jeune Duc : en un mot, toute assistance gratuite le fuit au besoin, précisément parce qu'il n'a pas de quoi la payer; mais je le tiens pour un homme perdu, s'il a le malheur d'avoir l'ame honnête, une fille aimable, et un puissant voisin.

Une autre attention non moins importante à faire, c'est que les pertes des pauvres sont beaucoup moins réparables que celles du riche, et que la difficulté d'acquérir croît toujours en raison du besoin. On ne fait rien avec rien; cela est vrai dans les affaires comme en physique : l'argent est la semence de l'argent, et la premiere pistole est quelquefois plus difficile à gagner que le second million. Il y a plus encore : c'est que tout ce que le pauvre paye, est à jamais perdu pour lui, et reste ou revient

dans les mains du riche ; et comme c'est aux seuls hommes qui ont part au Gouvernement, ou à ceux qui en approchent, que passe tôt ou tard le produit des impôts, ils ont, même en payant leur contingent, un intérêt sensible à les augmenter.

Résumons en quatre mots le pacte social des deux états. *Vous avez besoin de moi, car je suis riche et vous êtes pauvre ; faisons donc un accord entre nous : je permettrai que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donnerez le peu qui vous reste, pour la peine que je prendrai de vous commander.*

Si l'on combine avec soin toutes ces choses, on trouvera que pour répartir les taxes d'une manière équitable et vraiment proportionnelle, l'imposition n'en doit pas être faite seulement en raison des biens des contribuables, mais en raison composée de la différence de leurs conditions et du superflu de leurs biens. Opération très importante et très difficile que font tous les jours des multitudes de commis honnêtes gens et qui savent l'arithmétique, mais dont les Platon et les Montesquieu n'eussent osé se charger qu'en tremblant et en demandant au ciel des lumieres et de l'intégrité.

Un autre inconvénient de la taxe personnelle, c'est de se faire trop sentir et d'être levée avec trop de dureté ; ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit sujette à beaucoup de non-valeurs, parce qu'il est plus aisé de

dérober au rôle et aux poursuites sa tête que ses possessions.

De toutes les autres impositions, le cens sur les terres ou la taille réelle, a toujours passé pour la plus avantageuse dans les pays où l'on a plus d'égard à la quantité du produit et à la sûreté du recouvrement, qu'à la moindre incommodité du peuple. On a même osé dire qu'il falloit charger le paysan pour éveiller sa paresse, et qu'il ne feroit rien s'il n'avoit rien à payer. Mais l'expérience dément chez tous les peuples du monde cette maxime ridicule : c'est en Hollande, en Angleterre, où le cultivateur paye très peu de chose, et sur-tout à la Chine où il ne paye rien, que la terre est le mieux cultivée. Au contraire, par-tout où le laboureur se voit chargé à proportion du produit de son champ, il le laisse en friche, ou n'en retire exactement que ce qu'il lui faut pour vivre. Car pour qui perd le fruit de sa peine, c'est gagner que de ne rien faire; et mettre le travail à l'amende, est un moyen fort singulier de bannir la paresse.

De la taxe sur les terres ou sur le bled, surtout quand elle est excessive, résultent deux inconvéniens si terribles, qu'ils doivent dépeupler et ruiner à la longue tous les pays où elle est établie.

Le premier vient du défaut de circulation des espèces ; car le commerce et l'industrie attirent dans les capitales tout l'argent de la campagne : et l'impôt détruisant

la

la proportion qui pouvoit se trouver encore entre les besoins du laboureur et le prix de son bled, l'argent vient sans cesse et ne retourne jamais ; plus la ville est riche, plus le pays est misérable. Le produit des tailles passe des mains du prince ou du financier, dans celles des artistes et des marchands ; et le cultivateur qui n'en reçoit jamais que la moindre partie, s'épuise enfin en payant toujours également et recevant toujours moins. Comment voudroit-on que pût vivre un homme qui n'auroit que des veines et point d'arteres, ou dont les arteres ne porteroient le sang qu'à quatre doigts du cœur? Chardin dit qu'en Perse les droits du Roi sur les denrées se paient aussi en denrées : cet usage, qu'Hérodote témoigne avoir autrefois été pratiqué dans le même pays jusqu'à Darius, peut prévenir le mal dont je viens de parler. Mais à moins qu'en Perse les intendans, directeurs, commis, et gardes-magasins ne soient une autre espèce de gens que par-tout ailleurs, j'ai peine à croire qu'il arrive jusqu'au Roi la moindre chose de tous ces produits, que les bleds ne se gâtent pas dans tous les greniers, et que le feu ne consume pas la plupart des magasins.

Le second inconvénient vient d'un avantage apparent, qui laisse aggraver les maux avant qu'on les apperçoive. C'est que le bled est une denrée que les impôts ne ren-

chérissent point dans le pays qui la produit, et dont, malgré son absolue nécessité, la quantité diminue sans que le prix en augmente ; ce qui fait que beaucoup de gens meurent de faim, quoique le bled continue d'être à bon marché, et que le laboureur reste seul chargé de l'impôt qu'il n'a pu défalquer sur le prix de la vente. Il faut bien faire attention qu'on ne doit pas raisonner de la taille réelle comme des droits sur toutes les marchandises qui en font hausser le prix, et sont ainsi payés moins par les marchands que par les acheteurs. Car ces droits, quelque forts qu'ils puissent être, sont pourtant volontaires, et ne sont payés par le marchand qu'à proportion des marchandises qu'il achete ; et comme il n'achete qu'à proportion de son débit, il fait la loi au particulier. Mais le laboureur qui, soit qu'il vende ou non, est contraint de payer à des termes fixes pour le terrein qu'il cultive, n'est pas le maître d'attendre qu'on mette à sa denrée le prix qu'il lui plaît ; et quand il ne la vendroit pas pour s'entretenir, il seroit forcé de la vendre pour payer la taille, de sorte que c'est quelquefois l'énormité de l'imposition qui maintient la denrée à vil prix.

Remarquez encore que les ressources du commerce et de l'industrie, loin de rendre la taille plus supportable par l'abondance de l'argent, ne la rendent que plus onéreuse. Je n'insisterai point sur une chose très évidente, savoir, que si la plus grande

ou moindre quantité d'argent dans un Etat, peut lui donner plus ou moins de crédit au-dehors, elle ne change en aucune maniere la fortune réelle des citoyens, et ne les met ni plus ni moins à leur aise. Mais je ferai ces deux remarques importantes : l'une, qu'à moins que l'Etat n'ait des denrées superflues et que l'abondance de l'argent ne vienne de leur débit chez l'étranger, les villes où se fait le commerce, se sentent seules de cette abondance, et que le paysan ne fait qu'en devenir relativement plus pauvre ; l'autre, que le prix de toutes choses haussant avec la multiplication de l'argent, il faut aussi que les impôts haussent à proportion, de sorte que le laboureur se trouve plus chargé sans avoir plus de ressources.

On doit voir que la taille sur les terres est un véritable impôt sur leur produit. Cependant chacun convient que rien n'est si dangereux qu'un impôt sur le bled payé par l'acheteur : comment ne voit-on pas que le mal est cent fois pire quand cet impôt est payé par le cultivateur même ? N'est-ce pas attaquer la subsistance de l'Etat jusques dans sa source ? N'est-ce pas travailler aussi directement qu'il est possible à dépeupler le pays, et par conséquent à le ruiner à la longue ? car il n'y a point pour une nation de pire disette que celle des hommes.

Il n'appartient qu'au véritable homme d'Etat d'élever ses vues, dans l'assiette des

impôts, plus haut que l'objet des finances ; de transformer des charges onéreuses en d'utiles réglemens de police, et de faire douter au peuple si de tels établissemens n'ont pas eu pour fin le bien de la nation plutôt que le produit des taxes.

Les droits sur l'importation des marchandises étrangeres dont les habitans sont avides sans que le pays en ait besoin, sur l'exportation de celles du crû du pays dont il n'a pas de trop, et dont les étrangers ne peuvent se passer, sur les productions des arts inutiles et trop lucratifs, sur les entrées dans les villes des choses de pur agrément, et en général sur tous les objets de luxe, rempliront tous ce double objet. C'est par de tels impôs, qui soulagent la pauvreté et chargent la richesse, qu'il faut prévenir l'augmentation continuelle de l'inégalité des fortunes, l'asservissement aux riches d'une multitude d'ouvriers et de serviteurs inutiles, la multiplication des gens oisifs dans les villes, et la désertion des campagnes.

Il est important de mettre entre le prix des choses et les droits dont on les charge, une telle proportion que l'avidité des particuliers ne soit point trop portée à la fraude par la grandeur des profits. Il faut encore prévenir la facilité de la contrebande, en préférant les marchandises les moins faciles à cacher. Enfin il convient que l'impôt soit payé par celui qui emploie la chose taxée, plutôt que par celui qui la vend,

auquel la quantité des droits dont il se trouveroit chargé, donneroit plus de tentations et de moyens de les frauder. C'est l'usage constant de la Chine, le pays du monde où les impôts sont les plus forts et les mieux payés : le marchand ne paye rien ; l'acheteur seul acquitte le droit, sans qu'il en résulte ni murmures ni séditions ; parce que les denrées nécessaires à la vie, telles que le riz et le bled, étant absolument franches, le peuple n'est point foulé, et l'impôt ne tombe que sur les gens aisés. Au reste toutes ces précautions ne doivent pas tant être dictées par la crainte de la contrebande, que par l'attention que doit avoir le Gouvernement à garantir les particuliers de la séduction des profits illégitimes, qui, après en avoir fait de mauvais citoyens, ne tarderoit pas d'en faire de mal-honnêtes gens.

Qu'on établisse de fortes taxes sur la livrée, sur les équipages, sur les glaces, lustres et ameublemens, sur les étoffes et la dorure, sur les cours et jardins des hôtels, sur les spectacles de toute espèce, sur les professions oiseuses, comme baladins, chanteurs, histrions, et en un mot sur cette foule d'objets de luxe, d'amusement et d'oisiveté, qui frappent tous les yeux, et qui peuvent d'autant moins se cacher, que leur seul usage est de se montrer, et qu'ils seroient inutiles s'ils n'étoient vus. Qu'on ne craigne pas que de tels produits fussent arbitraires, pour n'ê-

tre fondés que sur des choses qui ne sont pas d'une absolue nécessité : c'est bien mal connoître les hommes, que de croire qu'après s'être une fois laissés séduire par le luxe, ils y puissent jamais renoncer ; ils renonceroient cent fois plutôt au nécessaire et aimeroient encore mieux mourir de faim que de honte. L'augmentation de la dépense ne sera qu'une nouvelle raison pour la soutenir, quand la vanité de se montrer opulent fera son profit du prix de la chose et des frais de la taxe. Tant qu'il y aura des riches, ils voudront se distinguer des pauvres, et l'Etat ne sauroit se former un revenu moins onéreux ni plus assuré que sur cette distinction.

Par la même raison l'industrie n'auroit rien à souffrir d'un ordre économique qui enrichiroit les Finances, ranimeroit l'Agriculture, en soulageant le laboureur, et rapprocheroit insensiblement toutes les fortunes de cette médiocrité qui fait la véritable force d'un Etat. Il se pourroit, je l'avoue, que les impôts contribuassent à faire passer plus rapidement quelques modes ; mais ce ne seroit jamais que pour en substituer d'autres sur lesquelles l'ouvrier gagneroit, sans que le fisc eût rien à perdre. En un mot, supposons que l'esprit du Gouvernement soit constamment d'asseoir toutes les taxes sur le superflu des riches, il arrivera de deux choses l'une : ou les riches renonceront à leurs dépenses superflues pour n'en faire que d'utiles, qui re-

tourneront au profit de l'Etat ; alors l'assiette des impôts aura produit l'effet des meilleures loix somptuaires ; les dépenses de l'Etat auront nécessairement diminué avec celles des particuliers ; et le fisc ne sauroit moins recevoir de cette maniere, qu'il n'ait beaucoup moins encore à débourser : ou si les riches ne diminuent rien de leurs profusions, le fisc aura dans le produit des impôts les ressources qu'il cherchoit pour pourvoir aux besoins réels de l'Etat. Dans le premier cas, le fisc s'enrichit de toute la dépense qu'il a de moins à faire ; dans le second, il s'enrichit encore de la dépense inutile des particuliers.

Ajoutons à tout ceci une importante distinction en matiere de droit politique, et à laquelle les Gouvernemens, jaloux de faire tout par eux-mêmes, devroient donner une grande attention. J'ai dit que les taxes personnelles et les impôts sur les choses d'absolue nécessité, attaquant directement le droit de propriété, et par conséquent le vrai fondement de la société politique, sont toujours sujets à des conséquences dangereuses, s'ils ne sont établis avec l'exprès consentement du peuple ou de ses représentans. Il n'en est pas de même des droits sur les choses dont on peut s'interdire l'usage ; car alors le particulier n'étant point absolument contraint à payer, sa contribution peut passer pour volontaire ; de sorte que le consentement particulier de chacun des contribuans, supplée

au consentement général, et le suppose même en quelque maniere : car, pourquoi le peuple s'opposeroit-il à toute imposition qui ne tombe que sur quiconque veut bien la payer ? Il me paroît certain que tout ce qui n'est ni proscrit par les loix, ni contraire aux mœurs, et que le Gouvernement peut défendre, il peut le permettre moyenant un droit. Si, par exemple, le Gouvernement peut interdire l'usage des carrosses, il peut à plus forte raison imposer une taxe sur les carrosses, moyen sage et utile d'en blâmer l'usage sans le faire cesser. Alors on peut regarder la taxe comme une espèce d'amende, dont le produit dédommage de l'abus qu'elle punit.

Quelqu'un m'objectera peut-être que ceux que Bodin appelle *imposteurs*, c'est-à-dire, ceux qui imposent ou imaginent les taxes, étant dans la classe des riches, n'auront garde d'épargner les autres à leurs propres dépens, et de se charger eux-mêmes pour soulager les pauvres. Mais il faut rejeter de pareilles idées. Si dans chaque nation ceux à qui le Souverain commet le Gouvernement des peuples, en étoient les ennemis par état, ce ne seroit pas la peine de rechercher ce qu'ils doivent faire pour les rendre heureux.

Fin du Tome premier.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

DÉDICACE aux manes de J. J. Rousseau. Page 1

DÉDICACE à la République de Genève. 9

PRÉFACE. 28

DISCOURS sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes. 43

LETTRE à M. Philopolis. 187

DISCOURS sur l'Economie Politique. 199

Fin de la Table.